

Raphaël Confiant

JEAN BERNABE

Une vie au service de la langue créole



FONDAS KREYOL EDITIONS

A Marie-Françoise Bernabé

UNE VIE, UNE LANGUE, UN DESTIN

Ce livre n'est pas une biographie au sens habituel du terme. Ni un tombeau ni un péan ni un hommage posthume. Ni non plus un panégyrique. Il cherche à comprendre comment et pourquoi un jeune Martiniquais, né dans la commune du Lorrain en 1942, brillant élève du lycée Schoelcher (à Fort-de-France), puis étudiant tout aussi brillant à La Sorbonne dans les années 60, devenu agrégé de grammaire et, par la suite, docteur d'état en linguistique, décide de mettre l'entier de sa vie au service de ce qui, à son époque, n'était pas considéré comme une langue à savoir le créole. Comment passe-t-on du grec et du latin, d'Homère et Cicéron, aux « raconteries » que, dans les veillées mortuaires d'antan, de vieux Nègres, paysans et illettrés pour la plupart, délivraient « en rafales » (pour reprendre l'expression d'Edouard Glissant¹) dans un créole souvent énigmatique, cela au fin fond d'une Martinique où l'électricité n'était pas encore parvenue ?

Il y a là un mystère qui mérite d'être dénoué.

D'extraction petite bourgeoise « de commune », cette couche sociale que les « Mulâtres » de Fort-de-France ont longtemps regardé de haut (avant que ces derniers ne perdent presque complètement leur statut social et donc leur superbe à compter des années 80 du siècle dernier), Jean Bernabé, tout comme Aimé Césaire, né à Basse-Pointe, commune limitrophe du Lorrain, quelques décennies plus tôt, a reçu principalement une éducation francophone, sinon française. C'est-dire que, même si dans son enfance, les Martiniquais utilisaient encore majoritairement leur « éperon naturel »², rien ne le prédisposait familialement ni socialement à devenir le « chantre du créole » comme d'aucuns en sont venus à le surnommer.

Le lycée Schoelcher n'accueillait de son temps que les rejetons de la « mulâtraille » foyalaise et ceux, en moins grand nombre, de la petite bourgeoisie de commune. Rarissimement un José Hassam³ ! Autant dire que le créole n'y était guère pratiqué, même pas dans la cour de récréation, et qu'il n'était point besoin d'y apposer, comme dans le reste des établissements

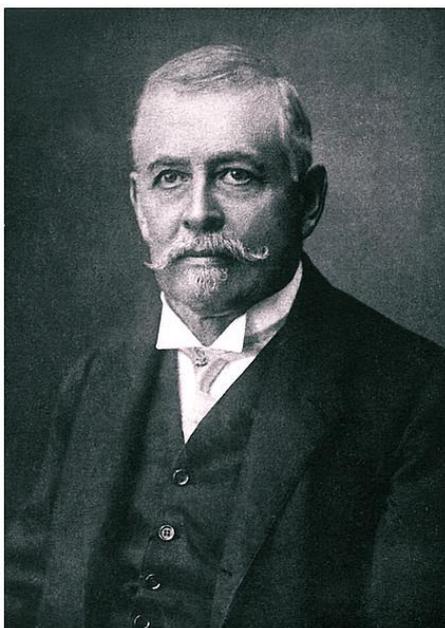
¹ In *Le Discours antillais* (1981).

² En créole « *zépon natirel* », expression affectueuse en usage dans le peuple et qui dénote, contrairement à ce qu'avancent la plupart des sociolinguistes, une attitude non pas hostile au créole, mais ambivalente.

³ Petit héros du roman *La Rue Cases-Nègres* (1950) de Joseph Zobel qui parvient miraculeusement à échapper au travail dans champs de canne à sucre et obtient une bourse pour l'établissement en question.

scolaires de l'île, des affiches comminatoires du genre : « Interdit de parler créole ». Ou pire : « Il est interdit de cracher par terre et de parler créole ». L'objectif de départ de ce lycée à l'imposante architecture, fondé en 1937, était de former une élite de couleur pouvant rivaliser avec celle de la classe blanche créole ou békée, dont avait la charge le Séminaire-Collège. Le premier était républicain et laïque ; le second quelque peu nostalgique du temps d'avant et religieux. Ces deux établissements ignoraient bien évidemment la culture martiniquaise, perçue comme étant un simple folklore.

Il n'est donc pas imaginable que, dans les années 60, l'un des professeurs de Jean Bernabé ait pu le sensibiliser au sort du créole ni même lui conseiller d'entreprendre des études en France (l'Université des Antilles et de la Guyane n'existait pas encore) qui lui permettraient de s'y consacrer. D'ailleurs, à cette époque, la linguistique n'avait pas encore acquis ses lettres de noblesse au sein de l'institution universitaire__la licence dite de « Sciences du langage » ne serait créée qu'à la fin des années 70__et la philologie régnait en maître. Or, cette dernière ne s'occupait que des langues anciennes (grec, latin, hébreu etc..) ou modernes (français, allemand, anglais etc.), pas des « patois », dialectes et autres idiomes obscurs presque tous dépourvus d'écriture et donc de littérature. Surtout pas la prestigieuse Sorbonne quoique dans certaines universités de province, notamment en Bretagne et dans le Midi, de minuscules et peu prestigieux départements de « langues régionales » travaillaient à la description et à l'enseignement desdits idiomes. Le jacobinisme, hérité de la Révolution française et sa guerre contre les patois, menée par l'Abbé Grégoire, celui là-même qui fut un membre éminent du « Comité des Amis des Noirs » lequel lutta pour l'abolition de l'esclavage, avait réussi à imposer le français partout à travers l'Hexagone. A l'inverse, en Allemagne, pays décentralisé, on valorisait, surtout à partir du romantisme, les cultures et les parlers populaires, ce qui explique que jusqu'à aujourd'hui, les linguistes allemands soient plus nombreux à travailler sur le créole que leurs alter ego français. Y compris sur les créoles à base lexicale française, ce qui est tout de même un comble. **D'ailleurs, c'est Hugo Schickhardt qui, avec ses *Kreolische Studien*, en neuf volumes, publiés entre 1882 et 1891, est considéré comme le père fondateur de la créolistique.** Cela n'est toutefois pas spécifique au créole : en 1897, une chaire de linguistique bantoue était créée à Hambourg alors que son équivalent français ne fut créé qu'en...1964 à « Langues O » (Ecole des Langues Orientales).



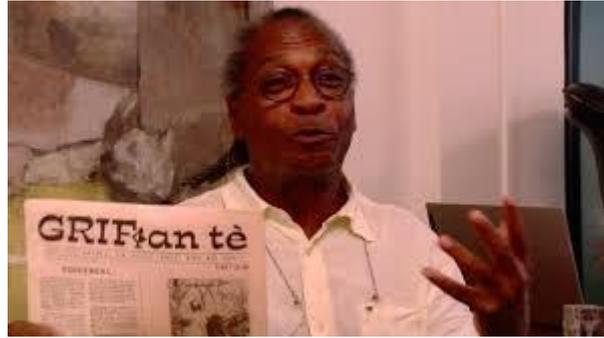
Résumons donc : Jean Bernabé n'a pu être influencé ni par son milieu familial ni par son milieu social ni par le lycée Schoelcher ni par La Sorbonne. En « nègre gréco-latin » qu'il était, comme la totalité de ses condisciples, il était destiné à devenir un excellent professeur de lycée (ce qu'il fut deux ans durant en Tunisie), puis d'université (ce qu'il fut le restant de sa vie au sein de ce qui était l'Université des Antilles et de la Guyane). Il fut d'ailleurs recruté, dans ce qui était à l'époque le CUAG (Centre Universitaire des Antilles et de la Guyane) dépendant de l'Université de Bordeaux, en tant que maître-assistant en Lettres modernes, cela à l'époque où les études littéraires se trouvaient sur le campus de Fouillole, en Guadeloupe. A quel moment s'est produit le déclic qui l'a poussé à s'intéresser au créole ? Dans quel contexte ou quelles conditions cela s'est-il produit ? Jean Bernabé ne l'a jamais explicité lui-même, ce qui oblige à considérer plusieurs hypothèses, la première ayant trait, en ces années 70 finissantes, à la montée en puissance du mouvement nationaliste et indépendantiste en Guadeloupe. En effet, l'UPLG (Union Pour la Libération de la Guadeloupe) et l'UGTG (Union Générale des Travailleurs Guadeloupéens) avaient le vent en poupe à une époque où la vieille économie sucrière n'avait pas encore disparu et où le prolétariat n'avait pas encore été remplacé par ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui « le précaire ». Époque surtout où l'économie de comptoir ne régnait pas encore sans partage. Ces deux mouvements, l'un politique, l'autre syndical, parvenaient à mobiliser des milliers de travailleurs agricoles, mais aussi de salariés du commerce et même nombre de fonctionnaires, avec son mot d'ordre « *On sel pep ! On sel chimen !* ». La revendication d'indépendance était clairement affichée et dans

ce contexte, le combat pour la valorisation de la culture guadeloupéenne, et par conséquent du créole, désormais désigné comme « langue » et non plus comme « patois », était primordial. Le journal de l'UPLG annonçait clairement la couleur dès son titre : *Lendépandans*

Ces indépendantistes cherchaient également à mobiliser les étudiants sur le campus de Fouillole, non sans un certain succès à une époque où le Tiers-monde relevait la tête et où, à partir de 1960, les colonies françaises d'Afrique accédaient les unes après les autres à l'indépendance. Le jeune maître-assistant, Jean Bernabé fut donc confronté à une turbulente jeunesse guadeloupéenne et martiniquaise⁴ qui contestait l'assimilation, refusait le modèle français et rêvait d'indépendance pour leurs îles. Jeunesse, inscrite certes en licence de littérature française, mais qui n'hésitait pas à s'exprimer en créole, parfois même en plein cours. Le grammairien qu'il était n'avait pas pu être insensible à la soudaine émergence d'un parler que jusque-là, il n'avait considéré peut-être que d'un simple œil sympathique. Cela explique-t-il qu'il l'ait choisi comme sujet de sa thèse de doctorat alors même qu'il aurait fort bien pu se consacrer à un sujet grec ou latin autrement plus prestigieux ? Nous y reviendrons.

Sinon, une autre explication serait ce que les sociologues appellent la « demande sociale ». Là, on dépasse l'individu et les choix qu'il peut faire pour se placer au niveau du groupe ou de la communauté : **dans les années 70 du XXe siècle, une puissante demande de créole, multiforme, est apparue dans les sociétés de la Martinique et de la Guadeloupe.** Multiforme parce qu'outre les cours de linguistique créole initiés par Jean Bernabé sur le campus de Fouillole, puis, plus tard, sur celui de Schoelcher, il y eut à peu près à la même époque, la création d'un journal entièrement en créole à la Martinique, *Grif An Tè*⁵, qui publia 52 numéros (1979-82) et dont le directeur était le sociologue Serge Domi. Son comité de rédaction était composé de Georges-Henri Léotin, Terez Léotin, Serge Harpin, Claude Clairicia, Raphaël Confiant, Claude Larcher et Chéri-Zécoté. Dépourvu de publicité, cet insolite organe de presse au sein d'un paysage médiatique martiniquais entièrement francophone à l'époque, survécut grâce aux deniers de ses fondateurs et rédacteurs.

⁴ Les bacheliers martiniquais désirant faire des études littéraires allaient en Guadeloupe et leurs alter ego guadeloupéens désirant faire des études scientifiques allaient en Martinique.



Au plan musical, on vit l'apparition du zouk et du groupe Kassav' qui utilisaient exclusivement le créole. Sans compter un nombre grandissant de poètes, de fabulistes, de dramaturges et de romanciers qui se mirent à publier dans cette langue : poésie (H. Poulet, S. Rupaire, M. Rippon), théâtre (G. Mauvois, V. Placol, J. Alpha, Daniel Boukman etc.), fables (De Vassoigne), roman (R. Confiand, T. Léotin, G-H. Léotin etc.).



En clair, une sorte de vague de fond, une vraie demande sociale, et non un mouvement concerté : les créolistes de Fouillole n'avaient, en effet, pas de relations avec les journalistes créolophones de *Grif An Tè* lesquels n'étaient pas en contact avec les musiciens et chanteurs de Kassav. Et la sociolinguiste guadeloupéenne Dany Bébel-Gisler publiait en 1975 (l'année même de la parution du monumental *Fondal-Natal. Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais* de Jean Bernabé), un ouvrage qui fit

date, au titre-choc : *Le créole, force jugulée*. Peu de temps après, au collège de Capesterre-Belle-Eau, Hector Pouillet et Sylviane Telchid inauguraient le tout premier cours de créole au sein de l'enseignement secondaire.

Jean Bernabé, le « grand-grec », le « nègre gréco-latin » selon l'expression de Frantz Fanon fut donc influencé par le mouvement nationaliste guadeloupéen d'une part et par cette demande de créole surgi des tréfonds de la société antillaise, de l'autre. Mais on peut y ajouter également l'attrait de cette discipline nouvelle au sein de l'université française, que fut la linguistique ou les sciences du langage qui, dans ces années 60-70 commençait à marginaliser la bonne vieille philologie. Elle devint même, grâce au structuralisme, la plus en vue des sciences humaines, la moins « molle » ou la plus « dure » des sciences dites « molles ». Son prestige et son influence devinrent tels qu'elle colonisa littéralement les autres disciplines jusqu'à la psychanalyse et ses plus éminents praticiens comme, par exemple, J. Lacan et sa célèbre formule affirmant que « l'inconscient est structuré comme un langage ». Quant aux études littéraires, elles furent sommées, avec R. Barthes, G. Genette et d'autres, d'abandonner la traditionnelle bipartition de la forme et du fond pour se soumettre aux rigueurs de l'analyse linguistique⁶. **Jean Bernabé est un pur produit de ces années où la linguistique triomphait non seulement en France, mais aussi dans les grandes universités du monde.** Nul étonnement donc à ce qu'il se soit pris de passion pour Noam Chomsky et la linguistique générative ni qu'il ait appliqué cette dernière à l'analyse de la syntaxe des parlers antillais dans son impressionnant *Fondal-Natal* en trois tomes.

Peut-être faudrait-il également ajouter à tout cela le rôle de langue tribale que joue le créole chez les Antillais de l'Hexagone (et donc les étudiants), de langue-refuge, face à une société française plutôt hostile car marquée par les défaites de son armée en Indochine (1954), puis en Algérie (1962). En dépit de leur carte d'identité française, ceux-ci (en particulier les Mulâtres et les Chabins assimilés aux Maghrébins) alors même qu'ils pouvaient avoir vénéré « la Mère-Patrie » quand ils vivaient dans leurs îles et s'être considérés comme Français à part entière, se voyaient brutalement rejetés. Leur parade était alors de se réfugier dans l'usage du créole que pour beaucoup, ils n'utilisaient au pays que rarement ou seulement pour plaisanter. Nombre de jeunes filles, en particulier

⁶ L. Bouquiaux, maître de recherche au CNRS, pouvait ainsi écrire en 1982 : « *La linguistique exige aujourd'hui toute la précision des sciences exactes, elle offre comme celle-ci des possibilités de mesure, de vérification, de répétition des expériences. L'organisation des phonèmes dans l'espace évoque de façon frappante la disposition des molécules en chimie organique .* »

de la petite ou moyenne bourgeoisie de couleur, n'acquerraient un usage fluent du créole qu'une fois devenues étudiantes dans l'Hexagone, passant ainsi d'une compétence passive à une compétence active. Il fort est probable que Jean Bernabé se soit mis activement au créole une fois inscrit en Sorbonne.

Mais davantage que les raisons profondes qui ont conduit notre sorbonnard martiniquais à se consacrer à l'étude du vieil idiome des plantations de canne à sucre, raisons dont certaines demeureront forcément obscures, ce qu'il importe vraiment de considérer, c'est la trajectoire d'une vie. C'est la trace d'une destinée. Le mystère que chaque être humain porte en lui et que lui-même n'est pas toujours capable d'éclaircir. Jean Bernabé est décédé tôt. Trop tôt. A seulement 75 ans, cela dans une Martinique où les centenaires sont devenus légion⁷. Tout comme deux autres membres importants du groupe de recherches qu'il a créé : Raymond Relouzat, Martiniquais, natif du Lorrain comme lui, agrégé de grammaire comme lui également, et anthropologue des sociétés créoles de renom, spécialisé dans l'étude des contes créoles ; Pierre Pinalie, natif de Normandie, agrégé d'espagnol, qui s'est pris de passion pour le créole à la suite de son mariage avec l'écrivaine martiniquaise Suzanne Dracius et qui obtint des années durant son détachement au GEREK, lui qui était professeur au lycée de Trinité.

Jean Bernabé n'était pas un linguiste à l'esprit fermé. Il avait très vite ressenti la nécessité pour les Etudes créoles de mettre ensemble les esprits les plus divers, les compétences les plus variées, sans obligatoirement tenir compte des diplômes ou des statuts des uns et des autres. Ainsi trouvait-on aux côtés du philosophe et mathématicien Jacques Coursil, esprit brillantissime s'il en est, l'ethnologue Elisabeth Vilayleck, le linguiste africaniste Jean-Charles Hilaire, l'égyptologue et professeur de lycée professionnel Alain Anselin, l'informaticien Daniel Monlouis-Calixte, le politologue et angliciste Raphaël Confiant, les germanistes Robert Damoiseau et Marijosé Saint-Louis, l'historien Serge Mam-Lam-Fouck, la lexicologue Bernadette Cervinka, les sociolinguistes Lambert-Félix Prudent et Michel Dispagne, l'anthropologue Gerry L'Etang, la psycholinguiste Marie-Cécile Clairis Gauthier. Et au-delà du cercle universitaire, Bernabé avait su également construire des passerelles avec les écrivains et les militants de la langue créole comme Joby Bernabé (artiste et conteur), son

⁷ Chaque semaine quasiment le quotidien « FRANCE-ANTILLES » met l'un d'entre eux à l'honneur. L'exemple le plus récent est celui que présente l'édition en ligne du journal en date du vendredi 17 avril 2020 : « Jules Théobald, doyen des Français, a 111 ans aujourd'hui. ». Cela en pleine période d'épidémie du Covid-19 !

cousin, Terez Léotin (directrice d'école maternelle), George-Henri Léotin (professeur de philosophie en lycée), Serge Domi (sociologue) et bien d'autres.



Il fut aussi le grand ami de l'écrivain Patrick Chamoiseau (Prix Goncourt en 1992 pour son roman *Texaco*) avec lequel, en compagnie de Raphaël Confiant, il rédigea ce manifeste à la fois littéraire et politique que fut *l'Eloge de la Créolité* (1989), manifeste qui connut un succès retentissant au grand étonnement de ses trois auteurs et qui inaugura des décennies de domination sans partage au sein des lettres antillaises de ce que l'on en est venu à appeler « la littérature de la Créolité ». Immédiatement traduit en anglais et publié chez Gallimard, puis dans d'autres langues telles que l'espagnol, l'italien, l'allemand ou encore le japonais, il est désormais étudié dans un grand nombre d'universités à travers le monde, en particulier aux Etats-Unis et au Canada.

C'est Patrick Chamoiseau qui, au décès du fondateur du GEREK, le 12 avril 2017, lui rendit l'un des plus beaux hommages, cela en créole, langue que pourtant le lauréat du Prix Goncourt n'a quasiment jamais pratiquée à l'écrit. Le voici :



APRE NONM LAN

Pour Jean Bernabé

Jan

Man ka wè an gwan lawonn sèbi ek an chay betafé
Man ka tann tout kalté jan tanbou ka dégajé kadans
Ek man ka tann lang-lan
Ki ka ouvè, ki ka lévé
Ki ka bat alantou'w

Ki ka djélé osi !

Ou apiyé'y

Ou gloryé'y

Ou bay limyé rasin et lépésè zetwal
Ou viré bay sa'y ba nou ek ou tyenbé fos la

Saki vayan jodi ka dépozé chapo

Sé a lan men yo ka poté tchè yo

Sé a lan men yo ka balé tout kalté la pousiè

Pou dépozé anba plat pié'w dé kalté bel ti mo

Dé vyé mo a vyé neg

Dé pawol kout dé pawol long

Dé pawol a dousin

Tou sa lang-lan za di, tousa i poko di ek tou sa i ké di

Oala

Jan

Lawonn lan byen ouvè

Vayans lan an mitan

Tanbou-a o zabwa

Pawol-la ka chaché tousa i pasa di

tousa i pé maré

Apré nonm-lan pa ni

Ek adan kalté lannuit-tala sel sèbi-a sé wou.

TRADUCTION

APRES CET HOMME

Pour Jean Bernabé

Jean

Je vois une ronde de serbi et une charge de lucioles
J'entends toutes sortes de tambours diffuser des cadences

Et j'entends La langue

Qui s'ouvre, qui s'élève

Qui tourbillonne autour de toi

Qui hurle aussi.

Tu l'as confortée

Tu l'as magnifiée

Tu lui as conféré la lumière des racines, l'épaisseur des étoiles
Tu lui as rendu ce qu'elle nous a donné, et maintenu cette force

Ceux qui valent aujourd'hui enlèvent leur chapeau

Ce sont leurs mains qui leur soutiennent le cœur

Ce sont leurs mains qui balaient la poussière

Pour disposer dessous tes pas de jolis petits mots

De vieux mots à vieux nègres

Des paroles longues des paroles courtes

Des paroles douces

Tout ce que la langue a déjà dit, qu'elle n'a pas encore dit,
et tout ce qu'elle va dire

Maintenant

Jean

La ronde est bien ouverte

La vaillance au milieu

Les tambours aux abois

La parole quête encore ce qu'elle ne peut pas dire

Tout ce qu'elle peut amarrer

Après cet homme il n'y en a pas

Et dans cette sorte de nuit, la seule lumière c'est toi.

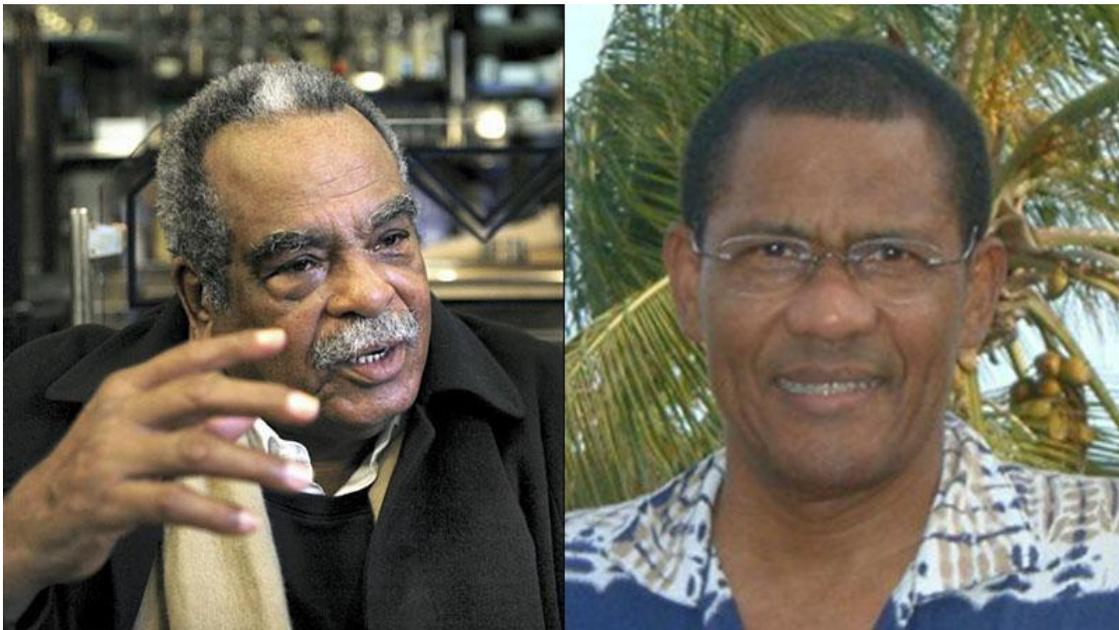
Edouard Glissant, en 2002, ne fut pas en reste avec ces mots d'une troublante justesse :

« SIMPLE SALUTATION AU MILIEU DU CHEMIN

C'est une belle histoire que de vivre une part de sa vie dans l'émoi d'une langue qui peu à peu s'affirme, naît à soi-même, souffre et se bat, et sème peut-être alentour quelques beautés. Jean BERNABE a connu ce devenir. Nous pouvons dire qu'au moment où "il prend en charge" la langue créole, en allant du premier coup fouiller dans ses profondeurs jusqu'alors inexplorées, il sait bien qu'il aborde là une abandonnée, qui a rassemblé autour d'elle ses hardes certes flamboyantes mais incertaines, n'osant pas les ouvrir à tous les vents. Les trésors de cette langue sont encore à venir, malgré les récoltes déjà faites, ils mûrissent comme des ignames dans la terre, il faut préparer le terrain autour,

ne pas s'asseoir quand le moment vient de fouiller, regarder au fond du ciel et deviner le vol des ortolans, suivre le geste qui convient, renoncer à toute complaisance envers soi, et magnifier pourtant le poème tumultueux des naissances et des avènements.

Je salue l'ouvrier rigoureux et le chantre enthousiaste. Nous savons que nous ne sauverons aucune langue du monde en laissant périr les autres. Et aussi, c'est un lie-commun, que chaque langage est un pan, comme une végétation inextricable, de l'imaginaire humain. Jean BERNABE a parcouru dans cet imaginaire, il y veille encore, et de cela nous le remercions. »



Magnifique également fut l'hommage ci-après qui lui fut rendu par l'un de ses anciens étudiants, Roland Davidas, devenu professeur certifié de créole et auteur créolophone de talent :

« Jean Bernabé nous a exhortés à « matjoké » c'est-à-dire, à FORGER la langue pour donner naissance à une véritable esthétique littéraire créole. C'est ce que certains d'entre nous ont fait et continuent de faire.

Il nous a également aidés à concevoir la langue créole « more geometrico » c'est-à-dire, « à la manière des géomètres » autrement dit, de manière réfléchie, scientifique et rationnelle.

Grâce à ses travaux et à ses nombreuses publications, nous sommes en effet passés d'une connaissance inadéquate c'est-à-dire, partielle et incomplète à une connaissance adéquate

c'est-à-dire, complète et suffisante de la langue créole. Ce fut à mon avis sa plus grande réussite. »⁸

On aura compris que la présente biographie s'intéressera peu à la vie privée de Jean Bernabé sauf quand il sera nécessaire d'y recourir pour pouvoir expliquer ses activités de linguiste dévoué aux Etudes créoles, d'administrateur universitaire, d'intellectuel engagé dans la cité et de passionné de littérature. Littérature dans laquelle, à l'approche de la retraite, il fera une incursion en publiant cinq romans qui, malheureusement, n'obtinrent pas l'écho qu'il avait espéré, chose qui lui procura un indéniable chagrin. C'était un homme discret, assez peu disert sur sa vie privée, dont seuls ses plus proches amis (es) savaient que, par exemple, il n'était pas très porté, pour ne pas dire pas du tout, sur le carnaval, la musique ou le football. Certains membres du GEREK ont pu ainsi assister à sa colère froide (et non pas homérique car ce n'était pas son caractère) contre Raphaël Confiant lorsqu'il avait appris que ce dernier avait séché une séance importante d'un colloque à Turin, en Italie, pour s'en aller assister à un match de la Juventus et applaudir ses héros footballistiques en la personne du Guadeloupéen Lilian Thuram et de l'Italien Paulo Maldini.



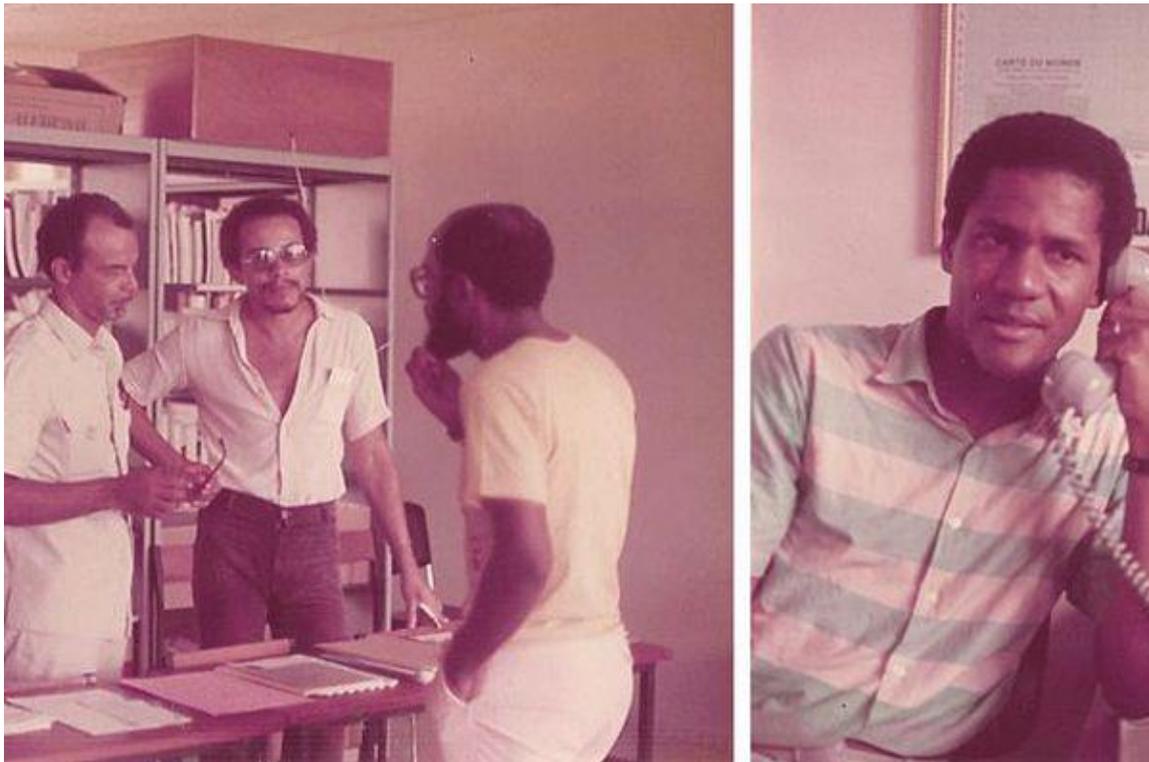
Ce livre s'adresse en priorité au grand public cultivé qui, s'il a entendu parler de Jean Bernabé, s'il le perçoit comme un grand intellectuel et surtout comme le « Pape du créole », pour employer une expression un peu comique revenue souvent dans la presse à son décès, n'est pas versé en linguistique et encore moins en créolistique, même si, quand une langue n'a pas encore accédé à la

⁸ « Créole et connaissance : l'entreprise titanesque de Jean Bernabé », in site MONTRAY KREYOL, 23 avril 2017.

dignité littéraire et ne possède pas d'académie tout un chacun, le premier locuteur venu, se croit expert en la matière. Un locuteur du français, de l'allemand, du chinois ou de l'arabe fera confiance ou se référera toujours à ceux qui sont censés détenir le savoir sur la langue : grammairiens, dictionnaristes, académiciens ou écrivains. A l'inverse, un locuteur du créole, surtout s'il est d'extraction modeste, s'imaginera pouvoir en remonter aux créolistes, supposés d'origine petite-bourgeoise et donc maîtrisant moins bien « le bon créole » que lui. Le mythe du vrai ou du bon créole, censé être parlé par les vieux Nègres de la campagne ou des quartiers populaires urbains a encore de beaux jours devant lui, alimenté qu'il est par la situation de diglossie qui caractérise l'écosystème langagier martiniquais et antillais en général.

Nous éviterons donc à ce grand public cultivé que nous visons le jargon linguistique qui pourrait le dissuader de poursuivre sa lecture : « phonème », « syntagme », « prédicat », « copule », « signifiant/signifié » etc. Autant que faire se peut car il arrivera des moments où il ne sera pas du tout possible d'y échapper sinon on courrait le risque de simplifier, de vulgariser à l'extrême des recherches souvent complexes et d'en dénaturer l'exacte portée. Ce faisant nous nous inscrivons dans le droit fil de J. Bernabé qui, à côté de ses publications pointues, a toujours eu le souci de les rendre accessibles audit public dans des ouvrages de vulgarisation comme en témoigne cet extrait de son *Précis de syntaxe créole* (2003) :

« Les fondements théoriques de la présente description grammaticale ressortissent au courant de la grammaire générative transformationnelle initiée par le linguiste américain Noam Chomsky. Des développements très pointus et tout récents ont, chacun le sait, conduit cette théorie à des hauteurs d'abstraction telles qu'il paraissait plus sage, dans une perspective didactique, de se limiter à la théorie standard. Encore a-t-il fallu décanter cette dernière de tous ses aspects les plus techniques, pour n'en réunir, sous la forme d'une vulgate, que les procédures les plus simples. On aura compris que notre objet est non pas la description pour elle-même mais la mise à disposition des étudiants et, par extension, du public cultivé, d'une approche qui rende compte du fonctionnement du créole, en l'occurrence le martiniquais. » (souligné par nous)



LA CREATION DU GEREC

Jean Bernabé se révélera au fil des années un formidable créateur de concepts (« la déviance maximale », « la souveraineté scripturale », « la langue matricielle », « la procuration linguistique » etc.) sur lesquels nous reviendrons plus avant, mais on sait peu qu'il fut également un tout aussi formidable inventeur d'acronymes. Le tout premier d'entre ces derniers fut GEREC : Groupe d'Etudes et de Recherches En Espace Créole. Cet acronyme devint tellement emblématique que le système graphique qu'il proposa pour noter les créoles des Petites Antilles et de la Guyane, cela entre 1972 et 75, fut appelé par le grand public « Graphie-GEREC » et rarement « Graphie-Bernabé ». **Le GEREC demeura d'ailleurs longtemps le groupe de recherches le plus productif et le plus prestigieux de l'Université des Antilles et de la Guyane. Il forma des générations de linguistes, de sociolinguistes, d'ethnologues, d'analystes littéraires, de didacticiens et de traductologues.** Bernabé était tout à la fois un grand organisateur et un meneur d'hommes qui a toujours su gérer les crises internes du GEREC, crises normales au sein de tout groupe de recherches un tant soit peu nombreux. S'il est, en effet, facile d'apaiser les

tensions quand on atteint à peine une dizaine de chercheurs, les choses deviennent beaucoup plus complexes quand on en arrive à la trentaine, voire la quarantaine puisque le GEREK, né en Guadeloupe au milieu des années 1970, eut très vite une antenne sur chacun des deux autres pôles de l'université : la Martinique et la Guyane. Ici, la notion d'« Espace » contenue dans son acronyme prend tout son sens car Bernabé avait une sainte horreur du nombrilisme insulaire ou du micro-nationalisme et, par exemple, s'est toujours opposé aux dénominations de « langue martiniquaise » ou de « langue guadeloupéenne » en lieu et place de « créole ». Celles-ci, tout à fait justifiées sur le plan de la pure analyse linguistique, encore que le terme de « dialecte » convienne mieux, contenaient, au plan socio-politique, les germes d'une division funeste entre des parlers largement intercompréhensibles. C'est dire, et nous y reviendrons, que Bernabé fut toujours partisan du « pan-créole » c'est-à-dire de l'établissement de passerelles entre les différents dialectes créoles des Amériques, voire même de l'océan Indien, avec pour objectif d'aboutir à long terme à la création d'**un créole écrit unifié**. Ici, il convient de préciser que cette *lingua franca* n'a jamais concerné le créole oral contrairement à ce que certains adversaires du GEREK ont longtemps tenté de faire accroire non sans une certaine malhonnêteté intellectuelle. Ni Bernabé ni aucun autre membre du GEREK n'a jamais été assez sot pour s'imaginer pouvoir mettre un gendarme linguistique derrière chaque locuteur.

Cette idée de « pan-créole » est d'ailleurs à mettre en relation avec le refus de J. Bernabé et du GEREK d'accepter toute partition de ce qui était alors l'UAG (Université des Antilles et de la Guyane). En témoigne cette déclaration publique datant de janvier 2003 lorsqu'une crise traversa l'établissement à cause de sa trop forte centralisation :

« Le GEREK-F est également favorable à la plus large décentralisation au niveau des trois sites que comporte l'UAG, en particulier en matière de gestion financière... Toutefois, nous sommes déterminés à nous battre contre toute dérive scissionniste qui aurait pour effet, à plus ou moins long terme d provoquer l'éclatement de l'UAG en trois micro-campus qui, dès lors, risqueraient de devenir de simples collèges. Il convient de rappeler que l'étymologie même du mot « Université » implique l'ouverture la plus large sur le monde et donc le brassage sur nos différents campus de populations étudiantes et de personnels enseignants aux origines les plus diversifiées. »⁹

En fait, s'il fallait résumer d'une phrase les quarante années d'existence du GEREK et tout le travail qu'il a mené, celle-ci pourrait être la suivante : **faire**

⁹ Déclaration parue dans l'hebdomadaire ANTILLA, n° 1025, 30 janvier 2003, p. 22.

accéder le créole à la souveraineté scripturale. La transformer en langue écrite de plein exercice, pour le dire plus simplement. Ce qui est beaucoup plus difficile que de la simplement graphier. N'importe quel linguiste ou ethnolinguiste peut aller dans une tribu perdue d'Amazonie ou de Papouasie-Nouvelle-Guinée et en transcrire la langue avec l'alphabet phonétique international, mais ce n'est pas pour autant qu'il la transformera d'un seul coup en langue écrite. Et même si la tribu en question adapte cette transcription pour en faire un outil maniable par tout un chacun, sa langue n'accèdera toujours pas forcément à l'écriture. Comme l'indique J. Bernabé (1989) :

« Mêmes les langues dites « sans écriture » peuvent relever de la grammatologie dans la mesure où toute langue peut faire l'objet d'une notation graphique, caractéristique qui faut-il le rappeler ? __, n'est pas suffisante pour autant à conférer le statut de langue écrite ».

Transcrire ou graphier n'est pas écrire. Ce dernier terme recouvre beaucoup plus d'éléments que la création d'un alphabet, d'un système graphique ou l'établissement de règles de grammaire, notamment un aspect social et même socio-politique. Une langue peut parfaitement n'avoir qu'un usage restreint à l'écrit, chose qui fut deux siècles durant le cas du créole puisque comme nous le verrons, le tout premier texte littéraire dans cette langue date de 1793. Une langue n'accède pas à la « souveraineté scripturale » juste parce qu'on peut la voir sur une feuille de papier ou l'écran d'un ordinateur. C'est, d'abord et avant tout, un outil dont la forme écrite se doit d'être socialement utile et politiquement légitimée. S'agissant du créole, force est malheureusement de reconnaître que pour l'instant, il n'y a qu'en Haïti avec ses 80% de créolophones unilingues et analphabètes qu'il existe un véritable besoin, un urgent besoin même, de transformer celui-ci en langue écrite de plein exercice. Partout ailleurs, la défense et la promotion du créole relèvent du désir d'affirmer une identité culturelle jugée en danger face à ces grandes langues européennes que sont le français dans les territoires français d'Outremer et l'anglais à Sainte-Lucie, à la Dominique, à Maurice et aux Seychelles.

Difficile donc de séparer la quête identitaire de la recherche sur la langue, notamment chez les chercheurs « natifs » qui ont un rapport maternel, affectif en tout cas avec cette dernière et qui ne peuvent pas faire comme s'ils ne voyaient pas que leur objet d'étude n'a cessé de se détériorer au fil du temps sous les coups de boutoir d'une francisation qui s'est accélérée dans le dernier tiers du XXe siècle à cause de la multiplications des chaînes de télévision

(toutes en français), de l'arrivée de nouveaux moyens de communication¹⁰ (Internet, Facebook etc.) et de la relative facilité des voyages vers l'Hexagone (un billet d'avion Martinique/France coûtant moins cher qu'un billet Martinique/Guyane, par exemple).

Francisation qui peut ou pourrait provoquer à plus ou moins long terme la disparition du créole comme ce fut le cas pour le breton, l'occitan ou le basque.

¹⁰ Il convient toutefois de remarquer qu'ils offrent de plus en plus au créole écrit un espace inédit.

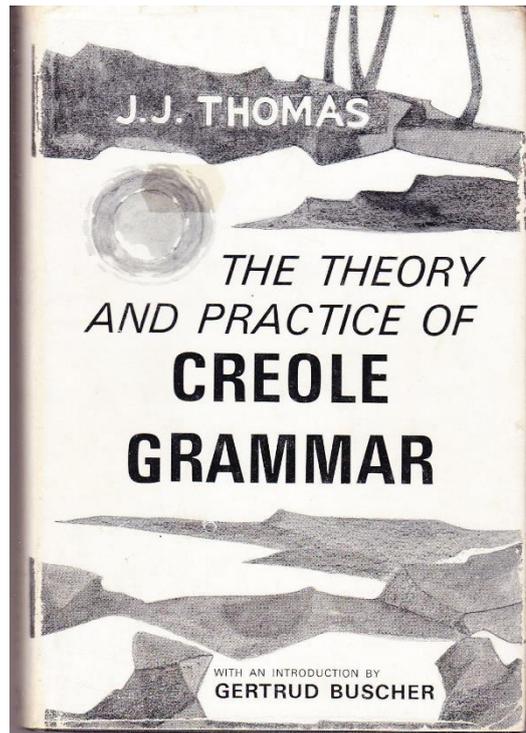
CREOLISTIQUE EURO-AMERICAINE ET CREOLISTIQUE NATIVE

La créolistique, comme on l'a déjà dit, est une discipline qui est apparue à compter de la toute fin du XIXe siècle dans le milieu universitaire européen, puis nord-américain, à l'instar de ses cousines beaucoup plus âgées telles que l'hellénistique, la romanistique ou la slavistique. Elle est d'abord l'œuvre de savants allemands, anglais, français, américains et canadiens. Certes, des Antillais (Haïtiens, Martiniquais, Guadeloupéens, Trinidiens etc.), des Guyanais, des Réunionnais et des Mauriciens se sont penchés sur leur parler dès le XIXe siècle, mais soit leurs œuvres relevaient de cet amateurisme propre aux érudits locaux soit elles étaient entièrement influencées par la grammaire ou la philologie des langues européennes. Si Trinidad peut ainsi se vanter d'avoir produit le tout premier grammairien du créole à base lexicale française en la personne de John Jacob Thomas (auteur, en 1869 de *The Theory and Practice of Creole Grammar*), celui-ci s'est employé à appliquer à l'idiome insulaire les analyses propres au latin et au français, passant complètement à côté, par exemple, du système aspecto-temporel du créole qui est radicalement différent du système de conjugaisons des langues romanes. C'est même là sa plus grande spécificité, celle qui a empêché les successeurs de Thomas, au siècle suivant, de la classer parmi ces dernières et les ont amenés à lui créer une catégorie particulière, celle des « langues néo-romanes ». Ce système est d'ailleurs si complexe que sa description est loin de faire l'unanimité chez les créolistes comme le souligne Michel Dispagne (2000) :

« Les différentes constructions du fonctionnement des particules linguistiques préverbaux méritent d'être de nouveau interrogées, d'autant plus qu'elles peuvent rendre perplexes, non seulement l'usager de la langue en quête de compréhension, mais aussi l'apprenant non créolophone en recherche d'acquisition intelligente et d'exploitation communicative. »

Autre exemple, au plan phonologique, Thomas ignore le phénomène de nasalisation à propos duquel le créoliste américain A. Valdman (1978) note ceci :

« Du point de vue de l'impression acoustique, un des traits marquants des parlers antillais, ceux d'Haïti en particulier, est leur caractère nasal. Cette impression s'explique en partie par la haute fréquence relative des séquences voyelles nasales + N ».



C'est qu'avant que « la créolistique native » (L-F. Prudent) ne parvienne à se faire une place dans le milieu académique international, **le petit monde de la créolistique, entièrement composé d'Européens et de Nord-Américains, était divisé en deux factions plus ou moins hostiles : les « romanistes » et les « africanistes »**. Les premiers étaient conduits par Robert Chaudenson, Français, spécialiste du créole réunionnais ; les seconds par Claire Lefebvre, Canadienne/Québécoise, spécialiste du créole haïtien. Selon Chaudenson, le créole, s'il possédait une indéniable spécificité, était une sorte de français insulaire, de français qui avait évolué loin de son lieu de naissance et qui n'avait été influencé par les langues africaines que de manière marginale. « En creux » expliquait plus subtilement le créoliste guadeloupéen Guy Hazaël-Massieux, lui aussi romaniste, cette expression signifiant qu'il était un peu vain de rechercher dans le créole des formes africaines « pleines » c'est-à-dire des mots ou des structures syntaxiques directement empruntés à telle ou telle langue d'Afrique de l'Ouest.



Selon lui, au moment où le créole se formait, chose qui ne prit qu'environ cinquante ans (1620-1670), « naissance éruptive » dit joliment le créoliste allemand Ralph Ludwig, chaque fois que deux formes « françaises » se trouvaient en concurrence, ce fut la forme la plus proche d'une forme africaine qui fut sélectionnée. « Françaises » est mis ici entre guillemets car l'antienne selon laquelle « le créole descend du français » est complètement fausse. Le français que nous utilisons aujourd'hui, hérité de Malherbe, n'existait pas encore dans cette première moitié du XVII^e siècle et les colons qui débarquèrent aux « Isles de l'Amérique » parlaient des dialectes d'oïl : normand surtout mais aussi angevin, poitevin-saintongeais, vendéen etc. D'ailleurs, c'est l'année même, 1635, au cours de laquelle les Français s'emparèrent de la Martinique et de la Guadeloupe que le cardinal Richelieu décida de créer l'Académie française en lui fixant deux tâches principales : créer une orthographe et rédiger un dictionnaire. Mais la normalisation et surtout l'extension du français à travers l'Hexagone prit beaucoup de temps. Au moment où éclate la Révolution française en 1789, seuls 1/3 de la population comprend ce qui est devenu le français à savoir le dialecte de l'Île-de-France, le francien, cela sous sa forme écrite dite « scripta ». D'où la mission confiée à l'Abbé Grégoire, dont nous avons déjà parlé, consistant à recenser « les langues et patois de France » et surtout de mettre en place « les moyens de les éradiquer ». Plus tard, en 1914, lors de la terrible Grande Guerre, nombre de soldats bretons sont morts sur le front faute de bien comprendre les ordres de leurs officiers français. **L'Académie française fut donc créée en 1635 mais la France ne devient totalement francophone que vers...1930 ! Il est donc absurde de dire que « le créole descend ou provient du français ».**

A l'exact inverse des créolistes romanistes comme Chaudenson ou Hazaël-Massieux, la Québécoise Claire Lefebvre (1998) avait une formule-choc : le créole n'était que de l'éwé¹¹ avec un lexique français, de l'éwé relexifié en quelque sorte. Et de le démontrer à l'aide de comparaisons syntaxiques, en particulier l'absence de copule ou encore l'ordre des mots dans la phrase. Cette thèse avait déjà été à vrai dire formulée par la linguiste haïtienne Suzanne Sylvain en 1936 :

« Nous sommes en présence d'un français coulé dans le moule de la syntaxe africaine, ou comme on classe généralement les langues d'après leur parenté syntaxique, d'une langue éwé à vocabulaire français ».

Avant Lefebvre également, en 1985, devant le congrès annuel des professeurs de français américains¹² qui s'est tenu à la Martinique, le poète Aimé Césaire avait proposé l'idée suivante :

« Le créole est une langue dont le corps est français, mais l'âme est africaine. »

Conclusion : le créole n'est ni une langue romane ou néo-romane, mais bien une langue africaine ou à tout le moins néo-africaine. L'éwé est une langue qui fait partie du continuum linguistique des langues fongbe parlées, par environ 7 millions de locuteurs au Bénin, au Ghana, au Togo et au Nigéria, langue à tons (comme le chinois ou le vietnamien). Les études historiques montrent qu'au début du système plantationnaire dans les îles françaises des Antilles, en particulier à Saint-Domingue, les locuteurs de l'éwé furent plus nombreux que ceux des autres groupes ethniques.

Jean Bernabé ne fut ni un romaniste (en dépit de sa formation gréco-latine) ni un africaniste. Il préférait parler de « dimension néo-romane » et de « dimension néo-africaine » du créole comme, s'agissant de la première expression, on peut le voir dans les « Remerciements » de son ouvrage *Précis de syntaxe créole* (2003) :

« Tous mes remerciements vont à Jacques Fontaine, latiniste éminent, professeur honoraire à la Sorbonne qui à travers ce précis aura découvert la dimension néo-romane des créoles. »

Ce qui signifie que s'il reconnaissait la valeur et l'importance de telle ou telle analyse des deux camps en présence, il s'est employé à faire valoir la spécificité du créole. Il voyait en lui, comme on le verra plus avant, le produit d'une sorte

¹¹ Langue parlée au Bénin actuel (ancien Dahomey) d'où sont originaires un peu plus de la moitié des esclaves africains qui furent transportés aux Antilles entre 1650 et 1804 (pour Saint-Domingue/Haïti) et 1848 pour la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane.

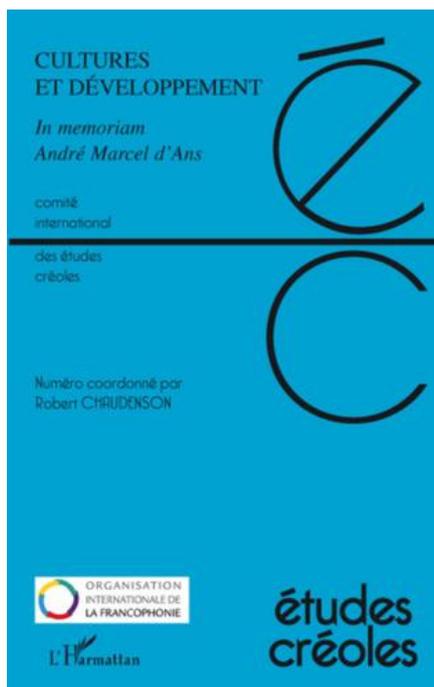
¹² American Association of Teachers of French.

de mutation linguistique, presque au sens où les biologistes emploient ce terme. En clair, l'apparition d'une nouvelle « espèce » linguistique, certes liée à ses différents géniteurs (arawak et caraïbe, dialectes d'oïl, langues ouest-africaines), mais assez profondément différente d'elles. « Ce n'est pas parce qu'*Homo sapiens* partage 90% de ses gènes avec le chimpanzé qu'il est un singe ! » aimait-il à plaisanter quand il se trouvait confronté à ceux qui s'opposaient à sa thèse. A l'époque, il était loin d'imaginer qu'un jour, au tout début du XXI^e siècle, il se passionnerait pour le concept novateur d'« écologie linguistique » qui est subliminalement lié à ladite thèse.

RVIVALITES

Le monde académique n'étant pas un vert paradis dans lequel évoluent de purs esprits uniquement préoccupés de l'avancée de la recherche, mais aussi le champ clos de rivalités entre personnes et surtout entre théories parfois diamétralement opposées, nul étonnement à ce que J. Bernabé se soit retrouvé presque pris en étau entre créolistes « romanistes » et créolistes « africanistes ». Les premiers, à travers le Comité International des Etudes Créoles (CIEC) et sa revue *Etudes créoles*, dominaient la créolistique consacrée aux créoles à base lexicale française, disposant de budgets et d'infrastructures qui leur permettaient d'asseoir leur position. Ainsi, en page de garde du tout premier numéro de ladite revue, parue en 1978, on lit ceci :

« Ce premier numéro du Bulletin international des études créoles présente les communications du Colloque international des créolistes qui s'est tenu à Nice en novembre 1976 et il en constitue les actes. Cette publication bénéficie du concours de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF). »



Quand on jette un œil à son sommaire, on se rend compte qu'il comporte sept articles écrits par des Euro-Américains (A. Valdman, R. Papen, A. Bentolila, C. Corne, R. Chaudenson, J. Benoist, A. Tabouret-Keller) et quatre par des Antillais (J. Bernabé, P. Pompilus, R. Désir, G. Hazaël-Massieux). Sept ans plus tard cette disproportion est loin de s'être atténuée puisque le numéro d'*Etudes créoles* paru en 1985, rassemble seize articles dus à des créolistes non natifs (J-P. Jardel, J. Demers, Lise Gauvin, M-C. Hazaël-Massieux, G. Manessy, R. Damoiseau, N. Gueunier, P. Stein etc...) contre six pour les natifs (C. Barat, A. L. Tessoneau, M. C. Alleyne etc.). Par contre, le comité de rédaction était, lui, en équilibre parfait : neuf non natifs et neuf natifs.

S'agissant des « africanistes, principalement concentrés pour leur part dans les universités américaines et canadiennes, ils se retrouvaient marginalisés et les thèses sur l'africanité des créoles ou en tout cas « le substrat africain » trouvaient davantage d'écho dans la créolistique s'occupant des créoles à base lexicale anglaise, néerlandaise, espagnole et portugaise.

Si donc Bernabé fut membre du Comité International des Etudes Créoles et participa à ses colloques (organisés tous les deux ans, chaque fois dans un pays créolophone différent), il était inévitable qu'un clash finisse par se produire. Notamment entre le Grand Manitou des Etudes créoles à base lexicale française, à savoir le Français Robert Chaudenson et le fondateur martiniquais du GEREC. Un observateur attentif aurait d'ailleurs fort bien pu remarquer que le feu couvait depuis longtemps car la Martinique fut et demeure encore le seul

pays créolophone dans lequel ne s'est jamais tenu aucun colloque du CIEC. En fait, le clash se produisit en 1981, au colloque de l'association du Comité International des Etudes Créoles, dans la ville de Vieux-Fort, à Sainte-Lucie, lorsqu'une révolte éclata subitement en pleine communication d'un pont européen de la créolistique. Les « créolistes natifs » firent taire assez abruptement le « créoliste étranger », s'indignant que leur langue ne soit considérée que comme un simple objet d'étude, un cobaye, et qu'aucun des créolistes étrangers ne s'intéressât à sa promotion et surtout à son devenir, menacée qu'elle commençait à l'être en cette fin du XXe siècle. Ils refusaient, en outre, d'être considérés comme ces « informateurs » indigènes qui avaient fait les beaux jours de l'ethnologie et de l'ethnolinguistique, tant de celles qui affichaient leur mépris (tel Lévy-Bruhl et son concept de « mentalité prélogique ») que de celles qui valorisaient les cultures indigènes (tel Claude Lévi-Strauss et son concept de *Pensée sauvage*¹³). **Ils exigeaient enfin que le créole puisse désormais être utilisé pour certaines communications scientifiques.**



Cette interruption de communication en plein colloque universitaire, censé être scientifique et donc apolitique, provoqua bien entendu un véritable scandale et faillit le faire capoter. A la tête des « rebelles », le charismatique Saint-Lucien Father Anthony dit familièrement « Pa Ba » (par ailleurs, curé de la cathédrale de Castries, la capitale de son île), les Martiniquais Jean Bernabé, Lambert-Félix Prudent et Raphaël Confiant, mais aussi des Guadeloupéens, le Mauricien Vinesh Hookoomsingh ainsi que des Réunionnais. Les indigènes (et donc créolophones natifs) refusaient désormais que l'on considère leur langue comme un vulgaire objet de laboratoire ! Ils exigeaient qu'à côté de l'indispensable recherche scientifique, la créolistique s'ouvrit désormais à l'aspect politique de la question. Il faut préciser qu'à l'époque (années 80), le créole était complètement absent (sauf chez les indépendantistes, très actifs mais minoritaires) de la sphère politique et sociale. De plus, n'existaient ni

¹³ Titre de l'un de ses ouvrages publié en 1962.

Licence ni Master ni CAPES ni Agrégation de créole¹⁴. Mieux : imaginer qu'un jour de tels formations ou concours puissent exister ne traversait même pas l'esprit des « rebelles ».

Le soir de ce mini-coup d'état contre les hiérarques euro-américains de la créolistique, les principaux « rebelles » se réunirent dans la chambre d'hôtel de Jean Bernabé et décidèrent la création d'une organisation indépendante du Comité International des Etudes Créoles. Il fallut lui trouver un nom qui put satisfaire tant les créolistes antillais que leurs collègues océanindiens (autrement dit réunionnais, mauriciens et seychellois). Ce ne fut pas chose facile et les discussions se déroulèrent durant une bonne partie de la nuit lorsque Jean Bernabé, en grand « trouvailler » de concepts, de néologismes et d'acronymes qu'il était, finisse par propose : ***Bannzil Kréyol***. Dans les créoles de l'océan indien, le terme *bann* est un pluralisateur tandis que dans leurs alter ego des Amériques, il signifie « groupe ». C'était là un bon compromis pour dire « Archipel créole » et c'est avec enthousiasme que chacun regagna sa chacunière. Le lendemain matin, le colloque reprit comme s'il ne s'était absolument rien passé la veille et tous les participants purent prononcer leur communication, « étrangers » comme « natifs », sans être interrompus. Les premiers, qui n'avaient pas été informés de la création de *Bannzil Kréyol*, s'imaginaient que les « indigènes » avaient fini par entendre raison et se calmer ; les seconds jubilaient intérieurement à l'idée de la surprise qu'auraient leurs collègues euro-américains lorsqu'ils découvriraient l'existence de cette association concurrente.

Cependant, était-il vraiment imaginable que *Bannzil Kréyol* put rivaliser, sur le long terme, avec un organisme aussi fortement aidé par divers pouvoirs publics internationaux (AUPELF, ACCT etc.) que le Comité International des Etudes Créoles ? Pour ce faire, il aurait fallu que la toute jeune association fût en mesure d'obtenir des aides financières lui permettant d'organiser régulièrement des colloques et d'en publier les actes. Cela demandait de s'adresser aux pouvoirs locaux (conseil général et régional en Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion ; ministère de l'éducation ou de la culture en Haïti, à Sainte-Lucie, à la Dominique, à l'île Maurice et aux Seychelles). Or, d'une part, les décideurs politiques des quatre premiers pays cités n'ont jamais fait preuve d'un enthousiasme débordant pour la cause du créole, pour ne pas dire qu'elle les a toujours indifférés et d'autre part, dans les pays créolophones

¹⁴ Le premier concours d'Agrégation de créole s'est déroulé en février 2020.

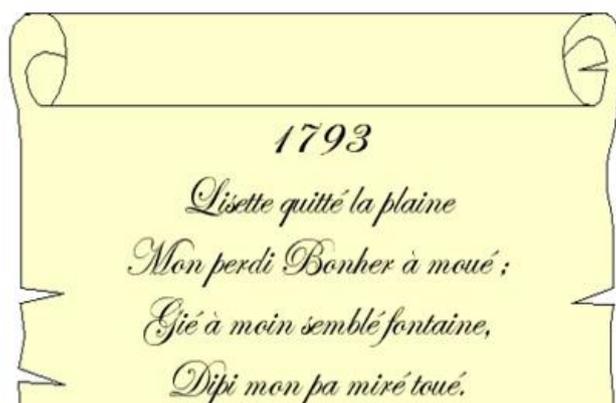
indépendants soit les moyens étatiques étaient accaparés par besoins plus immédiats (Haïti, Sainte-Lucie, la Dominique) soit des questions ethniques venaient brouiller les choses (île Maurice). Il n'y eut guère que la république des Seychelles pour vraiment prendre au sérieux et apporter une aide autre que symbolique à *Bannzil Kréyol*. En 1988 furent déposés à la Réunion les statuts de l'association *Bannzil Kreol International* avec comme présidente la Seychelloise Danielle de St-Jorre, aujourd'hui décédée et comme secrétaire le Réunionnais Alain Armand. Cependant, faute de moyens, l'association végéta. En 2005, la République des Seychelles décida de reprendre les choses en main et de faire de celle-ci une association de droit seychellois. Le nouveau président fut le Seychellois Patrick Nanty, le vice-président, le Martiniquais Raphaël Confiant et le secrétaire le Mauricien George Lamvohee.



Sinon, à la Martinique, la nouvelle organisation se montra très active pendant une bonne douzaine d'années, notamment lors de la « **Journée Internationale du Créole** » qui devint par la suite « Semaine Internationale » et enfin « Mois du Créole ». C'est l'île de la Dominique qui, en 1981, avait décidé de consacrer le 28 octobre à la « Journée Internationale du Créole », chose qui fut rapidement adoptée par la totalité des pays créolophones ou partiellement créolophones ainsi que leurs diasporas en Europe et en Amérique du Nord. *Bannzil Kréyol Matinik* fut créée en 1983 et ses présidentes successives furent Carine Gendrey, aujourd'hui professeur certifiée de créole et d'anglais et Jane Etienne, professeur certifiée de créole et de français.

LE COMBAT POUR UNE GRAPHIE NON-ETYMOLOGIQUE

Si le créole a eu une « naissance éruptive » (une cinquantaine d'années environ), il a accédé à l'écrit de manière tout aussi rapide puisque le tout premier texte à vocation littéraire dans cette langue, le poème *Lisette quitté la plaine* du Blanc créole de Saint-Domingue Duvivier de la Mahautière, est daté de 1754, 1760 ou 1793.



Là où donc les langues « normales » mettent des siècles sortir de l'oralité, le créole, lui, n'a mis qu'environ quatre-vingt ans. Il convient de rappeler à ce sujet plusieurs choses importantes :

. **Saint-Domingue fut tout au long du XVIIIe siècle la plus riche colonie du monde**, celle qui rapportait le plus à sa métropole laquelle faisait 40% de son commerce extérieur avec elle, ce qui est énorme. Nul étonnement donc à ce que Napoléon Bonaparte, une fois arrivé au pouvoir (en tant que Premier Consul), chercha à y rétablir l'esclavage que la Révolution française avait aboli en 1793 et y envoya son propre beau-frère, le général Leclerc (époux de Pauline Bonaparte) à la tête d'une armée de 20.000 soldats. Et pas n'importe lesquels mais les redoutables « grognards du Rhin » !

. **le créole était la première langue des Blancs créoles saint-dominguois** car il fut la création commune des Caraïbes, des Européens et des Africains dans la première moitié du XVIIIe siècle, même si une fois enrichis grâce à la culture de la canne à sucre à la fin du même siècle, les Blancs créoles se mirent à le dénigrer, le qualifiant de « jargon des Nègres ». D'où l'ahurissement de Girod de Chantrans, auteur de *Voyage d'un Suisse dans différentes colonies d'Amérique pendant la dernière guerre avec une table d'observations*

*météorologiques faites à Saint-Domingue (1781-82), quand il découvrit que des jeunes filles blondes et « au teint de rose » de la bourgeoisie blanche créole de Saint-Domingue ne s'exprimaient qu'en créole entre elles. Un demi-siècle plus tard, le Béké martiniquais François Marbot, premier de son île à s'exprimer en créole à l'écrit, en 1846 (soit deux ans avant l'abolition définitive de l'esclavage), dédia son recueil de fables, *Les Bambous. Fables de La Fontaine travesties en patois créole par un vieux commandeur* à :*

« *Celles de mes jolies compatriotes*

Qui n'ont pas oublié

Le doux parler

De notre enfance »

(A propos de l'expression « jargon des Nègres », il convient de souligner que le terme « jargon » fut utilisé bien avant le formidable développement de la société de plantation et donc de l'esclavage comme on peut le voir dans *l'Histoire générale des Antilles (1671)* du Père Dutertre :

« *Le R. P. Raymond leur prêchait l'Évangile le plus intelligemment possible, se servant du jargon dont les sauvages usent avec les Français pour se faire mieux comprendre.* »

On a trop tendance à oublier ou à minimiser le rôle des autochtones caraïbes (en réalité arawako-caraïbes et s'auto-désignant comme « Kalinagos ») dans le processus d'émergence du créole alors qu'ils étaient présents aux côtés des Blancs et de leurs esclaves noirs (domestiques et pas encore plantationnaires) au cours du demi-siècle qu'a mis ce nouvel idiome pour se former (1620-1670). E. Glissant a une formule frappante à ce sujet quand il écrit que les Caraïbes n'ont pas « *disparu* », mais « *désapparu* ». Ce néologisme vise à pointer du doigt le fait que les techniques de pêche, de vannerie, de poterie et d'agriculture vivrière (le fameux « jardin caraïbe » qui a fini par être appelé « jardin créole ») ont été en grande partie héritées de ceux-ci mais que les Antillais qui les pratiquent aujourd'hui l'ignorent ou l'oublient. Sans même évoquer le nombre respectable de lexèmes liés à la flore et la faune empruntés à leur langue par le créole et le français régional antillais : *mannikou* (opossum), *baldiri* (topinambour), *zanndoli* (lézard), *kachiman* (fruit de la famille des anonacées) ou encore *balawou* (espadon). Le fameux « jargon » ou « baragouin », ancêtre du créole, se met en place donc à partir des premiers contacts entre Caraïbes et Européens au tout début du XVIIe siècle).

. le Code noir, s'il n'interdisait pas formellement aux maîtres d'apprendre à lire et à écrire à leurs esclaves noirs, la chose allait de soi comme l'indique J-F Géraud (2012) :

« Bien que le Code noir ne comporte aucun article interdisant l'éducation des esclaves, ceux-ci étaient exclus d'emblée de tout dispositif scolaire. Généralement analphabètes, ils sont maintenus dans un état d'illettrisme par une politique sociale délibérée. Il semble bien qu'il n'y ait eu aucun débat quant à cette interdiction même lorsque les colons étaient divisés entre eux, et il apparaît qu'une union sacrée s'était établie sur ce sujet. »

Il n'y a donc pas lieu là non plus de s'étonner que les tout premiers à avoir donné une expression littéraire au créole furent des Blancs créoles. Outre, Duvivier de la Mahautière, dont le poème-chanson fut repris travers toute les îles créolophones des Antilles¹⁵ et mis en musique par Jean-Jacques Rousseau¹⁶, il y eut nombre d'autres poètes et dramaturges créolophones tout au long du XVIIIe siècle à Saint-Domingue dont, malheureusement, la quasi-totalité des œuvres s'est perdue dans le bruit et la fureur de la victorieuse révolution anti-esclavagiste menée par Toussaint-Louverture et Jean-Jacques Dessalines. La plupart des riches planteurs s'étant enfuis à Cuba, dans la région de Santiago, souvent avec une grande partie de leurs esclaves (d'où l'implantation du créole dans la partie orientale de cette île hispanophone dès le début du XIXe siècle¹⁷ où il demeure encore vivace jusqu'à aujourd'hui soit deux siècles plus tard¹⁸), à Trinidad où ils implantèrent le créole ou encore en Louisiane, territoire français à ce moment-là.

Cependant, s'il leur arrivait d'écrire en créole, les Blancs créoles considéraient cela comme un simple passe-temps et n'avaient aucunement dans l'esprit le désir de créer une littérature créole. Ni même en français d'ailleurs (langue dans laquelle ils s'exprimaient principalement à l'écrit). Leur modèle était la grande littérature française qu'ils s'efforçaient d'imiter, plus maladroitement qu'habilement, et c'est ainsi que nous eûmes nos naturalistes créoles, nos parnassiens créoles ou nos romantiques créoles, ceux-ci ayant toujours une dizaine, voire une vingtaine d'années de retard sur leurs modèles européens à

¹⁵ En Martinique, « Lisette » devint « Nizette ».

¹⁶ Lequel Rousseau vit sa pièce de théâtre, *Le Devin du village*, traduite en créole et jouée, avec un grand succès, à Saint-Domingue, île où fleurissaient journaux, bibliothèques et théâtres.

¹⁷ Saint-Domingue accèdera à l'indépendance sous le nom (amérindien/taïno) d'Haïti ou « Terre de hautes montagnes » le 1^{er} janvier 1804 avec comme premier président Jean-Jacques Dessalines.

¹⁸ Une association *Bannzil Kréyol Kiba* y est très active et organise chaque 28 octobre la « Journée Internationale du créole ».

cause de la distance ainsi que la lenteur des communications entre les « Isles de l'Amérique » et le continent européen. Leur ambition première était d'être reconnus par les milieux littéraires parisiens, chose qu'aucun d'entre eux ne parvint jamais à réaliser, non pas faute de talent, mais d'originalité. Leurs références étaient le printemps, l'été ou l'hiver, les divinités grecques antiques et les muses latines. Très rarement l'oraliture créole qui, elle, se formait en parallèle dans l'obscur éclat des « Rues-Cases-Nègres » et produirait un extraordinaire ensemble de contes, de proverbes, de chants, de devinettes ou *titim*. Si on avait dit à ces littérateurs békés qu'ils ne passeraient à la postérité que grâce à leurs textes en créole, ils auraient sans doute cru à une mauvaise plaisanterie (à leur décharge, Pétrarque n'a accédé à l'immortalité que par ses sonnets en « langue vulgaire » et non par ceux écrits en latin qui constituent pourtant les trois-quarts de son œuvre). Il a fallu attendre le XXe siècle pour qu'enfin, la classe blanche créole, toutes îles confondues, parvienne à donner un écrivain tout à la fois original et génial : le Guadeloupéen Saint-John Perse qui obtint le Prix Nobel de littérature en 1962.

Ces premiers auteurs créolophones tous Blancs créoles, frappés donc de mimétisme envers la littérature française (terme que contestait toutefois Jean Bernabé pour lequel ils n'avaient pas d'autre choix, mais que pour notre part, nous considérons comme approprié), n'ont jamais songé à doter le créole d'une graphie propre pour la raison qu'ils ne le considéraient pas comme une langue à part entière. Simplement ils s'en servaient de temps à autre, par jeu, un peu comme, sur un tout autre plan, ils s'adonnaient aux plaisirs vénériens avec les Nègresses esclaves. Dans leur esprit, de même que le créole n'était pas une vraie langue, le Nègre ou la Nègresse ne faisaient pas entièrement partie de l'humaine condition, n'étant que du « bois d'ébène » que l'on importait d'Afrique ou que l'on revendait quand une « Habitation » était en faillite en prenant soin de les inscrire, sur les actes notariés, après les terres, les meubles et le bétail.

Duvivier de la Mahautière et d'autres auteurs blancs créoles écrivirent par conséquent « le jargon des Nègres » avec l'orthographe du français. Ce terrible système graphique qui s'est calqué sur celui du latin, chose que n'a faite aucune autre langue romane, même pas l'italien pourtant descendant direct de celui-ci. Cela a abouti à rechercher l'étymon de chaque mot du français et à l'écrire à la latine : « temps » s'écrit, par exemple, à partir de « tempus ». Or, avant la création de l'Académie française, on trouvait moult graphies plus logiques car plus proches de la prononciation de ce mot : « tem », « tan »,

« ten » etc...Terrible système dans lequel il existe six manières de noter le phonème « s » : « s », « ss », « sc », « c », « ç » et « t ». Sans parler de la douzaine de manières de rendre le « o » : « o », « au », « aux », « aud », « aut », « eau », « ot », « oh », « ô », « ault », « aulx » etc. Or, appliquer pareille graphie au créole entraîne trois problèmes majeurs :

. seuls les lecteurs qui connaissaient le français pouvaient lire ou écrire un texte en créole. Ce qui est pour le moins fâcheux car cela signifie que pour pouvoir maîtriser la lecture et l'écriture d'une langue, il faut d'abord en maîtriser celles d'une autre.

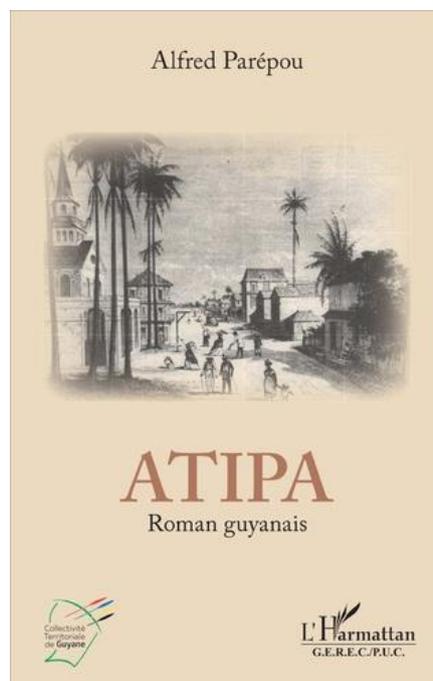
. le créole comporte des phonèmes (les palatales, par exemple) qui n'existent pas en français et que l'orthographe française a des difficultés à transcrire. C'est ce qui explique qu'un mot comme *ladja* (graphie-GEREC), désignant une danse martiniquaise d'origine africaine, ait pu s'écrire jusqu'aux années 70-80 avec plusieurs graphies différentes : « laghia », « laguia », « laggia » etc. Qu'un mot ou une poignée de mots puissent s'écrire dans une langue de manière différente ne porte pas à conséquence : en français, on a bien « *clef* » et « *clé* ». Mais cela devient problématique lorsque, comme c'est le cas du créole, cela concerne un nombre considérable de mots : « *tjenbwa* » (sorcellerie), *djok* (fort), *tjok* (coup de poing), *kabann* (lit), *penteng* (*banquet*), *zizing* (petit morceau), *bwareng* (stérile), *lagadigadaw* (boisson énergétique à base de plantes) etc.

. chaque auteur maniait de la graphie étymologique à sa manière, cette dernière n'ayant jamais été formalisée, et, chose amusante, notaient parfois le même mot de deux façons différentes à quelques paragraphes ou chapitres de distance.

Comme les textes écrits en créole s'adressèrent longtemps à une élite cultivée et donc à des gens sachant lire et écrire le français, cela jusqu'au milieu du XXe siècle, la graphie étymologique calquée sur le français (elle-même calquée sur le latin) ne posait pas problème ou, plus exactement, ne paraissait pas incongrue. Même pas au fabuliste martiniquais Gilbert Gratiant, auteur du magnifique *Fab Compè Zicaque* publié en 1958. Ni, à la même époque aux « Académiciens », c'est-à-dire aux membres de l'ACRA (Académie Créole Antillaise) fondée par les Guadeloupéens Rémy Nainsouta, Gilbert de Chambertrand, Bettino Lara et autres.



Le problème d'une graphie spécifique pour le créole ne se pose qu'à partir du moment où on le considère comme une vraie langue, une langue à part entière, et non plus comme du « mauvais français » ou un « patois ». Il est à noter cependant que le tout premier romancier créolophone, le Guyanais Alfred Parépou, auteur d'*Atipa* (1885), quoiqu'utilisant une graphie étymologique, était sensible à l'inadéquation de cette dernière dès qu'il s'agit de transcrire des mots d'origine amérindienne et africaine (ou ceux créés, sans jeu de mot, par le créole lui-même, le terme « créole » provenant du latin « *creare* »). Ce qui explique que dans son roman, il les note de manière phonétisante.



LA GRAPHIE HAITIENNE

C'est en Haïti, en 1945, au sortir de la deuxième guerre mondiale, que se produisit la toute première rupture avec la graphie étymologique. Elle émana

de deux pasteurs nord-américains, McConnel et Laubach, venus en missionnaires du protestantisme dans ce pays presque totalement catholique et vaudouisant tout à la fois. Dans la grande tradition américaine de traduction de la Bible en langue indigène, ils s'attelèrent à une version créole de cette dernière et du même coup, inventèrent une graphie propre au créole. Non par opposition à la graphie étymologique ou par hostilité à la langue française, mais simplement parce qu'Américains, ils ne connaissaient pas cette dernière. Ils se seraient trouvés, comme nombre de leurs collègues missionnaires, au cœur de l'Amazonie ou de l'Afrique noire, face à quelque idiome dépourvu d'écriture, qu'ils auraient agi de la même façon. Le créole leur est donc apparu presque comme une langue sans ascendant et c'est tout naturellement qu'ils le dotèrent d'une graphie phonétique et publièrent la traduction de la Bible sous le titre *Bib-la*, chose qui froissa, voire choqua l'élite haïtienne de l'époque très attachée à la langue et à la culture françaises. Ou plus exactement frappée de « bovarysme culturel » selon la cinglante expression de Jean-Price Mars¹⁹. Cela provoqua même une levée de boucliers contre ces missionnaires non seulement originaires d'un pays, les Etats-Unis, qui avaient occupé Haïti de 1915 à 1934, et qu'ils ne quittèrent qu'au terme d'une deuxième révolution sanglante (après celle contre les Français un siècle et demi plus tôt), mais qui prétendaient en sus implanter une nouvelle religion ou en tout cas une branche différente du christianisme.

LA GRAPHIE-BERNABE OU GRAPHIE-GEREC

Jean Bernabé fut le premier, aux Petites Antilles et en Guyane, à proposer un système graphique en rupture avec l'étymologisme tout en se démarquant de la graphie McConnel et Laubach, trop phonétique et d'ailleurs quelque peu remaniée par la suite par deux créolistes haïtiens, Faublas et Pressoir. Son principal point fort fut de s'appuyer sur la notion de « syntaxe graphique » laquelle renvoie au fait qu'il ne suffit pas simplement de trouver un graphème pour noter chaque phonème ni même de pouvoir graphier les différents mots de la langue, mais bien de s'appuyer sur la manière avec laquelle ces derniers s'insèrent dans la chaîne parlée. En clair, il n'était pas judicieux de séparer graphie et syntaxe. En bon pédagogue qu'il était, Bernabé aimait souvent en cours utiliser l'exemple suivant :

. *Fes a'w ka santi et fè sa'w ka santi* (Fais ce que tu ressens/Tes fesses sentent)

¹⁹ Grand intellectuel haïtien, auteur du célèbre *Ainsi parla l'oncle* (1925).

Si à l'oral, il n'y a aucune ambiguïté possible dans ces deux phrases (en créole guadeloupéen), il n'en va pas de même à l'écrit. L'accentuation de chacun des mots permet au locuteur de se faire immédiatement comprendre de son interlocuteur tandis que le scripteur, lui, court le risque de provoquer un malentendu avec son lecteur. Un fâcheux malentendu même dans l'exemple en question ! Autre point fort de la graphie-Bernabé (plus couramment appelée graphie-GEREC) et qui va de pair avec la notion de syntaxe graphique : la question de la ponctuation. Personne n'y avait jamais réfléchi avant lui pour la raison que lorsque l'on écrit le créole à la française, à l'aide de l'orthographe française, elle n'a qu'une importance toute relative tellement chaque mot est « habillé » à sa manière et est facilement identifiable, ce qui n'est pas du tout le cas lorsque l'on utilise une graphie phonétisante dans laquelle les mots sont « nus ». Comparons ainsi les deux phrases suivantes qui permettent de visualiser cette « nudité » :

. Renaud a acheté une Renault à Reno/ Rènò achté an Rènò atè Rènò.

(Reno étant une grande ville du Sud-Ouest des Etats-Unis)

Là où l'orthographe française se servira de trois graphies différentes pour noter le phonème « o » à savoir « aud », ault » et « o », le créole, lui, n'en utilisera qu'une seule : « o ». Il est évident que le français est plus facile à déchiffrer que le créole parce que l'œil reconnaît en une fraction de seconde chacun des trois « habits » employés alors qu'il a du mal à le faire en créole qui, pour continuer à filer la métaphore, n'emploie pas d'habits, mais un « uniforme ». On peut ainsi reconnaître quelqu'un plus aisément dans une foule urbaine dans laquelle chacun porte des vêtements différents que la même personne dans un défilé militaire, par exemple. **D'où l'importance cruciale d'établir en créole un système de ponctuation plus étendu et surtout plus rigide qu'en français.** A la limite dans ce dernier, celle-ci ne constitue pas vraiment un obstacle à la lecture : l'écrivain Philippe Sollers a pu, par exemple, publier un roman de quelques deux-cent pages, au titre abrupt *H* (1973), dépourvu du moindre signe de ponctuation²⁰. Pareille chose serait parfaitement impossible en créole ! Le texte en serait, en effet, illisible même avec la meilleure bonne volonté du monde.

Syntaxe graphique, ponctuation mais aussi notation stricte des voyelles ouvertes, là encore pour éviter toute ambiguïté. Si on envoie un texto (Sms) à

²⁰ Voici ce qu'en dit l'auteur dans un entretien en 2010 : « Cette introjection de la ponctuation a d'autre part pour moi la signification de mimer la jouissance. »

un ami qui dit : *Man bo madanm-ou* (J'ai embrassé ta femme) au lieu de *Man bò madanm-ou* (Je suis à côté de ta femme), on imagine les conséquences. En français, par contre, l'absence de notation des accents aigus, graves ou circonflexes n'a pas d'incidence majeure, sauf un léger ralentissement de la lecture. La phrase ci-après est compréhensible :

. *Pour la fete, j'ai achete deux bouteilles*

D'ailleurs, les Haïtiens francophones, utilisant des ordinateurs qui sont importés des Etats-Unis et non de France ou du Québec, sur les claviers desquels il n'y a donc pas de touche « é », « è » ou « ê » sont soit contraints d'aller chercher ces derniers dans les caractères particuliers ce qui est pénible soit de taper simplement « e » partout. Cela ne rend pas pour autant leurs courriels (mails) illisibles.

Nous n'allons pas présenter le système-GEREC dans son intégralité et n'y avons retenu que quelques points saillants susceptibles de retenir l'attention du lecteur non universitaire. Pour qui voudrait en avoir une connaissance approfondie, il peut se reporter à l'ouvrage de Bernabé, *La graphie créole* (2001). Ce sur quoi nous allons par contre nous arrêter quelque peu, c'est sur la conception qu'avait le directeur du GEREC d'un système graphique. Dans son esprit, il devait pouvoir évoluer, être évolutif. Dans les langues d'ancienne tradition écrite, le système graphique est presque figé dans le marbre et de ce fait, ne parvient pas à suivre les modifications de prononciation qui sont la marque de toute langue vivante. En français, le nombre considérable de « mm » (comme dans « pomme ») ou de « ll » (comme dans « famille ») peut paraître une coquetterie, une aberration ou une complication inutile. Il n'en est rien : ces consonnes étaient redoublées dans le français jusqu'à une date récente et ne perdurent que chez les locuteurs « vieille France » ou de la haute bourgeoisie.

Bernabé établit donc une première proposition graphique en 1975 (connue aujourd'hui sous le nom de « Graphie-GEREC 1 » et qui est encore utilisée aujourd'hui en Guadeloupe), proposition qu'il remania à la fin des années 80 (« Graphie-GEREC 2 » adoptée en Martinique) et à la toute fin de sa carrière universitaire, au tournant du XXI^e siècle, une troisième (« Graphie-GEREC 3 ») fermement refusée tant en Guadeloupe qu'en Martinique et n'étant utilisé à ce jour que par un seul et unique auteur (Térez Léotin). Le fondateur du GEREC, qui faisait parfois preuve de psychorigidité quand il était persuadé d'avoir raison sur tel ou tel sujet (ce qui était souvent le cas), prit assez mal le rejet de

sa nouvelle proposition graphique par les scripteurs créolophones et notamment par Raphaël Confiant, chose qui jeta un certain froid entre les deux hommes. En effet, Bernabé savait pertinemment que si la « Graphie-GEREC 3 » n'était pas reprise par les écrivains, elle demeurerait à jamais un pur artefact et finirait aux (certes prestigieuses) oubliettes de la recherche universitaire. M. C. Alleyne et P. L. Garvin (1980) notent à cet égard que :

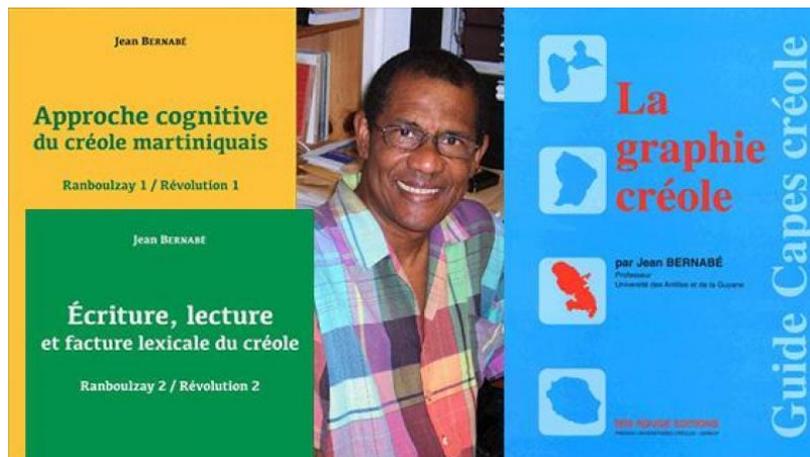
« En somme, c'est l'autorité de l'usage des meilleurs orateurs, écrivains, animateurs des moyens massifs de communication, plutôt que la législation, qui établira les conventions tant de l'orthographe que de l'usage syntaxique, lexical et idiomatique. »

Chose que précise l'écrivain martiniquais bilingue (romans en français ; pièces de théâtre en créole) Vincent Placolty dans son adaptation du *Don Juan* de Molière (1984) :

« Mais si d'aucuns considèrent que nous sommes parvenus au moment historique de la Défense et illustration de la Langue Créole, il faut qu'ils considèrent aussi que le problème de l'orthographe suit et ne précède pas l'urgence de la production de textes littéraires conçus et réalisés dans la langue. »

En fait, R. Confiant lui opposait le fait qu'il ne fallait pas couper davantage la Martinique des autres îles lesquelles n'avaient même pas accepté la « Graphie-GEREC 2 » ni donner l'impression que les Martiniquais voulaient toujours en imposer à leurs voisins. A cette considération glottopolitique, le directeur-adjoint du GEREC ajoutait une réserve plus technique : une langue telle que le turc utilisait pas moins de quatre graphies différentes avec en outre, des variantes à l'intérieur de ces dernières, sans que cela soit le moins du monde dommageable pour la langue. En effet, il s'est d'abord écrit durant des siècles avec l'alphabet arabe avant qu'en 1928, Kémal Atta Turk ne décide d'adopter l'alphabet latin, mais lorsque des territoires turcophones passèrent sous la domination de l'Union Soviétique (Azerbaïdjan, Turkménistan etc.), le turc y fut écrit avec l'alphabet cyrillique (russe) et dans la province de la Chine que cette dernière nomme Xin-Kiang mais qui est en fait le Turkestan occidental²¹, il a adopté les idéogrammes chinois.

²¹ Peuplé par les Ouïghours, turcophones donc, il est l'objet aujourd'hui d'une tentative de génocide culturel par le pouvoir de Pékin qui y a implanté des centaines de milliers de colons d'ethnie « Han », la principale de Chine.



Bernabé ne voulait entendre aucun argument, quel qu'il soit, opposé à sa nouvelle et troisième graphie au point d'en faire presque une obsession laquelle irritait certains membres du GEREC. C'est qu'il savait bien que l'âge de la retraite était proche et que si jamais, il ne parvenait pas à la faire admettre avant l'arrivée de celle-ci, jamais ladite graphie ne s'imposerait. Ce en quoi il eut prémonitoirement raison. En fait, plus qu'une obsession de remaniement graphique à chaque décennie, le fondateur du GEREC était profondément préoccupé par la lisibilité du créole et par la maniabilité de sa graphie par le plus grand nombre. Tout comme lui, ses collaborateurs admettaient que tant la « Graphie-GEREC 1 » que la « Graphie-GEREC 2 » étaient pénibles à lire, y compris pour les...créolistes. Son grand avantage par contre était qu'elle était assez facile à écrire une fois qu'on en avait assimilé les principes et que le scripteur n'était pas hanté par la peur de la faute d'orthographe comme c'est le cas en français. Mais cet avantage en était-il vraiment un quand on sait qu'à part les universitaires et les intellectuels en général, Monsieur-tout-le-monde consacre cent fois plus de temps au cours de sa vie à lire qu'à écrire ? Presque tous les Martiniquais et les Guadeloupéens, de quelque condition sociale qu'ils soient, lisent ou parcourent chaque jour le quotidien « France-Antilles », mais à quel moment un agriculteur, un pêcheur, un pompiste, un mécanicien, une aide-soignante, une serveuse de restaurant, une employée de crèche ou un vigile (à savoir la très grande majorité de la population) ont-ils l'occasion d'écrire ? Presque jamais ou plutôt rarement : remplissage de quelque document administratif de temps à autre, signature de chèque etc.

L'avantage que constituait la facilité d'écrire le créole n'en était donc pas vraiment un. Ce qui importait le plus était d'arriver à un système graphique qui rende sa lecture tout aussi aisée. C'était là, l'obsession, justifiée, de Bernabé tout au long des quatre décennies au cours desquelles il dirigea le GEREC. Ce à

quoi R. Confiant lui opposait le fait que d'une part, 70% de la population mondiale était illettrée et de l'autre, que même dans un pays presque entièrement alphabétisé comme la France, la lecture n'avait connu qu'une brève heure de gloire entre l'école laïque, gratuite et obligatoire de Jules Ferry à la fin du XIXe siècle et le développement de la télévision dans les années 60 du siècle suivant. **C'est l'arrivée de l'Internet deux décennies plus tard qui donna raison à Bernabé dans ce débat : ce nouvel outil de communication redonnait à la lecture toute son importance. Il était même une chance inespérée pour les langues en difficulté comme le créole, le breton, le basque, le kabyle, le quechua etc.** En effet, quoiqu'outil décrié par l'intelligentsia, Facebook est un lieu où des millions de gens lisent et écrivent chaque jour. Des milliards de « posts » s'échangent ainsi aux quatre coins de la planète. Et s'agissant des Antilles ou des Mascareignes, ils sont de plus en plus en créole. Le mécanicien, le vigile ou la caissière de supermarché qui avant Facebook (ou WhatsApp, Instagram etc.) avaient très rarement l'occasion d'écrire s'y adonnaient désormais quotidiennement. Du coup, la question de la lisibilité de la graphie créole revenait sur la table et l'obsession de Bernabé se trouvait parfaitement justifiée, ce que reconnurent les opposants à sa « Graphie-GEREC 3 », y compris R. Confiant.

Lire est censé être un plaisir, or lire du créole apparaît à la plupart des gens comme une sorte de torture. Il fallait donc, dans l'esprit de Bernabé, continuer sans cesse à perfectionner le système-GEREC d'où sa proposition de troisième graphie.

LE GEREC TRANSFERE A LA MARTINIQUE

Au motif, plus ou moins fallacieux, que la Guadeloupe était moins développée que la Martinique et qu'elle avait absolument besoin de disposer d'études scientifiques et technologiques sur son territoire afin de rattraper son « retard », Lucette Micheaux-Chevry, présidente du conseil général de la Guadeloupe et future ministre, pesa de tout son poids pour obtenir le transfert des études de Sciences en Guadeloupe et celle des Lettres en Martinique. Ce transfert ou plutôt ce jeu de chaises musicales devait changer à tout jamais la trajectoire du GEREC. En effet, à Fouillole, ce dernier baignait, dès sa création, dans une atmosphère nationalo-indépendantiste composé qu'il était pour moitié d'universitaires, pour la plupart natifs de l'Hexagone, et pour l'autre, d'enseignants du secondaire, tous guadeloupéens tels que Danik Zandronis, Donald Colat-Jolivière ou Robert Fontès.



Il était même perçu par certains comme faisant partie du « camp patriotique » alors même que son directeur, Jean Bernabé, n'était pas engagé politiquement ni encarté dans aucun parti. Sans jamais l'avouer, celui-ci était davantage une sorte d'autonomiste, ce qu'il demeura toute sa vie, assez défiant envers l'idée d'une rupture totale avec la France, chose qu'il n'excluait pourtant pas dans l'avenir, mais qui lui semblait tout à fait prématurée.

A la Martinique, il ne retrouva pas la fièvre nationalo-indépendantiste qui régnait en Guadeloupe, même si dans la première, divers mouvements et partis politiques de cette obédience commençaient à s'affirmer. Le GEREC devint du même coup un groupe de recherches universitaro-universitaire à l'instar de n'importe quel groupe similaire de l'Hexagone même s'il accueillait en son sein des professeurs du secondaire comme R. Confiant (angliciste) et Marijosé Saint-

Louis (germaniste) ou des professionnels comme Yona Jérôme et Marie-Cécile Clairis-Gauthier (orthophoniste, auteur d'une thèse en psycholinguistique). Le recrutement de deux maîtres de conférences, Robert Damoiseau (linguiste), natif de l'Hexagone, et Lambert-Félix Prudent (sociolinguiste), contribua à donner du poids à ce qui devint le GEREK-Martinique. Sur le pôle Guyane de l'université, celui de Serge Mam-Lam-Fouck (historien) permit au GEREK-Guyane de prendre son essor. Cependant, le GEREK-Guadeloupe se mit peu à peu à battre de l'aile, faute de disposer de créolistes autres que des enseignants du secondaire et faillit même disparaître à un moment. S'étant tourné vers les Sciences et Technologie, puis le Droit et l'Economie, le campus de Fouillole ne disposait plus que d'une modeste antenne de Lettres et Sciences humaines (dit « Groupe 4 ») dirigée par Alain Yacou (hispaniste) qui, comme ses autres collègues guadeloupéens, était contraint désormais de faire l'aller-retour Guadeloupe-Martinique quasiment chaque semaine, les licences de langues (espagnol, anglais, français etc.) n'existant que sur le campus de Schoelcher.

Libéré en quelque sorte de la chape de plomb du discours nationalo-indépendantiste guadeloupéen, J. Bernabé s'employa à faire du GEREK-Martinique un groupe de recherches davantage préoccupé par la recherche et moins par l'activisme politique sans jamais pour autant oublier qu'une langue est « *un dialecte avec une armée et une marine* » selon l'aphorisme devenu célèbre du linguiste yiddish Max Weinreich (1894-1969). Mais à l'inverse de bon nombre de ses collègues des autres disciplines, il était préoccupé par le fait que lesdites recherches devaient absolument être publiées pour ne pas finir dans les archives de la bibliothèque universitaire quoiqu'il portât le plus grand respect envers cette dernière qui était dirigée par son épouse Marie-Françoise, personne tout aussi débordante d'énergie que lui et très professionnelle. C'est en grande partie grâce à elle que l'ex-Université des Antilles et de la Guyane et l'actuelle Université des Antilles disposent aujourd'hui d'un réseau de bibliothèques tout à fait remarquable et très respecté tant dans la Caraïbe que dans l'Hexagone. Tout cela a été mis en place à une époque où l'Internet n'existait pas encore !

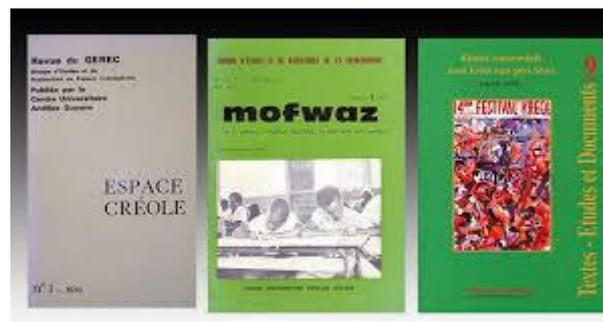


Le problème de la diffusion de la recherche ne se pose plus de nos jours avec la numérisation des ouvrages, les e-books et autres MOOC, mais à cette époque, un travail, aussi excellent fut-il, s'il ne se matérialisait pas en livre-papier, n'était réservé qu'aux seuls initiés, ceux qui justement se rendaient dans les archives des bibliothèques. Or, si pareille chose était admissible ou tolérable quand cela concernait les langues littérisées depuis des siècles, cela ne l'était pas dès l'instant où il s'agissait du créole. **Dans l'esprit de Bernabé et de ses collaborateurs du GEREK, tout travail de recherche sur le créole, dans quelque domaine qu'il soit (linguistique, sociolinguistique, littérature, anthropologie etc.) se devait d'être accessible au public le plus large et à l'époque, seul le livre-papier était en mesure de concrétiser ce souhait.** « Il n'y a pas d'urgence à prendre connaissance d'un travail sur Homère, Miguel de Unamuno ou Jean-Paul Sartre », aimait à dire le directeur du GEREK « mais toute étude sur le lexique du créole, le conte créole ou les problèmes de la graphie du créole doit pouvoir être communiquée au plus large public et dans les temps les plus brefs ».

C'est que comme la plupart des membres du GEREK, hormis L-F. Prudent, J. Bernabé était comme hanté par le phénomène de décréolisation et la disparition à terme du créole. Dans une conférence donnée en 2012 devant l'Association *Tous Créoles*, qui provoqua un vif désaccord avec R. Confiant, ce dernier considérant que ladite association est une perversion de la Créolité tout comme le Duvaliérisme fut une perversion de la Négritude, Bernabé déclara d'entrée de jeu :

« Le terme peu connu dans le grand public de « décréolisation » désigne un processus ayant rapport à la perte, au délitement, à la désagrégation du créole. Cette question, qui n'est pas toujours prise au sérieux à la mesure de ses enjeux, renvoie à une problématique que je considère comme cruciale pour l'avenir linguistique, culturel, voire politique (au sens noble du mot) de nos pays. En effet, le mot « décréolisation » constitue une métaphore particulièrement pertinente de la situation dans laquelle se trouvent nos pays, au carrefour d'un consumérisme débridé et d'une productivité voisine de zéro. La langue peut, en effet, elle aussi être un lieu tant de consommation que de production. Il est évident que dans ce domaine les créolophones se situent dans une situation qui accuse une disparité entre consommation linguistique et créativité. »

Il avait l'intime conviction que les recherches menées par le GEREC pouvaient être utiles, grâce à leur rigueur scientifique, à tous ceux, écrivains, artistes, militants politiques, journalistes, publicitaires etc. qui, en-dehors de l'université, défendaient la langue. Dès lors, il était hors de question de s'enfermer dans la tour d'ivoire universitaire et c'est pourquoi, outre *Espace créole*, plutôt académique, il créa deux autres revues : *TED (Textes-Etudes et Documents)* centrée sur l'étude de la littérature antillaise francophone à destination des enseignants du secondaire et *Mofwaz*²², consacrée à la didactique du créole. Et contrairement à l'image de dictateur que certains ont cherché à dresser de lui, il savait déléguer en confiant, sans jeu de mot là encore, *Espace créole* à Raphaël Confiant et *Mofwaz* à Michel Dispagne, fraîchement recrutés comme maîtres de conférences. Le GEREC devient dès lors une véritable machine à produire des livres et cela dans quasiment tous les domaines des Lettres et Sciences humaines.



A la vérité, Jean Bernabé n'était pas du tout homme à produire de la recherche pour pouvoir monter en grade dans la hiérarchie universitaire ou pour se donner l'image d'un grand savant. On ne sait pas assez qu'il s'est toujours engagé dans les affaires de la cité, même si contrairement à R.

²² Dans le n° 4 de la revue (1984), l'éditorial écrit : « Nou pé ké jen las di : MOFWAZ sé ti-liv krey an nou (G. E. R. E. C) ka met déwò pou lonji on pal ba tout moun a lakré ki vlé kontigné vansé adan vansé a kréyol-la. » (Nous ne le répéterons jamais assez : MOFWAZ est une revue publiée par notre groupe de recherches (G. E. R. E. C) afin de tendre la main à tous les enseignants qui souhaitent continuer à cheminer avec le créole).

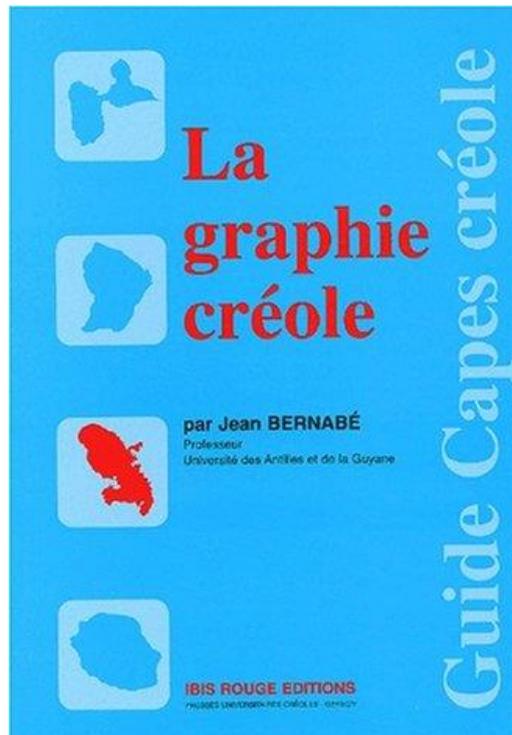
Confiant, il n'a jamais milité au sein d'aucun parti politique. Par exemple, il fut assez longtemps membre du CCEE (Comité Consultatif de l'Éducation et de l'Environnement), organisme consultatif propre aux territoires d'Outremer français, qui étudie en amont les dossiers de toute nature sur lesquels plancheront ensuite les Conseils régionaux. On imagine bien que presque aucun desdits dossiers n'avaient à voir avec le créole ou la linguistique. Ils concernaient les transports, l'agriculture, la pêche, les services de santé ou encore la culture, cette dernière surtout consacrée à la musique, la danse, le théâtre ou le cinéma. Certes, la langue et la culture dites « régionales » faisaient partie des attributions de ce conseil, mais aucunement de façon prioritaire. Que Bernabé quitte son bureau de la Faculté des Lettres et Sciences humaines du campus de Schoelcher pour aller assister, durant des matinées ou des après-midis entiers, à des réunions qui ne concernaient rarement son domaine de recherche témoigne à quel point l'homme était désireux de s'impliquer dans la vie de son île. C'est pourquoi, quelque temps après son décès, le CCEE lui rendit un hommage solennel au cours duquel Emmanuel Jos, professeur émérite de Droit public tint les propos suivants :

« Jean Bernabé a été un intellectuel engagé au service de l'épanouissement de la personnalité martiniquaise, ouverte sur le monde ; ceci à travers la diversité de ses actions d'enseignant-chercheur mais aussi de militant, notamment en faveur des langues et cultures créoles. Jean Bernabé faisait partie des universitaires dont les recherches scientifiques irriguent les actions militantes et donc les actions militantes activent leur recherche. Ceci dans une féconde réciprocité. Il a été membre pendant 18 ans du CCEE et avait eu une influence déterminante dans l'adoption de motions votées en séances plénières du Conseil régional. »²³

Il faut donc imaginer un homme dont l'emploi du temps était toujours plein quel que soit le moment de l'année. Un directeur de laboratoire qui fixa à ses collaborateurs les secteurs de recherches qu'il estimait à la fois les plus urgents et les plus importants en matière de créolistique :

. **la réflexion sur la graphie du créole** et sa remise en chantier permanente par rapport à sa réception par le public scolaire et universitaire que par le grand public, tâche à laquelle Jean Bernabé se consacrait depuis 1975.

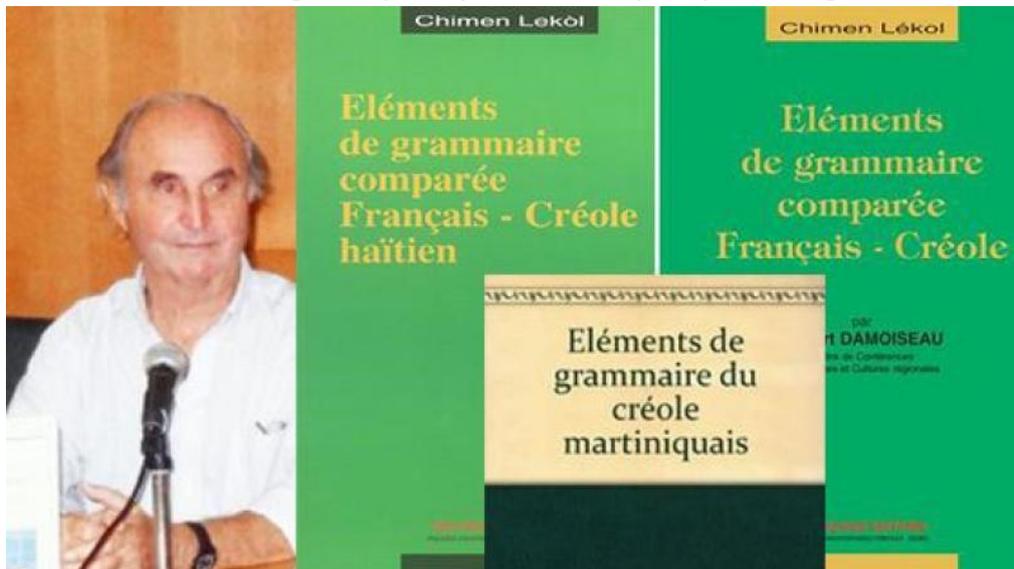
²³ In hebdomadaire ANTILLA, n° 2017, 03 novembre 2017, pp. 11-12.



. **la rédaction d'un dictionnaire** de tous les dialectes créoles de la zone américano-caraïbe, à partir d'enquêtes de terrain, tâche principalement attribuée à Bernadette Cervinka, maître de conférences et lexicologue, spécialiste du créole guadeloupéen. Cependant, ce travail, commencé en 1998, sans doute trop ambitieux, n'aboutit malheureusement pas et Raphaël Confiat prit le relais en publiant en 2007 un dictionnaire du seul créole martiniquais, le premier du genre. Ouvrage, revu et augmenté, republié en 2022

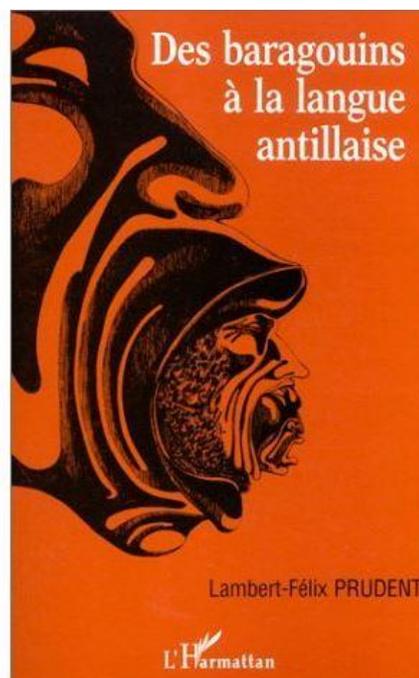


. **l'étude de la grammaire** des différents créoles tant dans la perspective structuraliste (André Martinet) adoptée par Robert Damoiseau, maître de conférences en linguistique, que dans la perspective générativiste (J. Bernabé).



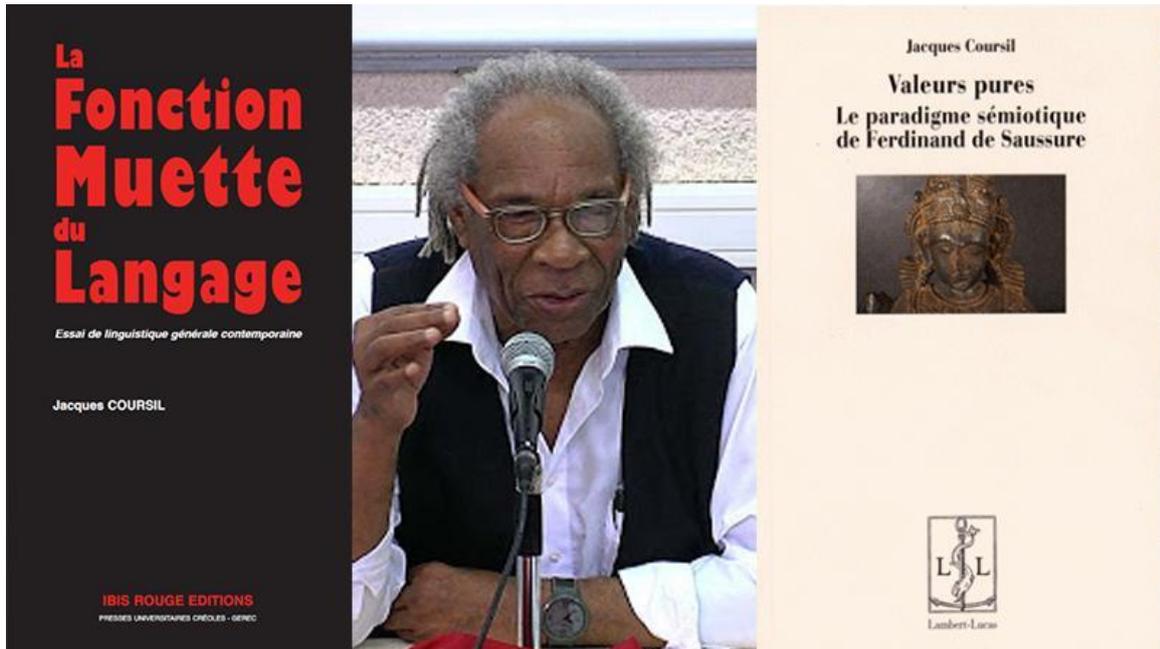
. **l'établissement et l'étude des textes en créole à vocation littéraire** du milieu du XVIIIe siècle à nos jours et cela dans toute l'aire créolophone que se partageaient R. Confiant et J. Bernabé.

. **l'étude sociolinguistique des créoles** conduite principalement par L-F. Prudent mais au sein de laquelle il arrivait à J. Bernabé de participer.

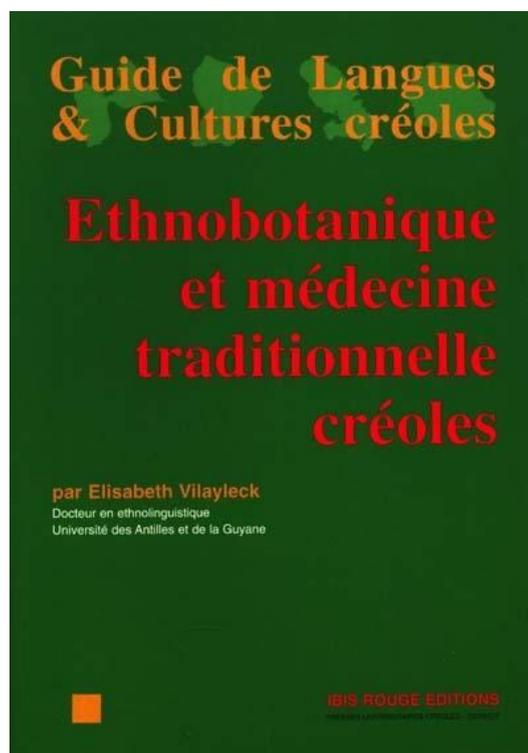


. **l'application de méthodes informatiques au traitement des langues** avec le créole comme objet premier dont s'occupaient Jacques Coursil, professeur de

linguistique, et Daniel Montlouis-Calixte, informaticien, cela au sein d'un sous-groupe du GEREK appelé le GIL (Groupe Informatique Linguistique).



. **l'anthropologie des sociétés créoles** confiée à Elisabeth Vilayleck, puis Gerry L'Etang, maîtres de conférences en anthropologie tous les deux.



. **la traduction et la traductologie** en situation de diglossie, confiées à R. Confiant. Cette recherche devait se concrétiser au début du XXIe siècle par la mise en place d'un Master de Traductologie à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université des Antilles sous la houlette du Pr Corinne Mencé-

Caster, hispaniste, et de R. Confiant. Tout cela devait, bien des années plus tard, aboutir à la publication par C. Mencé-Caster d'un ouvrage révolutionnant l'analyse des rapports entre langues en contact.



. **la didactique des langues créoles** attribuée à Michel Dispagne, maître de conférences en Sciences du langage et Marijosé Saint-Louis, professeur d'allemand et de créole en lycée. Puis, quelques années plus tard, au philosophe Max Belaise.

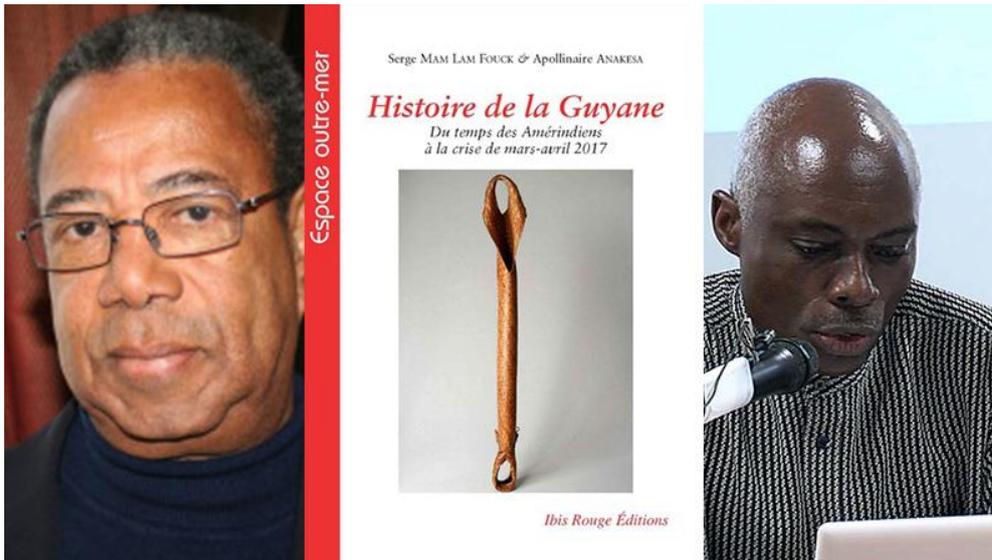




Comme on peut le voir, le directeur du GEREK donnait de sa personne en participant à plusieurs des chantiers qu'il avait ouverts au sein de son groupe de recherches, non seulement par le biais d'articles et de communications lors de colloques, mais aussi de temps à autre de livres. Il était un exemple d'abnégation au travail pour tous ses collaborateurs, arrivant tôt le matin à son bureau et n'en repartant souvent qu'en début de soirée. Le public cultivé qui lit le présent ouvrage doit savoir que l'obligation de service hebdomadaire d'un universitaire n'est que de six heures. Le reste du temps, il est censé diriger des mémoires ou des thèses (pour ceux qui sont HDR ou professeurs des universités) et surtout faire la recherche qu'il s'efforcera de publier dans des revues référencées. Dans le cas des Etudes créoles, discipline nouvelle, en train de se mettre en place, il convenait de créer soi-même lesdites revues alors que dans les autres disciplines, elles existent depuis fort longtemps et sont d'ailleurs situées hors des Antilles.

J. Bernabé était un universitaire scrupuleux, exigeant même, qui ne souffrait pas, par exemple, les citations approximatives ou tronquées. Ou encore celles qui étaient dépourvues de dates. S'il semblait faire de ses dernières une sorte d'obsession aux yeux de certains (s) collaborateurs du GEREK, il estimait, tout comme R. Confiant, qu'indiquer la date de parution d'un article ou d'un ouvrage pouvait déjà donner déjà une idée ou en tout cas un aperçu de leur contenu. Ses étudiants de maîtrise, puis de Master, mais en particulier de thèse eurent beaucoup à souffrir de son exigence en la matière. Bref, le GEREK-

Martinique devint une véritable ruche au sein de laquelle se croisaient et croisaient leurs points de vue des chercheurs d'un grand nombre de disciplines qu'ils et elles appliquaient à l'analyse des langues et sociétés créoles. Au GEREC-Guyane, sous la houlette de Serge Mam-Lam-Fouck, professeur d'histoire et Monique Blérald, maître de conférences en Langues et Cultures régionales, régnait une activité comparable quoique de moins grande ampleur, puisque comportant beaucoup moins de chercheurs que son alter ego martiniquais à cause de la plus faible population estudiantine sur le campus de Trou Biran, à Cayenne.



CRISE AU SEIN DU GEREC

A la fin des années 80, le GEREC fut secoué par une grave crise qui vit la démission de l'un de ses membres les plus importants, Lambert-Félix Prudent. Hispaniste au départ, puis sociolinguiste, ce dernier, qui avait fait ses études à l'Université de Rouen, sembla quelqu'un de brillant et de prometteur à Jean Bernabé lequel mit tout en œuvre pour le faire recruter comme maître de conférences à l'Université des Antilles et de la Guyane, allant jusqu'à faire modifier un poste de sociologie en poste de linguistique créole. L-F. Prudent entretenait d'excellentes relations avec un autre membre du GEREC, Raphaël Confiant, écrivain créolophone qui commençait à se faire connaître et qui était professeur d'anglais dans l'enseignement secondaire.



DESACCORD

Alors qu'il avait jusque-là activement participé aux activités du GEREC (*Université Livèny Kréyol*, rédaction de la *Charte culturelle créole* etc.), L-F. Prudent commença à manifester un certain nombre de désaccords avec ses collègues lui qui avait rendu le vibrant hommage suivant à Jean Bernabé en quatrième de couverture de *Fondal-natal*, la grammaire comparée, en quatre tomes, des créoles guadeloupéen et martiniquais publiée en 1975 par ce dernier :

« Voici l'œuvre la plus impressionnante produite à ce jour par un créoliste natif, je veux parler de l'ouvrage de Jean Bernabé : Fondal-Natal. Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais. 1559 pages de sociolinguistique et de description syntaxique, 5754 phrases-exemples analysées, un parcours enthousiasmant de la Caraïbe par ses langues et ses paroles. On ne résume pas facilement une telle somme et je crois qu'il faudra attendre une autre occasion pour en discuter tous les aspects. Son intérêt majeur est de constituer une référence et un « réservoir » indispensables à l'élaboration et à la publication de grammaires scolaires, de dictionnaires

usuels, d'études dites de vulgarisation. En consacrant dix ans de sa vie à la créolistique, Jean Bernabé ébranle l'image populaire de l'intellectuel dévoué aux causes étrangères ou préoccupé d'atteindre les sinécures habituelles. La Grammaire basilectale approchée, outre ses qualités scientifiques, pose le problème fondamental du rôle de l'intellectuel dans une communauté ni suffisamment pauvre pour qu'on puisse la dire sous-développée ni suffisamment riche pour qu'elle fasse l'impasse sur ses valeurs profondes. S'attaquer à la norme du créole, c'était tout simplement soulever la question de notre identité collective chancelante. »



L'auteur des « *Baragouins à la langue antillaise* » (1980), L-F. Prudent, n'était pas d'accord avec un certain nombre de concepts « bernabéens », en particulier celui de « déviance maximale » que R. Confiant avait exemplifié ou mis en œuvre dans ses romans écrits en créole. C'est que travaillant sur l'interlecte, à savoir la zone de contact entre créole et français, se détourner de celui-ci pour lui préférer le basilecte ne lui semblait pas urgent. Pour le lecteur non versé en linguistique, il s'agit de concepts créés par le créoliste Derek Bickerton lequel distinguait, dans les écosystèmes linguistiques dans lesquels un créole cohabitait avec une langue européenne, trois pôles : l'acrolecte désignant la langue haute (français ou anglais), l'interlecte la zone de contact ou mixte et le basilecte la langue basse (créoles à base lexicale française, anglaise, portugaise etc.). Zone de contact entre le créole et le français, Prudent ne croyait pas réaliste de la négliger ou de la condamner au profit du basilecte.

Il y avait là un désaccord fondamental qui se concrétisa, comme on le verra plus avant par le refus du « camp mésolectal » de voir se créer une licence et une maîtrise de créole sur le campus de Schoelcher et plus tard par son opposition à la création d'un CAPES de créole au motif que tout cela était « prématuré ». Le « camp basilectal » rejeta ces arguments qu'il jugeait

dilatatoires, voire fallacieux et se battit pendant des années pour faire aboutir, non sans difficultés de toutes sortes, ces deux projets. A la fin de sa carrière, Jean Bernabé fut même partie prenante du projet, initié par des professeurs d'université de l'Hexagone qui enseignaient les langues dites « régionales » (corse, basque, occitan, breton etc.) de créer une « Agrégation des langues de France ». L'agrégation de créole ne vit le jour qu'en 2020 et la mort (en 2017) empêcha malheureusement l'un de ses plus fervents défenseurs, Jean Bernabé, de voir sa concrétisation.

REVUE D'ETUDES CREOLES SPECIAL CAPES

« Le ministère a été trop vite »

Le Capes créole continue de susciter des débats et de faire des vagues. La polémique fait rage entre les militants martiniquais du Geric (Groupement d'études pour l'enseignement du créole) et les Réunionnais, favorables à une réflexion approfondie sur la mise en place d'une filière pédagogique du créole.

Lambert-Félix Prudent, universitaire martiniquais, actuellement en poste à l'université de la Réunion, et responsable du comité international d'études créoles, présente la dernière livraison de la revue *Etudes créoles*, dont le sujet est « Capes créole (s), le débat ». Une vingtaine d'auteurs, universitaires, linguistes, chercheurs, au rang desquels Carpanin Marimoutou, chargé de la mise en œuvre du Capes de créole à la Réunion, ont collaboré à ce numéro.

En toile de fond de ces réflexions, la mise en place de ce Capes créole, une mise en place précipitée pour Lambert-Félix Prudent et Carpanin Marimoutou, qui ont l'impression que le ministère a voulu aller vite, trop vite, sans mesurer toutes les complexités inhérentes aux différents créoles des Dom français.

« Le ministère de l'Éducation nationale a demandé à des experts de réfléchir à une reconnaissance officielle du créole. A la Martinique, on

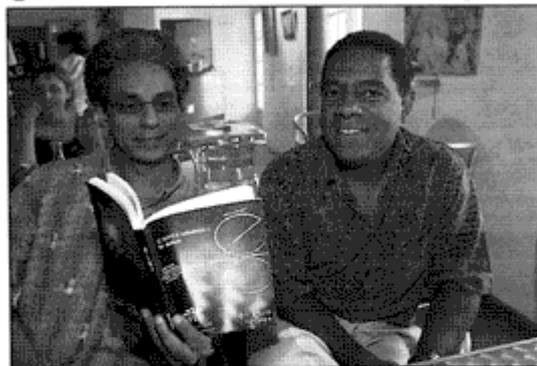
a commencé à former les professeurs des écoles au créole. On a le créole au bac depuis l'année dernière. En mars dernier, le ministre a affirmé le principe de la création d'un Capes de créole. On a répondu, d'accord pour le Capes, mais comment ? On a vu que le ministère voulait faire vite. A la réunion qu'on a eue au ministère, j'ai dit attention, il y a quatre pays différents, avec quatre créoles différents, et des réalités pédagogiques différentes. On nous a répondu qu'il fallait faire vite, et qu'il fallait faire unique », énonce Lambert-Félix Prudent.

Modèle martiniquais

En fait, il semble que le ministère ait adopté le modèle voulu par les Martiniquais. Sachant qu'il existe depuis plusieurs années une filière de créole aux Antilles, et qu'il faut bien offrir un débouché aux quelques 300 diplômés de cette filière...

« Le Capes en soi n'est pas une bêtise. Nous le voulions, mais on a l'impression qu'on a commencé par la fin. Il serait plus logique de commencer à former des professeurs des écoles, puis attaquer le collège, et enfin le lycée. Or, là, on a enfourché le cheval du Capes ».

La précipitation va sans doute



Carpanin Marimoutou et Lambert-Félix Prudent jugent que le ministère a été trop vite pour l'instauration du Capes créole (photo Frédéric ALLAMELOU)

réserver quelques surprises aux premiers candidats qui composeront dès mars prochain. Ainsi, « Un Réunionnais qui a composé à l'écrit aura-t-il la garantie d'être corrigé par un enseignant réunionnais ? Il y a aussi des problèmes à l'oral. On ne parle pas le même créole. Si moi, Martiniquais, je pose au candidat réunionnais une question, qu'est-ce qui se passe ? Ça peut être un motif de recours », souligne

Lambert-Félix Prudent. Pour l'universitaire, comme pour Carpanin Marimoutou, le problème est « de ne pas avoir respecté les quatre identités créoles au départ parce qu'on voulait faire vite ».

Les personnes intéressées par la question pourront prendre part à un débat avec Lambert-Félix Prudent, samedi, à partir de 16 heures, à la librairie l'Entrepôt de Saint-Denis. F.G.

Mais, comme nous le verrons plus avant, J. Bernabé et son équipe, ravis d'avoir remporté la mise autrement dit la création du CAPES de créole, firent preuve d'une effarante naïveté. Ne disposant pas de réseaux occultes, ils étaient persuadés que l'organisation de ce concours se ferait dans la transparence, s'agissant nuitamment de la formation de son jury. Or, tel ne fut pas le cas ! Ceux qui s'étaient opposés à la création du CAPES de créole, qui avaient clamé *urbi et orbi* que celle-ci était prématurée, se virent confier la totalité des manettes du jury. En effet, pendant les 11 premières années du concours, aucun membre du GEREC, ni Bernabé ni Damoiseau ni Confiant ni Dispagne ni Marijosé Saint-Louis ne furent invités à en faire partie.

Ce faisant, on atteignait là des sommets inégalés de la malhonnêteté intellectuelle la plus crasse. Toutefois, pour la 12^e édition du concours, Jean Bernabé se vit enfin appelé à faire partie du jury, chose qui causa une brouille de plusieurs mois avec Raphaël Confiant et par la suite, un froid qui ne se dissipa plus jusqu'au décès du père de la créolistique dans les Petites Antilles et la Guyane.

Nous y reviendrons plus en détail...

L'INTRODUCTION DU CREOLE A L'ECOLE

Véritable tarte à la crème de maintes discours syndicaux et politiques, épouvantail et cheval de Troie du nationalisme pour certains, nécessaire prise en compte des réalités culturelles pour d'autres, la question de l'introduction du créole à l'école n'a commencé à faire débat qu'à la fin des années 70 du XXe siècle. Avant cela, jacobinisme obligé ajouté à l'aliénation culturelle (appelée aussi « assimilation ») propre aux territoires antillais, l'idiome était, tout comme le breton, le basque, l'occitan ou le corse, *lingua non grata* au sein du système scolaire. C'est ce qui explique que, par opposition à cette éviction, en Guadeloupe, trois tentatives, à moitié-réussies pour les deux premières et réussie pour la dernière, virent le jour :

. « **L'Ecole Gérard Lauriette** », comme on en est venu à l'appeler du nom de son fondateur. Instituteur révoqué de l'Education nationale car jugé « fou », il décida de créer sa propre institution au quartier Cayenne, à Capesterre-Belle-Eau, où il recevait les rejetés du système scolaire français pour la plupart créolophones quasi-unilingues. L'utilisation du créole ajouté à des méthodes pédagogiques originales permirent alors à beaucoup de ceux-ci de réussir au certificat d'études qui, à l'époque, vous distinguait d'une population peu scolarisée (en dehors des grandes villes comme Pointe-à-Pitre, les Abymes u Basse-Terre. G. Lauriette fabriquait d'ailleurs ses propres manuels scolaires, soit rédigés de sa propre main soit ronéotypés et son école un peu « marron » (hors la loi) durant des années reçut le soutien d'enseignants du secondaire comme Hector Poulet, professeur de Sciences naturelles, au collège de Capesterre-Belle-Eau. D'un caractère un peu fantasque, « Papa Yaya » comme tout le monde le surnommait ne se laissa jamais ni intégrer ni enfermer dans le vaste mouvement nationalo-indépendantiste qui se développait en Guadeloupe à l'époque quoique ce dernier considérât qu'il en faisait partie. Si bien que « Papa Yaya » réussit à se faire élire maire de sa commune, chose qui le contraignit progressivement à réduire la voilure de son école laquelle ferma définitivement ses portes à sa mort en 2006.



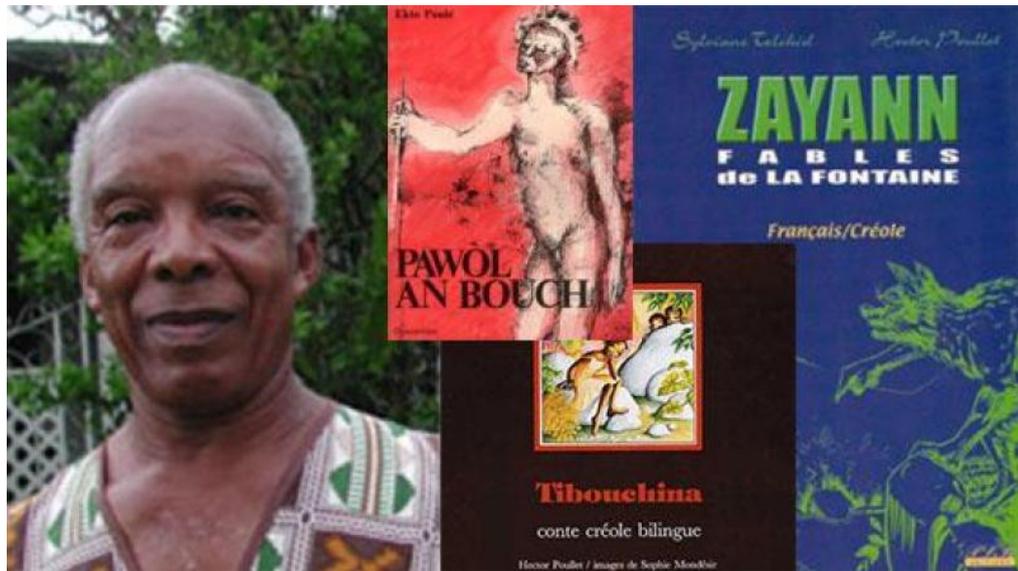
. « **L'école Bois-Debout** » de la sociolinguiste **Dany Bébel-Gisler**, auteur du retentissant ouvrage *Le créole, force jugulée* (1975) déjà évoqué, ouverte aux élèves en difficulté à cause d'handicaps divers. Là aussi, des résultats spectaculaires étaient obtenus et cela grâce à une utilisation prépondérante du créole.



. **le collège de Capesterre-Belle-Eau** où deux enseignants, Hector Poulet et Sylviane Telchid²⁴ lancèrent les tous premiers cours de créole a sein du système scolaire, non sans rencontrer de grosses difficultés à cause de recteurs déterminés, pour la plupart, à faire appliquer les lois de la République Une et Indivisible dont la seule langue est le français. Le premier avait commencé la rédaction, avec Danièle Montbrand, de ce qui deviendrait le premier « Dictionnaire du créole guadeloupéen ». A ce sujet, un propos malheureux de Jean Bernabé, encore en poste sur le campus de Fouillole à l'époque, sur les ondes d'une radio très écoutée, provoqua un froid entre les deux hommes qui

²⁴ L'établissement a été baptisé de son nom en 2019 soit près d'une trentaine d'années plus tard.

devait perdurer jusqu'à ce que R. Confiant, ami des deux hommes, parvienne à les ramener à des relations moins frictionnelles.



C'est qu'en linguiste rigoureux qu'il était l'ancien sorbonnard devenu adepte de la grammaire générative de Noam Chomsky, avait tiqué face à l'abrégié de grammaire que comportait le dictionnaire de Poulet et alii. Celui-ci, en effet, reprenait les conjugaisons du français (passé simple, passé composé etc.) du français en les appliquant au créole, chose qui, il est vrai, était aberrant, mais qui à la décharge des dictionnaristes guadeloupéens avait été toujours la règle depuis 1869, date de la publication de la toute première grammaire d'un créole à base lexicale française par le Trinidadien John Jacob Thomas. A sa suite, le Guyanais Alfred de Saint-Quentin (1874) ou encore le Guadeloupéen Germain William (1972) en avaient fait de même. Cette erreur du premier dictionnaire du créole guadeloupéen devait être corrigée dans la deuxième édition avec l'incorporation dans leur équipe du créoliste allemand Ralph Ludwig lequel, deux décennies plus tard devait se voir attribué le tout premier doctorat *honoris causa* de l'Université des Antilles. Cérémonie qui se déroula à la Faculté Roger Toumson du Pôle Guadeloupe de l'établissement en novembre 2022.



Ces trois exemples montrent que les non-universitaires n'avaient pas attendu les universitaires pour tenter d'implanter le créole au sein du système scolaire, d'autant qu'une dizaine d'années plus tard, avec l'aide de leurs collègues du collège de Capesterre-Belle-Eau, les Martiniquais Yvon Bissol et Paul Blamèble (professeur d'anglais) parvinrent eux aussi à instaurer, au collège de Basse-Pointe (commune de naissance d'Aimé Césaire) les tout premiers cours de créole dispensés à la Martinique. Jean Bernabé était bien conscient que tant que les Etudes créoles demeureraient au seul niveau universitaire, jamais la « recréolisation » que ses collègues et lui souhaitaient ne pourrait advenir. Ce concept, exact opposé de la « décréolisation » désigne le phénomène assez particulier suivant : au bout de trente, voire quarante années d'assimilation (la loi qui l'a mise en place sous le nom de « départementalisation datant de 1946), de scolarisation massive et de développement de la presse écrite et audiovisuelle, les Martiniquais et les Guadeloupéens se retrouvaient désormais dans la position paradoxale de devoir réapprendre leur langue. De se recréoliser donc ! Et dans l'esprit de Bernabé et de ses amis du GEREK, seule l'école primaire et secondaire pouvait permettre de relever pareil défi. Mais à une condition : que les enseignants de créole soient dument formés afin que leur matière ne devienne à terme aussi marginale que les travaux manuels, le dessin ou la musique.

Les relations entre universitaires d'une part et, de l'autre, enseignants d'école primaire, de collège et de lycée n'ont jamais été, même dans l'Hexagone évidentes ni faciles. Celles-ci l'étaient encore davantage dans des territoires comme la Guadeloupe et la Martinique où l'implantation de l'université était

récente, mis à part les études de Droit. La difficulté provenait d'abord du fait que ces enseignants n'avaient jamais reçu de formation en linguistique ni en sociolinguistique et qu'ils étaient de facto des amateurs en créolistique. Ils enseignaient bien le français, l'anglais l'espagnol, voire l'allemand, ces dernières, langues de vieille tradition écrite et de très ancienne littérature, ne les prédisposaient aucunement à s'attaquer à un idiome jeune tel que le créole, dont la graphie était encore en débat et disposant d'assez rares textes littéraires difficilement trouvables, sans compter qu'il n'existait aucun manuel d'enseignement pouvant les guider. Le tout couronné par une situation de diglossie qui venait compliquer les choses. Sans même parler de l'hostilité ouverte des recteurs, voilée de leurs collègues enseignants et muette des parents d'élèves pour lesquels « le créole vous tire en arrière au lieu de vous faire avancer » pour reprendre une expression courante.

Comment donc tisser des liens entre les créolistes de l'université et leurs collègues enseignants de créole du primaire et du secondaire ? La première idée fut de lancer une « Université d'été » pour laquelle, Bernabé, comme à son habitude, trouverait une belle dénomination : *Linivèsité livènay kréyol*. Autrement dit « Université d'hivernage créole » puisque cette saison commence aux Antilles au mois d'août, période où se déroulent toutes les universités d'été à travers le monde. Le directeur du GEREK, L-F. Prudent, R. Confiant, R. Fontès et quelques autres la mirent en place en 1983. Pour la première fois réunis, des enseignants de créole de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane (venue en force), de Sainte-Lucie et de la Dominique confrontèrent leurs expériences tout en recevant des cours dispensés par les Martiniquais J. Bernabé (linguistique), L-F. Prudent (sociolinguistique), R. Confiant (littérature créole/traduction), des Guadeloupéens Robert Fontès (didactique du créole), Donald Colat-Jolivière (grammaire créole), Jack Penture (lexicographie) et du Guyanais Elie Stéphenson²⁵ (littérature créole) et l'Haïtien Maximilien Laroche (analyse littéraire). Parmi les « enseignés », il y eut, notamment, Fanotte Fanon (Martinique à, Nicole Rémion (Martinique, professeur de mathématiques en lycée professionnel), Emmanuela Ratier (Guyane), Aline Belfort (Guyane). Robert Nazaire (Martinique, instituteur).

Dès cet instant-là se sont posées les questions fondamentales de l'enseignement des LCR au niveau universitaire : quoi enseigner qui ne soit pas un simple collage d'éléments linguistiques, littéraires, historiques,

²⁵ Ecrivain guyanais.

anthropologiques et autre ? Et cela dans quelle langue : le français ou le créole ? Et en cas d'utilisation du créole, comment faire avec un outil qui n'avait pas encore atteint sa souveraineté scripturale ? Quoiqu'il en soit, au cours de *L'université Livèney Kréyol* une bonne trentaine d'enseignants du primaire et du secondaire, originaires de nos trois pays, fut amenée à réfléchir à cette problématique et il n'était aucunement étonnant que l'on retrouvât presque les mêmes dans le DULCC (Diplôme universitaire de langues et cultures créoles) lancé, en 1984, par Jean Bernabé et le GEREC-F, diplôme d'université, qui devint plus tard, en 1992, le DULCR (Diplôme universitaire de Langues et Cultures Régionales) pour se conformer à la terminologie française en vigueur mais aussi par souci d'ouverture sur d'autres langues présentes chez nous, à savoir le tamoul en Martinique et en Guadeloupe ainsi que les langues amérindiennes et bushinenge (Noirs marrons) en Guyane. Le DULCR a ainsi formé en langues et cultures tamoules, cela pendant 5 ans, des étudiants et des pratiquants du culte hindouiste et le GEREC-F a même publié une méthode d'apprentissage du tamoul écrite par le professeur Singaravelou de l'Université de Bordeaux.

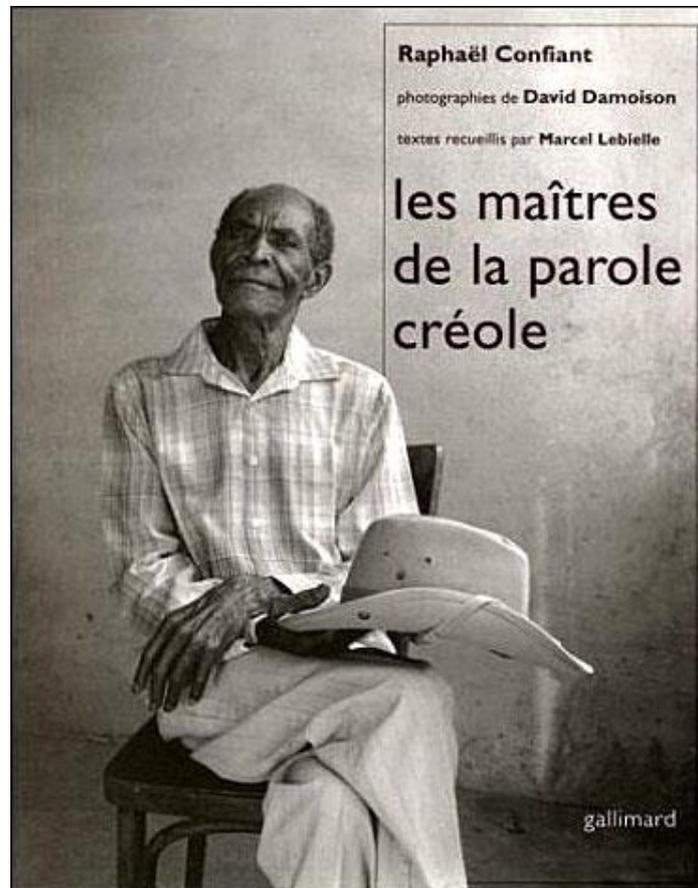
Le GEREC démontra ainsi sa volonté de lier étroitement recherche universitaire et enseignement tant au primaire qu'au secondaire et cela dans l'optique chère à J. Bernabé et R. Confiant, celle du « pan-créole ». Bien que située sur le campus de Schoelcher, au sein de sa Faculté des Lettres et Sciences humaines, les Etudes créoles ne pouvaient ni ne devaient en aucune façon se développer dans le seul giron martinico-martiniquais. D'ailleurs, dès son premier roman en créole, *Jik dèyè do Bondié*, paru en 1979, roman que l'on qualifie généralement de « premier roman en créole martiniquais », ce qui n'est que partiellement vrai, R. Confiant adopta une démarche pan-lectale. Dans ce roman comme dans les quatre autres qu'il publia au cours des années suivantes, si le lexique et la syntaxe sont globalement martiniquais, on y trouve un nombre conséquent de lexèmes de toute l'aire créolophone des Amériques, en particulier du guadeloupéen et de l'haïtien. L'auteur poussa l'audace encore plus loin en utilisant certaines formes syntaxiques propres aux autres variétés de créole, chose qui déconcerta un lectorat déjà peu disposé, en cette toute fin des années 70, à lire un ouvrage entièrement rédigé en créole et signa l'échec relatif de ce qui peut être considéré comme une aventure linguistique.

Mais si le GEREC s'efforça de cadrer et d'encadrer les efforts des enseignants du primaire et surtout du secondaire dans leurs efforts d'implantation de cette nouvelle matière au sein du cursus universitaire français, identique, faut-il le

rappeler à celui de l'Hexagone, il est bon de souligner que d'autres tentatives se développaient à la même époque en-dehors de son emprise. Ainsi à l'école privée AMEP (Association Martiniquaise d'Education Populaire) de Fort-de-France, des enseignants tels que Guy-Cabort Masson et Gabriel Luce, engagés à l'extrême-gauche utilisaient la langue dans certains de leurs cours, non sans un réel succès puisqu'en ce temps-là, ladite école scolarisait principalement des élèves en situation d'échec ou rejetés par le système lesquels avaient le créole comme langue première. R. Confiant, alors professeur d'anglais au lycée de Trinité, fut aussi amené à y dispenser, bénévolement, des enseignements. Les relations entre le directeur du GEREK, Jean Bernabé, et celui de l'AMEP, Jean-Louis Fonsat, étaient excellentes, mais il n'y eu jamais de concrétisation ou de formalisation des relations entre les deux structures. Difficile était, en effet de lier, l'Université obéissant à des règles de fonctionnement françaises et une école qui se voulait rebelle, voire même révolutionnaire en ces années où le mouvement nationalo-indépendantiste martiniquais ne cessait de monter en puissance. Ecole financièrement soutenue par la municipalité de Fort-de-France et son maire (autonomiste) Aimé Césaire, d'une part et de l'autre, celle de Rivière-Pilote et son maire (indépendantiste) Alfred Marie-Jeanne.

L'année 1983 vit également la création de l'AMCAE (Association Martiniquaise de Coordination pour l'Antillanisation de l'Enseignement), composée essentiellement d'enseignants du secondaire. Derrière le mot « antillanisation », il n'y avait pas seulement la volonté d'intégrer la langue créole au sein du cursus scolaire, mais aussi celle de promouvoir la connaissance de l'histoire, de la géographie et du milieu naturel insulaires. S'agissant de ces trois dernières si elles y figuraient, contrairement au créole, ce n'était que de manière marginale. Parmi les membres-fondateurs de l'AMCAE, on trouvait Jean-Charles William, professeur de gestion et d'économie au lycée Frantz Fanon et auteur méconnu d'un roman singulier, *Le Foliloque*, entièrement rédigé à la main sur un de ces cahiers quadrillés qu'utilisaient autrefois les élèves d'école primaire. Unique œuvre qui, tout comme l'autre beau roman qu'est *Chemins de nous seuls* (1978) d'Emile Yoyo, professeur de philosophie au lycée Schoelcher, sera forcément redécouvert un jour ou l'autre. Autre personnalité remarquable de l'AMCAE fut Fanotte Fanon, nièce de Frantz Fanon, qui fut aussi membre active de l'association *Bannzil kréyol Matinik* ainsi que de *Kontè Sanblé* qui, sous la houlette de Marcel Lebielle, directeur d'école et poète créolophone ainsi que R. Confiant, rassembla les derniers vieux conteurs unilingues du nord de la Martinique, en

particulier du quartier Morne-des-Esses, à Sainte-Marie, réputé être le bastion de la culture martiniquaise « authentique ». Confiant leur rendit hommage dans un ouvrage, illustré de magnifiques photos de David Damoison : *Les Maîtres de la parole créole* (1995).



Linivèsité livènay, AMEP, AMCAE, enseignement de créole au collège de Basse-Pointe, puis au lycée Acajou II, au Lamentin, par Marijosé Saint-Louis, professeur d'allemand et membre du GEREC, tout cela montre que dans ces années 1970-90, la défense et la promotion ne furent pas l'apanage des seuls « *grangrek* » du GEREC et de son directeur Jean Bernabé pour reprendre l'expression ironique de certains créolophobes, nombreux à l'époque. Il y eut même l'épisode de la grève de la faim²⁶, qui dura près d'un mois, d'un enseignant du collège de Sainte-Luce, Albert Oscar, mis à pied par le rectorat pour utilisation du créole dans ses cours sur dénonciation de parents d'élèves.

Le tout fut couronné en quelque sorte par la chanson de Raoul Grivalliers, grand maître du *bèlè* intitulée « *Woulo, ba mwen kréyol-la !* » (Bravo, donnez-moi le créole) dont on ne peut pas ne pas citer les paroles :

²⁶ Elle se déroula à la Maison des Syndicats, à Fort-de-France et reçut un important soutien des syndicats, partis et mouvements politiques autonomistes et indépendantistes.

Sinon, sur RCI (Radio Caraïbes International), l'animateur Mano fut le premier à lancer des émissions sérieuses entièrement en créole telles que « *Bonjou, misié li-mè* » et « *Doktè Karayib* », la première recevant à tour de rôle les trente-quatre maires de la Martinique (certains pas du tout habitués à cet exercice linguistique), la seconde expliquant les causes des principales maladies locales et leurs médications.



LES PRINCIPAUX CONCEPTS BERNABEENS

Sans entrer dans les arcanes de la linguistique et de la sociolinguistique, les deux domaines dans lesquels (avec l'analyse littéraire) Jean Bernabé excellait, ceci afin de ne pas décourager le lecteur non spécialiste, il importe tout de même de mesurer l'apport du fondateur du GEREK à la créolistique. Il ne fut pas simplement comme la majorité des universitaires à travers le monde quelqu'un de brillant dans sa discipline, quelqu'un qui savait manipuler à la perfection théories et concepts fabriqués par d'autres. Il en créa aussi lui-même !

A ce propos, il convient de rappeler un certain nombre d'éléments déjà évoqués plus haut mais qui ont pu ne pas avoir retenu l'attention du lecteur non spécialiste. Durant tout le XXe siècle, moment où se développe ce que l'on nomme aujourd'hui la créolistique, devenue l'une des branches les plus actives et les plus fécondes de la linguistique, l'intérêt pour ces parlers à la fois nouveaux et « hybrides » que sont les créoles ne se démentira pas. Pendant très longtemps cohabiteront d'un côté, savants occidentaux, à savoir européens et nord-américains pour la plupart, dotés d'une solide formation académique, et d'un autre côté, amateurs indigènes ou locaux (parfois académiquement formés comme Elodie Jourdain), passionnés par leur idiome maternel. Ce bref rappelle vise à indiquer que la quasi-totalité des concepts en usage dans l'étude scientifique des créoles a été élaborée par des non-natifs, cela au moins jusqu'aux années 70 du XXe siècle. Forts d'une masse de travaux de haut niveau, ils faisaient autorité et là encore pour ne prendre que ce seul exemple, les concepts d'« acrolecte », « mésolecte » et « basilecte », qui sont l'abécédaire en quelque sorte de l'étudiant de 1^{ère} année de licence de créole dans notre université des Antilles, ont été forgés par William Stewart (1965) et Derek Bickerton (1970).

Un imposant outillage conceptuel s'est donc progressivement mis en place qui n'a pas servi seulement aux Etudes créoles, mais aussi aux Etudes catalanes, corses ou basques, voire même québécoises. Ainsi le fameux concept de « diglossie », s'il est rapporté à Psichari au tout début du XXe siècle, prend toute sa force dans le fameux article *Diglossia* de Ferguson publié dans la revue WORD en 1959. Le cas haïtien est l'un des quatre qu'expose l'auteur et même si par la suite, il s'avérera que ce cas est fort différent de celui de la Grèce, de la Suisse alémanique ou des pays arabes qu'il étudie également, il n'en demeure pas moins que ce concept connaîtra une fortune considérable. A

côté de « diglossie », il y aura « créolisation », « décréolisation », « monogénèse », « polygénèse », « continuum », « discontinuum », « standardisation », « normalisation », « vernacularisation », « relexification », « substrat », « superstrat » etc., en un mot tout un ensemble de concepts à propos desquels les créolistes n'ont cessé s'affronter, intellectuellement s'entend, depuis un peu plus d'un siècle.

Diglossia: Ferguson 1959:

- Diglossic Languages have one variety that is used for 'high' (formal, literacy) purposes: the **H-variety**, has the most prestige
- This contrasts with the **L-variety** which is different phonologically, grammatically, lexically, and syntactically
- L-variety is used for **informal**, mostly spoken purposes; lacks prestige, may be seen as 'vulgar' or 'ungrammatical'; spoken 'only by children, lesser beings, uneducated people'

D'autre part, au moment où la linguistique semble sur le point de franchir la frontière entre sciences dites molles et sciences dites dures et devient en tout cas la plus « dure », la plus scientifique des sciences humaines, dans les années 1960-70 donc, ce sont les études créoles qui seront à nouveau en pointe puisque de par la jeunesse de leur objet, d'aucuns pensaient qu'elles pouvaient permettre d'éclairer la vieille question de l'origine des langues ou même du langage. Ou plus modestement celle du changement linguistique et c'est ainsi que la linguistique romane s'est, elle, demandée si l'étude de la formation des créoles ne pourrait pas lui en apprendre sur celle des langues issues du latin. Tout ceci pour dire que le créoliste natif n'arrive pas en terrain vierge. Il est tout au contraire confronté audit appareillage conceptuel forgé par des non-natifs qui peut intimider. Tel ne fut pas le cas de celui que ce colloque entend honorer aujourd'hui, à savoir Jean Bernabé. **Sans jamais récuser pour de dérisoires raisons idéologiques la créolistique non-native, il s'attellera, comme on le verra plus avant, à la questionner et parfois la remodeler d'une part et à créer, à inventer ses propres concepts de l'autre.** Sans jamais non plus s'inscrire explicitement dans le courant de pensée dit « postcolonial » de langue anglaise ou « décolonial » de langue espagnole, Jean Bernabé, tout

agrégé de grammaire française qu'il était, tout imbibé de grec et de latin qu'il se plaisait d'être, fera partie de ceux qui, dans son domaine, s'attaquera, sans bruit ni fracas, à ce qu'il est convenu d'appeler, après Ramon Grosfoguel, l'hégémonie épistémologique de l'Occident. Citons ce dernier (2006) :

« Le fondamentalisme eurocentrique considère que la seule épistémologie à même de produire une pensée critique est la tradition intellectuelle occidentale. Le racisme épistémique consiste dans le fait que les épistémologies non-occidentales sont placées en position subalterne et tenues pour inférieures à celles élaborées par l'Occident. Les penseurs du Sud qui produisent des savoirs décoloniaux à partir d'épistémologies non-occidentales sont disqualifiés par le fondamentalisme eurocentrique qui y voit des interventions religieuses, folkloriques, mythologiques ou culturelles, mais jamais des perspectives théoriques ou philosophiques égales à celles produites par l'Occident. »

Il ne s'agit pas ici de travestir la réalité et faire comme si Jean Bernabé partageait ces analyses lesquelles constituèrent au fil du temps un gros point de divergence entre nous, mais, comme il m'arrivait de lui dire, il était un penseur décolonial sans le savoir ou plus exactement sans le vouloir explicitement. Et il souriait quand j'ajoutais que la meilleure preuve en était qu'un nègre gréco-latin comme lui ait pu un jour s'intéresser à un idiome « *dòmi-déwò* » tel que le créole. Vous aurez compris que je ne suis pas en train de fabriquer une sorte d'hagiographie de l'auteur de *Fondal-Natal* j'ai évoqué plus haut le domaine de Jean Bernabé. En réalité, je devrais dire, en fait, « ses domaines » car il fut tout à la fois linguiste, sociolinguiste, analyste littéraire, essayiste et sur le tard romancier, mais aussi__et on l'oublie trop souvent__un didacticien et un planificateur linguistique. De son fourneau conceptuel sont ainsi sortis : « *langue matricielle* », « *double-continuum-discontinuum* », « *langue indigène du récit* », « *langue indigène de la réalité* », « *lexique à trous* », « *déviance maximale* », « *déviance optimale* », « *langue co-maternelle* », « *créole nucléaire* », « *créole périphérique* », « *néologie idiosyncrasique* », « *néologie structurelle* », « *décréolisation quantitative* », « *décréolisation qualitative* », « *sphère d'excellence* » et bien d'autres. Il serait d'ailleurs intéressant de publier une sorte de dictionnaire des concepts bernabéens, tâche à laquelle j'invite les jeunes créolistes, semblable travail ne pouvant qu'être collectif car j'ai relevé, de manière non exhaustive, pas moins de soixante-treize items, certains étant des concepts, d'autres des métaphores et même des mixtes des deux. J'examinerai de manière concise chacune de ces différentes facettes du personnage sous l'angle donc de la révision conceptuelle, d'une part et de la création conceptuelle, de l'autre, en cherchant à comprendre l'architecture d'une pensée qui s'est toujours efforcée d'échapper autant que faire se pouvait aux contraintes des disciplines ou des découpages académiques. Sans doute,

en effet, Jean Bernabé eut-il préféré qu'on gardât de lui l'image d'un penseur de la chose créole dans sa globalité, un penseur de la Créolité, plutôt que d'un simple linguiste ou d'un énième analyste littéraire, lui qui fut en 1973, il y a donc très exactement quarante-quatre ans, l'introducteur des études créoles au sein de ce qui était alors le Centre Universitaire des Antilles et de la Guyane qui dépendait alors de l'Université de Bordeaux. Il ne s'est, en effet, jamais enfermé dans sa tour d'ivoire académique et s'est toujours efforcé d'intervenir hors les murs de l'université bien conscient qu'il était qu'un créoliste natif, ne saurait comme un créoliste non natif, considérer le créole comme un simple cobaye, un objet d'étude comme un autre, et se désintéresser complètement de son devenir d'autant que ledit devenir semble plutôt sombre. Dans l'un de ses tous derniers livres, « *ÉCRITURE, LECTURE ET FACTURE LEXICALE DU CREOLE. RANBOULZAY 2/REVOLUTION 2* » (2017 : 79), Jean Bernabé écrit ceci :

« Au-delà de l'indispensable recherche scientifique, une action doit être menée de façon pertinente en vue de renforcer les compétences des locuteurs créolophones et ceci, en dehors de tout esprit autoritariste, source d'un possible totalitarisme linguistique. Les médias, dont le rôle est crucial, ne pourront participer à cette quête collective tant que l'école ne se la sera pas appropriée. Il s'agit d'une démarche sur le très long terme, possiblement sur plusieurs générations. »



On ne saurait aller plus avant sans tenter une définition de ce qu'à diverses reprises, nous avons appelé un « créoliste natif » puisque s'il faut en croire Camus, « *mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde* ». La définition que nous en donnons n'entretient aucun rapport avec ce que

dénonçait à juste titre Daniel Baggioni (1989 : 148) à savoir ce qu'il a appelé, de manière sarcastique, « l'idéologie du « linguiste natif » des petits bourgeois nationalistes d'aujourd'hui ». En effet, dans cette acception, le créoliste antillais, guyanais ou mascarin était vu comme le plus compétent pour étudier le créole ou en tout cas naturellement plus compétent que ses collègues européens et nord-américains. Il s'agit là d'une vision totalement infondée que ni Jean Bernabé ni le GEREC n'ont jamais partagée, même si, il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître, ceux-ci n'ont pas pris soin, à l'époque, dans les dernières décennies du siècle qui vient de s'achever donc, de se démarquer fermement de ses promoteurs. **Pour le GEREC, le créoliste natif n'est pas doté d'une compétence supérieure à son alter ego non-natif. Il est tout simplement habité par un impératif éthique : refuser de ne pas voir que son objet d'étude n'est pas un simple objet d'étude, un cobaye, mais bien une part de lui-même.** Et dans la catégorie « natif », le GEREC incluait les « néo-natifs » c'est-à-dire tous ceux qui pour diverses raisons (alliance matrimoniale, installation définitive dans un pays créolophone etc.) ne sauraient, eux non plus, accepter les bras croisés de voir le créole se déliter jour après jour.

REVISITER LES CONCEPTS DE LA CREOLISTIQUE

. Concept et métaphore :

La toute première démarche de Jean Bernabé fut donc de revisiter un certain nombre de concepts établis de la créolistique au sens large du terme c'est-à-dire, outre ceux de la linguistique *stricto sensu*, ceux également de la sociolinguistique, de l'analyse littéraire, de l'anthropologie, de la didactique et parfois même de l'histoire appliquée aux sociétés créoles. Nous entendons le terme « concept » comme un outil de pensée qui se distingue de la métaphore dans le sens où il cherche à établir des liens ou des rapports entre divers éléments d'une réalité considérée afin de mieux éclairer le sens de cette dernière. Le concept naît donc d'une construction alors que la métaphore surgit d'une fulguration. Jean Bernabé n'était pas poète, quoique toute sa vie, il fut un grand lecteur de poésie et surtout un admirateur inconditionnel d'Aimé Césaire lequel le lui rendait bien. C'est dire que sans partager l'idée de Nietzsche selon laquelle les métaphores se tiennent au commencement de toute pensée et que ce n'est qu'avec le temps que celles-ci se dégradent en concepts, **Jean Bernabé n'éprouvait pas le dédain, voire le mépris habituel des chercheurs en sciences molles pour la métaphore, toujours soucieux que sont ces derniers d'affirmer la fragile scientificité de leurs travaux. Soit dit en**

passant, plus une science humaine est molle plus elle marque son dédain pour la métaphore. Jean Bernabé savait donc et reconnaissait que la métaphore pouvait être une voie d'accès à la compréhension du réel, en accord avec Umberto Eco (1988 : 160) pour lequel *« la métaphore n'est pas un fard, mais un instrument cognitif »* mais lui, il était dans le concept. Il n'était même à l'aise que dans le concept, même s'il s'est parfois risqué à commettre des métaphores, et c'est pourquoi il n'a pas du tout été intimidé ou effrayé par l'appareillage conceptuel forgé par ses prédécesseurs créolistes d'origine européenne ou nord-américaine. Tout au contraire, il a souvent poussé l'audace jusqu'à revoir ou revisiter certains desdits concepts comme on le verra plus avant, suivant en cela la recommandation de Joël de Rosnay (1975 : 15) selon laquelle :

« Pour enrichir un concept, il ne faut pas craindre d'y revenir plusieurs fois en l'éclairant d'une lumière différente, en le replaçant dans un autre contexte. »

Enfin, est-il nécessaire de préciser que le terme « concept » n'est pas pris ici, et ne l'était pas par Jean Bernabé, au sens deleuzien qui voudrait que seule la philosophie soit capable d'en créer ? Rappelons-nous, en effet, la colère sourde de l'auteur de *Qu'est-ce que la philosophie ?* (1991) :

« D'épreuve en épreuve, la philosophie affronterait des rivaux de plus en plus insolents, de plus en plus calamiteux, que Platon lui-même n'avait pas imaginé dans ses moments les plus comiques. »

C'est là oublier que la frontière entre concept et métaphore est poreuse et que, par exemple, chez Descartes, dans *Le Discours de la méthode*, ce qu'il nomme « la Raison », un concept donc et même son principal concept, il l'appelle aussi « la lumière naturelle » qui n'est autre qu'une jolie métaphore.

. Un créoliste générativiste

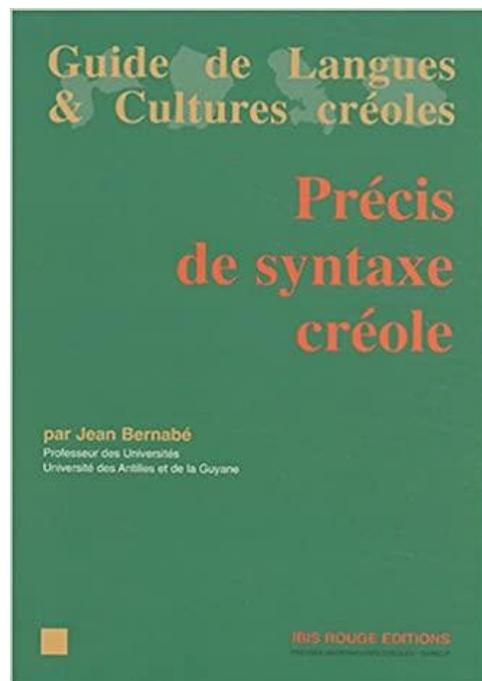
Avant d'examiner quelque unes de ses revisitations, il est bon de rappeler que Jean Bernabé s'est d'emblée inscrit dans une école linguistique, celle dite de la grammaire générative, et cela dès sa thèse de doctorat soutenue en 1975, ce véritable monument de 1.500 pages publié, en 1983, en trois tomes et intitulé « FONDAL NATAL. GRAMMAIRE BASILECTALE APPROCHEE DES CREOLES

GUADELOUPEEN EN MARTINICAIS ». Avant lui, les créolistes, pour les plus anciens utilisaient les outils de la philologie classique et pour les plus modernes la linguistique dite structuraliste, héritière de Ferdinand de Saussure et, chez les francophones, sa version fonctionnaliste tel que l'a définie, par exemple, André Martinet lequel Martinet, soit dit en passant, avait fait cette déclaration :

« Rien au départ ne disqualifie un créole comme langue de civilisation ».

En rupture avec ces approches, Jean Bernabé faisait donc preuve d'audace mais aussi prenait le risque d'être incompris de ses pairs dans la mesure où le générativisme, quoiqu'ayant le vent en poupe dans les années 70 du siècle dernier, était tout de même controversé. Il ne lui en est pas moins resté fidèle, quand bien même Chomsky a-t-il remanié trois fois sa théorie entre 1950 et 1990, puisque dans l'avant-propos de son ouvrage « PRECIS DE SYNTAXE CREOLE », publié en 2003, c'est-à-dire vingt-huit ans après sa thèse, Jean Bernabé écrit ceci :

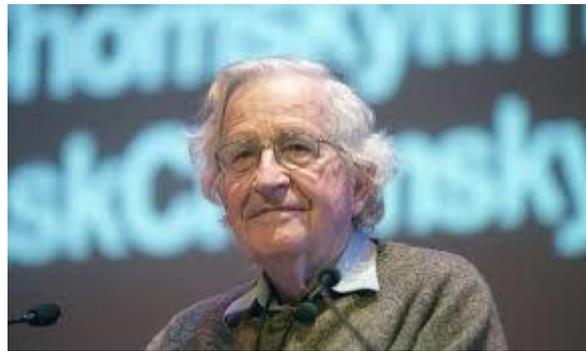
« Les fondements théoriques de la présente description grammaticale ressortissent au courant de la grammaire générative transformationnelle initiée par le linguiste américain Noam Chomsky. »



D'aucuns, dans le milieu de la créolistique avaient fait des gorges chaudes de cette affiliation puisqu'elle remettait en cause la linguistique de terrain, celle qui s'employait à constituer de larges corpus dans le but d'arriver à la

description la plus exhaustive que possible de la langue. Avec la théorie générativiste, plus besoin de crapahuter par monts et par vaux ni de se munir de mini-magnétophones pour enregistrer à leur insu des conversations dans des cafés, par exemple puisque tout locuteur est censé être capable de porter des jugements de grammaticalité. Souvenons-nous que Chomsky (1969 : 15) écrivait ainsi, de manière un peu abrupte, que :

« L'objectif fondamental de l'analyse linguistique d'une langue L est de séparer les suites grammaticales qui sont des phrases de L, des suites agrammaticales qui ne sont pas des phrases de L, et d'étudier la structure des suites grammaticales. »



Or, comme il le lui sera reproché, les jugements de grammaticalité que porte le locuteur d'une langue de vieille tradition écrite telle que l'anglais ou le français, dotée de grammaires et de dictionnaires, sont forcément biaisés, en tout cas surdéterminés, par l'apprentissage scolaire de ladite langue. C'est l'enseignement du français qui fera dire à un locuteur que l'énoncé « *mon fils il dort* » n'est pas correct. Par contre, il en va tout autrement pour les langues qui sont confinées dans l'oralité et qui ne sont pas enseignées à l'école. Si, par exemple, un locuteur du créole soutient que l'énoncé « *i pli fò pasé frè'y* » n'est pas correct et qu'il faut dire « *i fò pasé frè'y* », on peut être sûr que ce jugement de grammaticalité émane de lui et de lui seul et non d'un instituteur ou d'un professeur du secondaire qui, par-dessus son épaule, un jour, lui a signalé une faute. **Par conséquent, le recours à la théorie générativiste pour un créoliste est beaucoup moins saugrenu que n'ont voulu le faire croire certains dans les années 70-80.** Sans même évoquer le fait__et là, il n'est pas du tout question de décrier la linguistique de corpus__qu'enregistrer une conversation, dans un café comme aimaient à le faire certains sociolinguistes étasuniens, en vue d'en analyser les énoncés, c'est oublier comme le rappelle Umberto Eco (1985 : 65) que :

« Dans la communication orale, des formes innombrables de renforcement extralinguistique (gestuel, ostensif etc.), de multiples procédés de redondance et de feed-back interviennent et se soutiennent réciproquement. Ce qui veut dire qu'il n'y a jamais de communication linguistique au sens strict du terme, mais bien une activité sémiotique au sens large, où plusieurs systèmes de signes se complètent l'un l'autre. »



Si donc on veut isoler l'élément proprement linguistique, il n'est pas absurde d'interroger le locuteur en dehors de toute interaction langagière et en lui soumettant des phrases dont il aura à juger de la grammaticalité. Mais encore faut-il que son jugement ne soit pas surdéterminé par un long enseignement scolaire, voire même universitaire. Cette surdétermination n'existe pas pour une langue telle que le créole qui, dans les années 70 au cours desquelles J. Bernabé rédige sa thèse, était totalement exclue du système scolaire, le créole n'y ayant fait son apparition qu'en 1986 sous la houlette d'Hector Poulet et Sylviane Telchid au collège de Capesterre-Belle-Eau, en Guadeloupe. Jean Bernabé n'a donc pas eu besoin de multiplier les enquêtes de terrain ni d'établir d'interminables corpus pour écrire sa monumentale grammaire approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais. Ainsi donc l'abstraction chomskyenne²⁷ du locuteur-auditeur idéal, cousin en quelque sorte du non

²⁷ Aujourd'hui, la linguistique chomskyenne semble en voie de dépérissement si l'on en croit P. Ibbotson et M. Tomasello qui écrivent (2017 : 36) : « L'idée que notre cerveau comporte un modèle mental permettant d'apprendre la grammaire, théorie mise en avant par Noam Chomsky, professeur émérite au MIT, l'Institut de Technologie du Massachussetts, a dominé la science linguistique pendant près d'un demi-siècle. Mais des recherches récentes portant sur de nombreuses langues du monde, ainsi que sur la façon dont les jeunes enfants apprennent à comprendre et parler la langue de leur milieu, ont conduit des chercheurs en cognition et

moins fameux *homo economicus* d'Adam Smith de la théorie économique classique, est moins problématique en créole qu'en français.

Au tournant du XXI^e siècle, J. Bernabé s'éloigna du générativisme pour s'intéresser à l'écolinguistique, puis à la linguistique cognitive et submorphémique, moment dont je ne parlerai malheureusement pas car j'ai eu du mal à suivre. Autant la philologie classique, la linguistique saussurienne et le générativisme chomskyen avaient paru abordables avec un peu d'efforts aux membres du GEREK, autant beaucoup se sentirent perdu dans cette nouvelle étape de la réflexion bernabéenne, mais il convient de signaler que là encore, il a créé quelques concepts dont a parlé brillamment Denis Philips. Nous avons retenu parmi ceux-ci celui de « morphystème ». Il s'agit là chez Jean Bernabé d'un changement radical, à 180% même, puisque l'on sait que la linguistique cognitive réfute ou plutôt rejette complètement l'idée principale de la linguistique générative transformationnelle à savoir qu'il existe une faculté linguistique innée et qu'elle fait du langage un élément parmi d'autres de la cognition.

Sinon on peut regarder cette dernière étape comme le désir tout à fait compréhensible de Jean Bernabé de sortir un peu du corset du linguiste créoliste pour endosser la tunique plus ample du linguiste tout court à l'égal d'un Saussure, d'un Chomsky, d'un Martinet ou d'un Culioli. C'est en tout cas ce qu'il m'a semblé ressortir de la non moins brillante communication de notre collègue Corinne Mence-Caster sur ce qu'elle a appelé « l'inquiétude étymologique » de Jean Bernabé.

. Neutralité axiologique

Cependant, tout chomskyen et générativiste qu'il était, avant le tournant dont nous venons de parler, Jean Bernabé savait qu'il ne pouvait s'adonner à la seule étude scientifique du créole ou plus exactement des créoles guadeloupéen et martiniquais qu'il décrit dans *Fondal-Natal*. Il savait qu'il faisait partie de ceux ce qu'on en est venu, dans les années 80 du siècle dernier, à appeler les « créolistes natifs » par opposition au « créolistes non natifs », ces derniers, comme on l'a vu plus haut, ayant été les premiers à poser

en linguistique à abandonner en masse la théorie de la « grammaire universelle » : ces travaux ne permettent pas de soutenir la conception de Noam Chomsky. »

les bases de la discipline. A première vue, il existe une sorte de contradiction à se proclamer tout à la fois « chomskyen », c'est-à-dire tenant de la grammaire universelle, de l'universalité pour tout dire, et « natif », c'est-à-dire conscient ou soucieux de spécificité, voire même d'une certaine irréductibilité. En fait, Jean Bernabé a su conjuguer au mieux ces deux orientations de recherche en liant recherche fondamentale et recherche appliquée. En effet, autant un chercheur non natif peut passer sa vie entière à ne s'occuper que de la première et à bâtir toute une carrière universitaire sur, par exemple, l'étude de l'origine des créoles, du système Temps-Mode-Aspect ou des marqueurs de réflexivité dans tel ou tel créole, **autant cela est difficile pour un chercheur natif qui ne peut pas ne pas voir que l'objet de sa recherche s'effrite année après année.** Le créole, s'il est un objet d'étude pour le chercheur non natif, est, par contre, un objet d'étude et un enjeu existentiel tout à la fois pour le chercheur natif à moins d'être un « salaud » au sens sartrien de ce terme.

Ce positionnement de Jean Bernabé n'a pourtant rien à voir avec le militantisme pro-créole, l'activisme créolitaire, des non universitaires qui s'est développé à compter de la fin des années 70 du siècle dernier en Guadeloupe, Guyane et Martinique. S'il respectait les militants du créole, s'il lui arrivait de participer à certaines de leurs activités, il a toujours su conserver, autant que faire se pouvait, ce que Max Weber a appelé la « neutralité axiologique ». L'expression « autant que faire se pouvait » n'est pas ici une simple facilité langagière : elle dénote l'inconfort dans lequel se trouve tout chercheur natif dès l'instant où il travaille sur un élément de sa propre culture qui est ou qui semble en danger ou menacé. Cet inconfort les occitanistes, les catalanistes, les berbéristes et autres l'ont également éprouvé à un moment ou un autre de leur carrière car il n'est pas si facile de passer de la science dite fondamentale à la science dite appliquée quand on exerce dans le domaine des sciences humaines et sociales. **A quel moment risque-t-on de franchir la frontière entre science et idéologie ? Les solutions que l'on propose relèvent-elle du réalisme ou au contraire de l'idéalisme et dans le cas qui nous occupe du désir profond de voir son idiome maternel (ou « matriciel » selon un concept bernabéen) se revivifier et reprendre de l'élan ?** Difficiles questionnements qui taraudaient Jean Bernabé et ses collaborateurs, surtout R. Confiant qui a eu l'honneur de travailler à ses côtés pendant près de vingt-cinq ans. Ce ne sont nullement des questionnements métaphysiques, mais tout au contraire, terriblement terre-à-

terre et l'on pourrait, en fait, les faire tenir une poignée de questions qui sont les suivantes : à quoi bon déployer tant d'efforts pour étudier et équiper une langue dont il y a tout lieu de craindre qu'elle est vouée à disparaître, les moyens mis en œuvre pour la sauver s'étant déployés trop tardivement ? Et si R. A. Hall (1966), pour lequel tous les créoles possèdent un cycle de vie et sont condamnés à être réabsorbés par la langue haute, avait raison ? Et si le basilecte, qui sert de point de repère ou de boussole pour tout créoliste natif soucieux de remembrer sa langue menacée d'effritement, n'était qu'une chimère ?

Ces questions, qu'après Pierre Davy (1971), on pourrait qualifier de « douleur diglossique », ont habité toute sa vie Jean Bernabé car il n'était pas un homme de certitudes hautement affichées ni de vérités définitives. Enfin, pour en revenir à cette fameuse « neutralité axiologique », vous n'ignorez pas que les théories postcoloniales et décoloniales l'ont remise en question, pointant du doigt, en arrière-plan certes, l'universalisme abstrait et la prétention à la neutralité de l'épistémologie euro-américain qui la soutend.

REVISER QUELQUES CONCEPTS DE LA CREOLISTIQUE

. Le concept de « double continuum/discontinuum »

Si Jean Bernabé s'est attaché à revisiter, voire à réviser, un certain nombre de concepts d'usage courant en créolistique, son grand œuvre, si l'on peut dire, est incontestablement la présentation tout à fait novatrice qu'il fait de la situation sociolinguistique des Petites Antilles et de la Guyane à travers ce qu'il nomme le « double continuum/discontinuum ». Comme il a déjà été souligné, Bernabé vient après plus d'un demi-siècle de définitions, d'analyses et surtout de controverses autour de la notion centrale de « diglossie ». Sans refaire l'histoire de ce dernier, il est bon de rappeler qu'il surgit d'abord chez les hellénistes et les arabisants, au début du XXe siècle, les situations qu'ils examinent exhibant de manière spectaculaire le fossé qui peut exister entre langue orale et langue écrite. Ce n'est qu'à partir du milieu du même siècle, et cela avec Ferguson, qu'il en viendra à être appliqué aux territoires créolophones avec le succès que l'on sait.

On est donc passé d'une vision statique de la diglossie telle qu'elle apparaît chez ce dernier à une vision dynamique ou plus exactement liée à la notion de conflit linguistique, voire de « guerre des langues » selon l'expression de Louis-Jean Calvet. Ce sont les sociolinguistes catalans tels que Luis Aracil (1965) et Rafel Nyniolès (1969) ainsi qu'occitans comme Robert Laffont (1971) qui ont développé cette deuxième version de la diglossie. Quant aux créolistes, notamment haïtiens, ils se sont, comme Yves Déjean, employés à invalider le concept de diglossie au motif qu'en Haïti, 80% de la population est créolophone unilingue et que le français n'y a qu'une existence purement écrite, les élites elles-mêmes n'utilisant cette langue qu'épisodiquement au quotidien. S'agissant des Petites Antilles, le Guadeloupéen Guy Hazaël-Massieux avancera la notion de « triglossie », supputant l'émergence d'un français régional antillais, tandis que d'autres créolistes faisaient de la zone interférentielle, le fameux « mésolecte » ou « interlecte », le point focal de la diglossie, celui à partir duquel il convient d'analyser l'écosystème langagier antillais. Après moult débats et controverses, on en est arrivé, au fil du temps, à une situation dans laquelle il y eut d'un côté les partisans d'un discontinuum entre le créole et le français et de l'autre, tout au contraire, d'un continuum. On aura donc compris que la notion de diglossie tout en étant omniprésente, tout en paraissant indispensable, a été sans arrêt mise sur la sellette, affinée, modifiée, contestée ou rejetée par les créolistes depuis les années 50 du siècle dernier. Autant dire qu'elle est devenue désormais très difficile à définir et que comme notion floue, on ne trouve pas mieux.

Jean Bernabé, lui, proposera un modèle très puissant, celui du « double continuum/discontinuum » que d'aucuns reprendront par la suite sans toujours citer leurs sources, voire en faisant mine d'en avoir été les initiateurs. Le double continuum est celui qui relie, en haut, le français standard et le français créolisé, et en bas, le créole francisé et le créole basilectal. Entre ces deux continums, il y a bien une ligne de partage, une sorte de frontière non étanche, en un mot un discontinuum : en effet, tout locuteur sait à quel moment il parle français (ou une variété de français) et à quel autre moment, il parle créole (ou une variété de créole), cela indépendamment de la nature linguistique des énoncés qu'il produit. L'identification d'un énoncé se fondera sur sa syntaxe et non sur son lexique puisque chacun sait que le lexique est l'auberge espagnole de la langue. Ainsi

un énoncé comme « *C'est derrière moi qu'il voit clair depuis ce matin* » est une sorte de français bien qu'il soit incompréhensible pour les francophones non créolophones et un énoncé comme « *Man ja di'w man ka enskri kò-mwen an fo kont bagay-tala* » est une sorte de créole même s'il fait hurler de rire ou de colère les locuteurs avertis et qu'il soit incompréhensible pour le locuteur moyen. Il y a donc bel et bien un discontinuum entre français créolisé et créole francisé et non, comme le voudraient certains, un continuum. Sinon si l'on adopte la conception du continuum, comme expliquer que tout locuteur sait quand il parle ou veut parler créole et quand il parle ou veut parler français ? Il est toutefois possible que le discontinuum ait fini par s'effacer dans des pays comme la Réunion ou comme l'affirme D. Decamp (1971), dans des pays ayant des créoles à base lexicale anglaise, mais tel n'est absolument pas le cas aux Petites Antilles et en Guyane. Pour terminer sur ce point, il convient de préciser que J. Bernabé n'a jamais pensé que le discontinuum était une barrière infranchissable, une sorte de muraille de Chine langagière, mais comme un espace mouvant, diffracté et sans cesse menacé comme l'est la digue d'un barrage lorsque le volume des eaux qu'il contient est trop important. La nativisation du français d'une part et la décréolisation de l'autre menacent en permanence la digue et c'est bien pourquoi il convient de réfléchir aux moyens de la colmater, puis de la consolider.

Passons maintenant, brièvement, à un deuxième exemple de revisitation de concept par Jean Bernabé dont on sait qu'il est l'inventeur de la graphie actuellement en usage dans nos pays, graphie qu'il a modifiée trois fois en quatre décennies, la dernière ne faisant pas, comme les précédentes, l'unanimité et ayant été refusée par la quasi-totalité des scripteurs et des écrivains, y compris celui qui vous parle, chose qui chagrina beaucoup Jean Bernabé. En fait, la grande question qui se pose est simple à énoncer : pourquoi la lecture du créole est-elle si difficile ou pénible et que pourrait-on faire pour la rendre plus aisée ? On voit ici poindre à nouveau le chercheur natif pour qui le créole n'est pas un simple objet d'étude et qui a le souci de voir son peuple accéder un jour à la maîtrise de l'écrit dans sa langue maternelle ou matricielle. Pour en revenir à la question théorique, Bernabé avancera deux concepts, celui de « syntaxe graphique » et celui de « normation » dont il y a lieu de craindre qu'ils n'aient pas été bien pris en compte ou peut-être même compris, non pas dans le milieu de la créolistique universitaire stricto sensu, mais dans ce qu'on

pourrait appeler le milieu du créole qui englobe professeurs des écoles et certifiés de créole, écrivains créolophones, journalistes et publicitaires ou religieux amenés à faire usage de l’idiome.

La création d’une graphie créole renvoie au fait que s’il est important, dans un premier temps, de proposer des graphèmes correspondant aux différents phonèmes, ce qui n’est pas aussi simple que d’aucuns peuvent le croire car l’on doit tenir compte de « l’écologie linguistique », autre concept cher à Jean Bernabé, autrement dit au fait qu’aux Petites Antilles et en Guyane, la population est alphabétisée en français et qu’elle acquière forcément des habitudes de lecture et d’écriture liées à cette langue. Ainsi la controverse sur la graphie de la nasale « en » écrite « *en* » dans le système Bernabé et qui pousse le lecteur habitué à lire du français à le déchiffrer comme étant « *an* » n’est qu’un exemple de ces difficultés. Nous n’avons pas choisi cet exemple par hasard, mais pour signaler au passage un petit point de divergence entre Bernabé et moi s’agissant de la question générale de la graphie. A mon sens, une langue peut adopter n’importe quelle graphie : le turc a été écrit en graphie arabe, latine, cyrillique et chinoise ; le vietnamien, langue monosyllabique et tonale, s’écrit en caractères latins ; le persan, langue indo-européenne en graphie arabe etc...Exactement comme un être humain qui met un vêtement trop étroit ou trop large, une langue peut s’écrire avec un système qui n’est pas tout à fait à sa taille pour filer la métaphore. Dès l’instant où une instance politique l’impose, il finira par se répandre et être accepté. D’ailleurs, chez nous, il n’a même pas eu besoin de ce type d’intervention, il a suffi d’un certain activisme pour que là où, au départ, la plupart des gens lisaient « *chaban* » quand ils tombaient sur « *chaben* », tout le monde finisse par lire aujourd’hui « *chaben* »²⁸.



²⁸ Cela a été, il est vrai, facilité par le fait que l’un des hommes politiques martiniquais le plus important, Alfred Marie-Jeanne, leader du MIM (Mouvement Indépendantiste Martiniquais) soit surnommé « *Chaben* » et que ce terme créole se trouve régulièrement repris dans la presse écrite et les réseaux sociaux depuis pas moins de quatre décennies.

La syntaxe graphique, elle, va donc plus loin que la simple graphie dans la mesure où elle prend en compte la chaîne écrite, sœur non jumelle de la chaîne parlée. Elle impose de réfléchir au découpage des unités signifiantes de cette dernière et de bien le faire apparaître. Sinon__et c'est un exemple qu'aimait prendre, non sans humour J. Bernabé quoiqu'il horrifiât les chastes oreilles de la gente étudiante féminine et provoquât l'hilarité chez son alter ego masculin__on ne peut distinguer (en créole guadeloupéen) :

. *Fè sa ou ka santi ! de Fes a'w ka santi !*

Enfin, troisième concept créé par Bernabé, celui de « normation ». Il distinguait, en effet, la standardisation, la normalisation et la normation. Le premier renvoie au fait que tout idiome a tendance avec le temps à privilégier certaines formes langagières lesquelles vont former en quelque sorte une norme spontanée. Pour prendre un exemple, la pluralisation en martiniquais, selon la norme spontanée, est construite ainsi : *Sé* + monème + *la*. Mais dans certaines communes du nord-atlantique, notamment Sainte-Marie, on trouvera : *Lé* + monème + *la* qui semble en voie d'évincement. La deuxième notion, celle de normalisation renvoie à l'imposition par un pouvoir politique d'un système graphique comme ce fut le cas par l'Académie française, créée par Richelieu, en 1635 ou plus près de nous, à partir de 1949, lorsque le parti communiste commença à régner en Chine sous la houlette de Mao-Tsé-Toung, la simplification de plus d'un millier d'idéogrammes. Ce qui fait que depuis, un lecteur de Chine continentale a quelques difficultés à lire les textes écrits en idéogrammes anciens tels qu'ils sont encore utilisés dans l'île de Taïwan. J. Bernabé était radicalement contre la normalisation et opposé à la création d'une Académie de la Langue Créole, encore un point sur lequel nous divergions. Il préférait ce qu'il appelait la « normation » c'est-à-dire la création d'une norme grâce à l'activité littéraire, journalistique, scientifique etc..., comptant sur ce qu'il appelait lui-même le charisme de ces différents scripteurs pour amener progressivement la masse écrivante à les imiter. Et d'invoquer la Pléiade au moment de la Renaissance en France. Ce qu'il oubliait, à mon sens, c'est qu'à ces époques, on avait le temps, une langue pouvait progressivement passer à l'écrit, se diffuser, puis s'imposer. Tel n'est pas le cas aujourd'hui et les Québécois ont eu raison de prendre la fameuse Loi 101 qui interdit d'afficher en anglais dans les rues, quitte à aboutir parfois à des exagérations loufoques comme « *hot dog* » traduit par « *chien chaud* ». Et il n'y a qu'à comparer la

Catalogne française, dissimulée derrière le vocable de Languedoc-Roussillon, et la Catalogne espagnole pour se rendre compte que se refuser à la normalisation et compter sur la seule normation est illusoire. A mon sens, l'autorité politique est supérieure au charisme des écrivains dès l'instant où il s'agit d'installer une langue dans la sphère de l'écrit. L'ordonnance de Villers-Cotterêts qui, en 1539, impose le « *langage naturel françois* » en lieu et place du latin dans tous les actes relevant de la justice a pesé plus lourd, s'agissant du sud de la France, de l'Occitanie, que les nombreux textes littéraires en occitan qui ont été édités durant les trois siècles qui ont suivi ladite ordonnance et le Prix Nobel de littérature attribué en 1904 à Frédéric Mistral, auteur du chef d'œuvre *Mireiò*, chant du cygne de cette langue. On aura compris que J. Bernabé, rétif à toute forme d'imposition glottopolitique, était un démocrate et en grand admirateur de la littérature, persuadé du pouvoir de cette dernière, et surtout un idéaliste au sens non péjoratif de ce terme.

CREER DES CONCEPTS NOVATEURS

. Langue indigène du récit/langue indigène de la réalité

L'analyse littéraire a toujours été l'une des grandes préoccupations de Jean Bernabé contrairement à ce que croient certaines personnes qui veulent l'enfermer ou le momifier même dans la seule image du linguiste. C'est la raison pour laquelle il fonda au sein du GEREK, trois revues distinctes : « ESPACE CREOLE » centrée sur la linguistique, « TEXTES-ETUDES ET DOCUMENTS », centrée sur l'analyse littéraire et « MOFWAZ », centrée sur la didactique du créole. Je vais m'arrêter sur deux concepts littéraires forgés par lui : « *la langue indigène du récit* » et « *la langue indigène de la réalité* ». Deux concepts visant à mieux analyser la confrontation du français et du créole au sein des textes littéraires francophones antillais, confrontation ordinairement désignée par le concept de « diglossie littéraire ». Sans rejeter ce dernier, Jean Bernabé a estimé qu'il était un peu trop général et qu'il était nécessaire d'affiner l'analyse en caractérisant mieux les deux idiomes en présence. En effet, jusque-là, la confrontation des langues telle qu'elle était décrite par les utilisateurs du concept de la diglossie littéraire mettait face à face une langue étrangère dominante ou dominatrice, forte de sa tradition littéraire, de son

extension au plan géographique et adossée à un pouvoir politique, le français, par exemple, face à une langue indigène, enfermée dans un écosystème étroit, confinée dans l'oralité et dépourvu d'œuvres prestigieuses, le créole. Le cas de ce dernier est toutefois le plus extrême car l'occitan est devenue une langue littéraire avant le français, cela à l'époque des troubadours, et le catalan a accédé à l'écriture bien avant d'être soumis à la domination du français et de l'espagnol. Quoiqu'il en soit, langue reléguée dès le départ en position basse comme le créole ou langues tombées de leur piédestal à cause des aléas de l'histoire comme l'occitan ou le catalan, ces idiomes se sont retrouvés en situation de subalternité et le lieu où cette dernière se manifestait de la façon la plus spectaculaire était l'écriture et plus précisément la littérature. Jean Bernabé ne contestera pas cette analyse, mais l'affinera en proposant les concepts de « langue indigène du récit » et de « langue indigène de la réalité ». Le terme « indigène » est ainsi appliqué aux deux idiomes à la fois, ce qui a première vue peut sembler choquant ou à tout le moins paradoxal puisque le français et l'espagnol dans les cas évoqués plus haut sont clairement des langues colonisatrices ou appartenant aux colonisateurs. Et donc des langues étrangères. En utilisant donc le terme « indigène » pour qualifier le français dans le concept de « langue indigène du récit », Jean Bernabé donne une manière de légitimité à cette langue dans le sens où, à l'écrit, elle n'est pas vraiment une langue étrangère pour nos écrivains, tous formés, faut-il le rappeler, par l'école et singulièrement l'école française. A la limite, c'est l'écrit en langue créole qui, paradoxalement, est étranger à ces derniers puisqu'ils ne l'ont jamais étudié. Il est difficile de faire comprendre ce sentiment d'étrangeté qui étreint tout scripteur créole lorsqu'il vient d'aligner, sur papier ou sur l'écran d'un ordinateur, les mots qui constitueront sa toute première phrase en créole. C'est à ce moment qu'il comprend que la langue écrite est d'une autre nature que la langue orale et pourquoi dans certains pays, comme ceux du monde arabe, elles en sont venues à diverger aussi grandement.

SOUVERAINETE SCRIPTURALE/DEVIANCE MAXIMALE

S'agissant de la langue créole proprement dite et de la nécessité de construire une langue littéraire créole, J. BERNABE proposera le concept de « souveraineté scripturale » qui renvoie à l'accession d'une langue plongée

dans l'oralité depuis des siècles au domaine réservé, à la chasse gardée, comme on dit une « chasse royale », de l'écriture. Le terme « souveraineté » renvoie ici à deux idées : d'abord, le fait que le créole écrit ne doit plus être entièrement dépendant de l'oralité, qu'il doit assumer sa nature d'artefact, d'objet construit et donc artificiel, chose qui n'a rien d'incongru puisque c'est le cas de toutes les langues du monde ayant accédé à l'écriture, certaines creusant même, comme l'arabe et dans une moindre mesure le chinois, une sorte de fossé entre la langue orale et la langue écrite. Cette construction n'est pas chose facile. *Sé pa rédi chez bò tab*. Ne serait-ce que pour une raison trop souvent ignorée par les scripteurs du créole et que J. Bernabé rappelait dans un article de 2002 :

« Il existe toute une zone interférentielle qui se nourrit du créole et du français et qui présente une structuration qui n'est pas sans poser de redoutables défis aux tentatives de systématisation. »

Ensuite, la notion de « souveraineté scripturale » renvoie au fait que le créole écrit ne saurait se cantonner à la seule littérature et qu'à terme, il doit pouvoir conquérir d'autres espaces communicatifs tels que l'histoire, l'ethnologie, la sociologie, le journalisme, le droit etc..., voire même les sciences. C'est tout cela la souveraineté scripturale et compris ainsi, ce concept n'a rien de pompeux ni de creux comme l'en avait accusé un jour dans un colloque un créoliste suprématiste. D'ailleurs Jean Bernabé a joint le geste à la parole puisqu'il a écrit un texte d'analyse littéraire en créole, sa préface de l'ouvrage *Ti Jan Lorizon* de Henry Bernard, dans laquelle il expérimente un certain nombre de néologismes à visée conceptuelle comme le fameux « *majolay* » pour rendre « oraliture », créé à partir du lexème « *majolè* » qui en créole martiniquais ancien signifiait « conteur ».

Cependant, en situation de diglossie et de décréolisation rapide, on ne peut viser la souveraineté scripturale pour le créole, nous dit J. Bernabé, sans s'appuyer sur « la déviance maximale ». *Si ou wè ou bliyé sa, sé chayé dlo ou ké anni chayé dlo an panyen*²⁹. Ce concept est riche de significations puisqu'il se réfère à la fois à l'idée de contournement d'un obstacle mais aussi de rébellion face à un ordre établi. L'écrit créole devra éviter l'emprunt facile, quasi-automatique, au français, comme c'est le cas dans la langue orale pour construire un basilecte car contrairement à ce que prétendent certains

²⁹ « L'oublier revient à transporter de l'eau dans un panier » (expression créole).

créolistes, ce dernier n'est pas donné. Il n'existe pas de bastion, d'arrière-pays linguistique inexpugnable dans lequel on trouverait les authentiques créolophones. Si les locuteurs ruraux, globalement parlant, usent d'un créole moins francisé que leurs alter ego urbains, la langue écrite ne saurait pas pour autant se satisfaire de leur variété de langue. Celle-ci n'étant jamais une simple transcription de l'oral doit donc faire preuve d'audace en, nous propose J. Bernabé, rassemblant toutes les formes phonologiques, lexicales, syntaxiques et rhétoriques les plus éloignées du français. L'écrivain créolophone est d'abord un forgeron, terme qu'affectionnait beaucoup Bernabé sous sa forme archaïque de « *machoket* » au point d'oser le néologisme « *machokay* » pour rendre « littérature ». Un vrai forgeron créant des formes qui n'existent pas dans la nature et qui sont fort appréciées, on pourrait s'attendre à ce que son alter ego créoliste avec son créole basilectal forgé, construit de toutes pièces, ne soit pas confronté à des réactions négatives, sauf que le matériau linguistique n'est pas du fer ou du bronze, mais de l'impalpable, du virtuel, du cérébral et qu'il est entièrement habité par des présupposés psychosociologiques. Et de fait, le concept de « déviance maximale » provoquera une levée de boucliers, y compris chez certains défenseurs du créole, notamment lorsqu'il sera exemplifié à l'occasion de la traduction en créole d'un numéro du « COURRIER DE L'UNESCO », sous la dénomination néologique de *Kourilet*³⁰, en 1987, époque où Edouard GLISSANT en était le directeur. Ce numéro qui était consacré aux conditions de vie dans des conditions extrêmes (désert, banquise etc.) fut magnifiquement traduit par une équipe d'enseignants et d'étudiants, durant des mois, dans pas moins des cinq créoles, mais malheureusement, l'éditorial avait de quoi rebuter le plus créolophile d'entre les créolophiles. Jugez-en en par ses premières lignes :

« « *Pli woukoul(1) gangan(2) nou (an ominidé, mèyè sé asou boultè(3) afritjen an i té ka viv), dépi tan-an i mété poumyé fondas mounté(4) atè èk i rivé konpwann an woch té pé sèvi anba lanmen-y oben kon an zouti oben kon an zanm, dépi tan-tala, lémour(5) toujou viv an manyè riskab. »*

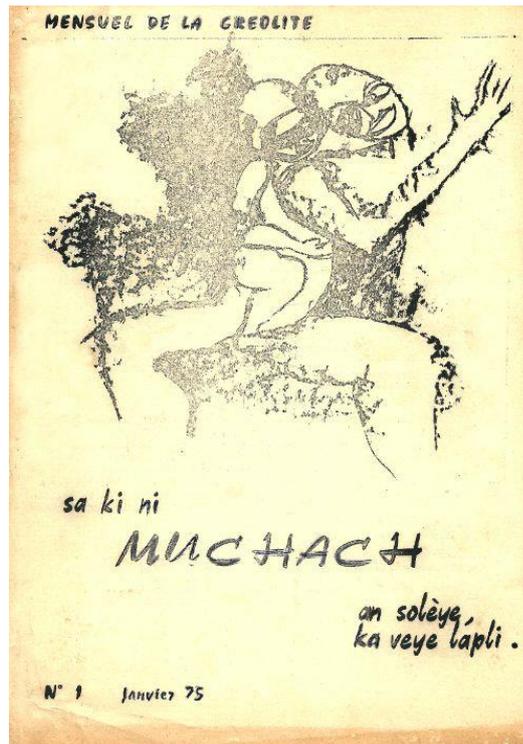
Mais les conséquences en furent plus graves car le Conseil régional de la Martinique de l'époque refusa de voter la subvention qui aurait permis à l'UNESCO de continuer à publier la version créole du *Courrier de l'UNESCO*,

³⁰ Néologisme créé par J. Bernabé à partir de l'expression guadeloupéenne « *kouri sikilè* » et le mot « *let* » (lettre). La première expression renvoie à une ancienne coutume d'avant l'arrivée de la radio et du téléphone visant à annoncer le décès de quelqu'un. Un message écrit (*sikilè* du français « circulaire ») était transporté par monts et par vaux, souvent au pas de course d'où le mot « *kouri* » (courir).

revue diffusée en une quarantaine de langues que finance entièrement cet organisme, sauf pour une poignée de « petites » langues telles que le swahili, le basque et donc le créole qui doivent trouver des financements dans les pays où elles sont parlées. *Le Courrier de l'UNESCO* en créole n'eut donc qu'un seul et unique numéro et j'avoue avoir pêché aux côtés de Jean Bernabé et d'autres membres du GEREC. Mais ce dernier loin de se contenter de faire son *mea culpa* et de jeter aux orties le concept de « déviance maximale », fort de l'échec que nous venions de subir, le modifia en « déviance optimale ». « Maximal » était trop extrémiste et de toute façon inapplicable pour le scripteur moyen qui, dans aucune langue, n'est censé être d'abord un linguiste, il valait mieux proposer « optimal » lequel n'impose rien mais suggère audit scripteur qu'il vaudrait mieux s'éloigner autant que faire se peut de la zone interférentielle évoquée plus haut. J. Bernabé a démontré là une forme de souplesse intellectuelle assez rare dans la mesure où il n'a pas hésité à réviser un concept qui, confronté à la réalité, s'est manifestement retrouvé en échec. Pour ma part, j'ai mis des années à accepter cette révision et même aujourd'hui quand j'écris en créole, j'avoue être plus près de la déviance maximale que de la déviance optimale.

CONCLUSION

Il n'est pas possible de conclure ce bref passage en revue de quelques-uns des principaux concepts bernabéens sans évoquer celui auquel son nom est, pour le grand public, le plus attaché à savoir le concept de « Créolité ». Pour ce même grand public et d'ailleurs pour la plupart des universitaires, ce terme date de la publication, en 1989, de *l'Eloge de la Créolité* par P. Chamoiseau, J. Bernabé et R. Confiant. Pour un nombre beaucoup plus restreint de créolistes, il date de 1981 et de la revue, certes confidentielle, intitulée *Mouchach*, que dirigeait Hector Pouillet et qui avait pour sous-titre « *Bulletin de la Créolité* ».



Et pour les très rares chercheurs qui se sont penchés sur la généalogie de ce concept, de 1976, dans la préface du numéro 1 de la revue *Espace créole*, écrite par Jean Bernabé. Citons-le :

« Dans la grande bataille de la créolité, il convient de se hâter avant qu'il ne soit trop tard »

En fait, la créolité de Bernabé de 1976 et celle d'Hector Poulet de 1981, toutes deux avec un « c » minuscule, peut être considérée comme l'ancêtre de la Créolité avec un « C » majuscule de 1989, c'est-à-dire du mouvement littéraire qui a connu le surprenant retentissement que l'on sait. La première était surtout centrée sur la défense et la promotion de la langue créole et avait donc un sens qu'aujourd'hui, on peut considérer comme restrictif alors que la seconde s'appuie sur les concepts d'identité multiple et de « diversalité », faisant de la Créolité l'une des deux versions possibles du phénomène de mondialisation. Ici encore, nous avons un exemple de la plasticité intellectuelle de Jean Bernabé et de sa capacité à se remettre en question puisqu'il a accepté de mettre une majuscule au « C » de « Créolité », admettant ainsi que la préservation des langues créoles est liée à celle de toutes les langues dominées à travers le monde et que le combat pour les préserver doit s'arrimer à celui qu'elles mènent pour survivre.

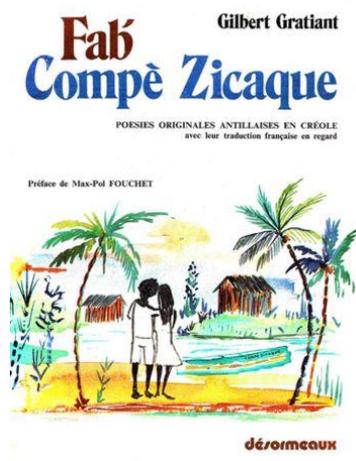
Mais en y regardant de plus près, en relisant la préface du tout premier numéro d'*Espace créole*, on se rend compte que Jean Bernabé (1976 : 5) était déjà prêt à cet élargissement du concept puisqu'il écrit ceci à propos de la notion d'« espace créole » :

« ...nous ne voulons pas renoncer à toutes les richesses sémantiques du terme...qui s'étend vers d'autres zones, de colonisation nord-américaine et ibérique, favorisant ainsi l'ouverture de cet espace créole stricto sensu à celui, plus vaste, qui fut le lieu de l'émergence des Nouveaux mondes »

Sur la fin de sa vie, J. Bernabé a été amené à revoir certaines positions du mouvement de la Créolité, questionnant avec insistance dans plusieurs ouvrages la notion d'identité à laquelle il préférait celle d'appartenance. Cela provoqua certaines incompréhensions dans le milieu créolitaire c'est-à-dire chez les universitaires, écrivains et militants confondus, et pour ma part, je ne l'ai pas suivi sur ce terrain. Cela avait jeté un froid entre lui et certains membres du GEREK (notamment R. Confiant) sans que les uns et les autres ne se soient jamais vraiment expliqués du fait de son départ en retraite, puis de la maladie qui l'a malheureusement affecté. S'il nous entend, de là où il se trouve aujourd'hui, tenons à lui dire que nous admirions en lui le vrai intellectuel, celui qui refuse de composer avec le réel et de transiger sur ce qu'il estime être rationnellement et scientifiquement fondé. A l'inverse, quelqu'un comme R. Confiant se vit comme mi-intellectuel et mi-militant et donc quelqu'un qui accepte parfois des accommodements avec la vérité scientifique. C'est pourquoi il ne lui aurait jamais été possible d'écrire, comme l'a fait J. Bernabé, une phrase comme : « L'identité créole n'existe pas ».

DU GEREC AU GEREC-F

Les créolistes « natifs », au contraire de leurs collègues étrangers, passent aux yeux du grand public pour des adversaires de la langue française. Certaines personnes les accusent même, ou en tout cas les soupçonnent, de vouloir supprimer cette dernière au cas où la Martinique ou la Guadeloupe accéderaient à l'indépendance. Cette perception erronée provient du fait que les tout premiers à avoir défendu et cherché à promouvoir le créole, dans les années 70-80, du siècle dernier, furent des mouvements politiques, des syndicats et des associations culturelles affichant clairement leur volonté d'une rupture des liens tri-séculaires entre les Antilles et la France. Avant ce que l'on pourrait appeler une « révolution créolisante ou créolophile », il y a toujours eu, comme nous l'avons déjà évoqué, des personnes qui se sont prises d'affection pour ce qui était encore appelé le patois et qui l'ont illustré à travers des chansons, des fables, de poèmes et des pièces de théâtre. Entre 1754, date de la parution de ce qui est considéré comme le tout premier texte en créole à vocation littéraire (sous la plume du Blanc créole de Saint-Domingue, Duvivier de la Mahautière) et *Fab Compère Zicaque*, publié en 1958, du Martiniquais Gilbert Gratiant, il y a toujours, certes de manière épisodique, dans tel ou tel territoire créolophone, la parution de quelque opuscule, voire même ouvrage, en créole. Cependant, même les membres de l'Académie Créole Antillaise, créée en Guadeloupe, n'ont jamais eu l'idée de travailler à mettre sur un pied d'égalité créole et français. Ils s'inscrivaient dans l'idéologie de la « Grande Patrie » (la France) et de la « Petite Patrie » (la Guadeloupe ou la Martinique). Et logiquement de la « grande langue », le français, et de la « petite langue », le créole, cette dernière méritant d'être protégée, chouchoutée même, illustrée autant que faire se pouvait, mais pas au point d'en arriver un jour à un quelconque bilinguisme.



L'autre raison qui a conduit un large public à penser que la « cause du créole » était uniquement ou principalement une cause indépendantiste, ce fut le caractère autoritaire et surtout l'impréparation criante des actions mises en œuvre par les partisans de ladite cause pour défendre la langue. Qui s'exprimait en français dans ces années-là, était immédiatement suspecté soit d'être un tiède soit d'être « un agent du colonialisme français ». Le créole devait s'imposer partout : sur les tréteaux électoraux, dans les meetings syndicaux, à la radio, à la télévision etc. Cela sans préparation aucune ! Sans réaliser, comme l'a bien expliqué Marie-Christine Hazaël-Massieux, qu'il était indispensable de distinguer l'oral spontané de l'écrit oralisé. Cela signifie que dans la vie quotidienne, c'est le premier qui domine et cela dans toutes les langues du monde, et que forcément, le locuteur est amené à faire des « fautes », des redondances ou des pléonasmes, sans que cela prête à conséquence. L'oral relevant de la communication *in presentia* (au contraire de l'écrit qui, lui, relève de la communication *in absentia*), en cas d'ambiguïté ou d'incompréhension, l'un ou l'autre des interlocuteurs en présence, fut-il à dix mille kilomètres de distance par téléphone et aujourd'hui par Skype, peut demander que le propos soit répété ou éclairci. Par contre, à l'écrit, pareille chose est impossible (Proust n'est plus là pour nous expliquer le sens de telle ou telle de ses phrases à rallonges) et c'est pourquoi toute langue écrite se doit de développer des outils (connecteurs, relateurs etc.) permettant au lecteur, en l'absence donc du scripteur, de comprendre le message qui lui est adressé. Or, la radio et la télévision ne relèvent ni de l'oral spontané ni de l'écrit habituel, mais bien de l'écrit oralisé. Ce qui veut dire qu'un journaliste-radio ou un présentateur de journal télévisé lit (sur des feuilles de papier ou un prompteur) un texte qui a été au préalable écrit, mais pas exactement selon les mêmes règles de l'écrit habituel. Pour ne prendre qu'un exemple : le passé simple, courant dans la littérature ou la presse écrite, sera banni de la radio ou de la télévision au profit du passé composé. Autant le premier temps paraît élégant dans un roman, autant il ferait pédant dans la bouche d'un journaliste de l'audio-visuel. Quant à la spontanéité affichée à la télévision dans les jeux télévisés, elle est une illusion : l'animateur de l'émission suit un conducteur (un écrit donc) très strict, minuté même, au point que des personnes sont parfois chargées de brandir une affichette (que le téléspectateur ne voit pas) à l'attention de celui-ci pour l'informer que dans quelques secondes, il devra sortir telle blague ou tel mot d'esprit lesquels ont bien entendu été dument préparés à l'avance.

Venir donc dans sa radio-libre sans papier ni préparation écrite aucune comme l'ont fait les indépendantistes des deux îles dès la libération des ondes en 1981, n'était donc pas rendre service à la langue créole comme ils se l'imaginaient. Sans compter qu'à côté de cette question de l'écrit oralisé, il y avait aussi le fait que le créole n'était pas encore devenue une langue écrite et qu'il aurait fallu donc redoubler de vigilance. Elle était, dans ces années 70-80, à peine en train de commencer à traverser le fleuve (et non le gué !) séparant langue orale et langue écrite. Périple qu'elle n'a toujours pas complètement accompli en ce début du nouveau millénaire. Le résultat fut tout simplement catastrophique et seule une radio comme RLDM (Radio Lévé Doubout Matinik) a fini par corriger le tir lorsqu'elle embaucha trois jeunes journalistes³¹ qui avaient suivi une formation en créolistique sur le campus de Schoelcher et obtenu le DULCR (Diplôme Universitaires de Langues et Cultures Régionales) mis en place par J. Bernabé et le GEREC. Tel ne fut malheureusement pas le cas en Guadeloupe où Radio Tanbou, par exemple, organe de l'UPLG (Union Populaire pour la Libération de la Guadeloupe) usa d'un créole ultra-francisé, voire même une sorte de charabia ni créole ni français tel qu'on peut l'entendre encore de nos jours, soit quarante ans plus tard, dans la bouche de nombre de leaders du LKP (*Liannaj Kont Pwofitasion*).

Ce charabia doublé de la langue de bois marxiste, au bout de deux décennies, a fini par contaminer le parler du Guadeloupéen moyen, contribuant à l'effet inverse de celui qui était recherché : non pas l'amener à avoir une meilleure maîtrise de sa langue maternelle, mais le...décréoliser. Quasiment le même résultat donc *que* le processus colonial d'assimilation ! C'est ce qui explique tous ces « *que* » et ces « *de* » que l'on trouve dans le créole guadeloupéen de nos jours. Jean Bernabé est moins sévère que nous à ce sujet quand, dans la revue *Mofwaz* n° 4 du GEREC, il commente ainsi ce qu'il juge être les effets pervers de la circulaire ministérielle du 21 juin 1982 relative à l'enseignement des langues et cultures régionales :

« Il revient assurément à l'effort de recherche natif__que je ne confonds nullement avec l'indigénisme xénophobe__de se mobiliser pour faire face au défi (ou à la ruse ?) de l'histoire : l'état, par le truchement du Ministère de l'Education Nationale, cesse, théoriquement, de bloquer l'accès à l'identité culturelle (d'où la circulaire du 21 juin), mais dans le même temps, accule le créolophone à une conquête impréparée et fébrile de cette identité. Car l'écrasante majorité de ceux qui se sont toujours targués d'œuvrer pour l'authenticité et la dignité de nos peuples, ont été pris de cours par la circulaire Savary. »

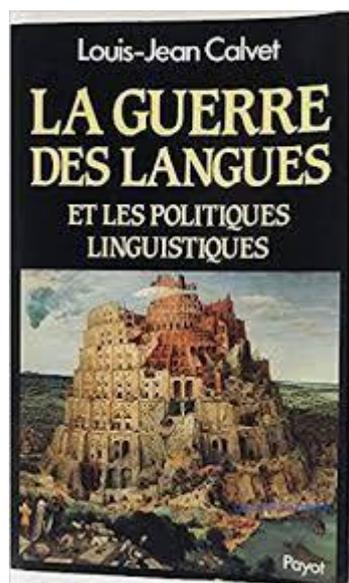
³¹ Roland Davidas et Daniel Dobat (dit Mandibèlè), tous deux certifiés de créole et enseignants cette langue en collège aujourd'hui ainsi que Denis Adenet-Louvet, devenu journaliste à Radio Martinique 1è, radio d'état.

Mais il en arrive tout de même à une conclusion similaire à la nôtre :

« *C'est qu'ils n'avaient même pas commencé, en dehors de slogans creux à visée politicienne, d'élaborer les instruments (scientifiques, techniques, artistiques) de l'initiative et de la responsabilité.* »

CREOLE/FRANÇAIS : LA GUERRE DES LANGUES

L'expression « guerre des langues », popularisée par L-J. Calvet (2005)³², et qui désigne la confrontation au sein d'un même écosystème linguistique, de deux ou plusieurs idiomes, le plus souvent de statut inégal, ne peut être appliquée au notre, du moins pendant la période de cinquante et quelques années au cours desquelles le créole s'est formé. Comme nous l'avons déjà souligné, en effet, la majorité des premiers colons usaient de parler d'oïl et le français que Malherbe s'efforcera de « dégasconner » prendra du temps à s'imposer non seulement sur le territoire français mais encore plus ans les colonies. Ce terme de « dégasconner » est intéressant puisqu'il désigne la variété de l'an d'oc, le gascon, parlé en Aquitaine, et il doit être compris non pas comme une vindicte particulière contre ce dernier mais comme le symbole de ce qu'on peut appeler, en termes modernes, une véritable épuration linguistique. Il faut, en effet, entendre derrière « dégasconner », des expressions comme « déprovençaliser », « débrettonner » ou « dénормандiser ». Bref, c'est la langue de Paris et donc de la cour qui doit devenir la seule langue digne d'être utilisée à l'écrit, ladite épuration passant dans le même temps par l'éviction des « parlures » populaires parisiennes et de l'argot.



³² Cf. son ouvrage : *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, éditions Pluriel, 2005.

A la vérité, il n'y a jamais eu de guerre des langues pendant la royauté et le souci de Malherbe était que les gens de la cour se plient à ce qui en vint à être appelé « le bon usage ». Que le peuple de Paris ou les habitants des provinces continuassent à utiliser leurs argots, jargons, patois ou dialectes, importait peu. La royauté était un système décentralisé, fait de duchés, de baronnies etc. et c'est la Révolution française qui a imposé la « République Une et Indivisible ». Donc entre 1620, date où les Français posent le pied pour la première fois dans les Antilles et 1789, celle où les Robespierre, Danton et autres mettront bas le système royal, il n'y a pas eu non plus de guerre des langues à Saint-Domingue, à la Guadeloupe ou à la Martinique. Ce qui s'est passé ce fut une éviction progressive du créole au profit du français sans que pour autant la classe dominante (les Blancs créoles) ne cesse jamais de parler le premier. Autant un courtisan aurait été discrédité à jamais s'il employait le parler de sa province, voire même s'il en avait conservé l'accent, autant les « Américains », riches planteurs antillais qui fréquentaient la cour lors de leurs séjours à Paris ne se sont jamais souciés d'en faire de même. Sous Louis XIV, leur accent créole, perçu comme effaçant les « r » devint même à la mode et d'aucuns s'efforcèrent tellement de l'imiter qu'apparut un groupe de courtisans appelé « les « inc'oyables » et les « me'veilleuses ». Effet d'exotisme sans doute contre lequel la rigueur malherbienne ne put rien.

Il n'existe aucun texte, édit ou loi, dans les colonies françaises des Antilles, qui ait, sous la royauté, interdit l'usage du « jargon des nègres ». Non seulement les Blancs créoles l'utilisaient majoritairement dans leur vie quotidienne, mais ils furent aussi les premiers à lui donner une illustration littéraire. Et pendant l'ère napoléonienne, pas moins d'une cinquantaine de proclamations en créole furent rédigées à Saint-Domingue, en Guadeloupe et en Guyane, certaines signées par le Premier Consul lui-même comme on peut le voir dans l'extrait ci-après :

« Proclamation la, li tiré dans registre Consuls la République

Paris, 17 brimer, an 10 République francé, yonn et indivisible

PROCLAMATION

Consuls la République francé a toute zabitants Saint-Domingue,

Zabitants et vous tous qui dans Saint-Domingue,

Qui ça vous toute yé, qui couleur vous yé, qui côté papa zôte vini, nous pas gardé ça : nous savé tant seleman que zote toute libre, que zote toute égal, douvan bon Dieu et dans zyé la République.

Dans tant révolution, la France voir tout plein misère ; dans la même que tout le monde le fere la guerre contre Français, Français levé les uns contre les otes. Mé jordi là, tout fini, tout fere la paix, tout embrassé Français ; tout Français zami ; toute hémé gouverneman, tout obéi li... »



Ce qui s'est donc passé ce ne fut pas un affrontement déclaré entre le français et le créole, mais un reniement comme l'explique la *Charte culturelle créole* du GEREC dont L-F. Prudent fut le principal inspirateur. En fait, tout au long des trois premiers siècles de son histoire (XVII, XVIII, XIX et XXe), le créole fut victime de quatre reniements de la part des différents ethno-groupes constituant la société antillaise :

__fin du XVIIe siècle : devenus richissimes grâce au sucre de canne, les Blancs créoles vont en quelque sorte nier leur participation à la création du créole en le qualifiant de « jargon des Nègres ». Des seuls Nègres !

__fin du XVIIIe siècle : l'ethno-groupe intermédiaire « mulâtre », plus précisément celui des « hommes de couleur libres » (car il comporta selon les époques entre 20 et 30% de Nègres) le rejettera à son tour en le qualifiant de « patois de vieux nègres ». « Vieux » est à prendre ici au sens créole de non éduqué, illettré et campagnard. Au contraire du reniement béké qui est strictement racial, ce deuxième reniement est, lui, à la fois racial et social. Social surtout parce que, comme l'affirme un dicton, « Un Mulâtre pauvre est un Nègre, un Nègre riche est un Mulâtre ».

__Milieu du XIXe siècle : à partir de mai 1848 très exactement, date de l'abolition de l'esclavage, les Nègres vont à leur tour renier le créole. Ce troisième rejet sera cette fois uniquement social : l'ancien esclave, le « nouveau libre », aspire à devenir un citoyen français à part entière et l'acquisition de la langue française en est le sésame, la condition sine qua non en tout cas. Mais il convient de préciser qu'autant les deux premiers reniements (béké, puis mulâtre) relèvent de la haine de race et de classe, autant ce troisième est légitime. Malheureusement légitime ! En effet, à l'abolition l'ancien esclave s'est retrouvé gros Jean comme devant : rien qui ait pu ressembler de près ou de loin au « *twenty-two acres and a mule* » (vingt acres de terre et un mulet) qui fut donné ou en tout cas promis à l'ancien esclave du *Deep South* américain c'est-à-dire le Mississippi, l'Alabama ou encore la Louisiane. Le « nouveau libre » antillais n'eut donc comme seule alternative que de demeurer sur la même « habitation » où il avait été esclave et cela sous la férule du même maître blanc, devenu désormais son patron, soit de tenter l'aventure dans les mornes inoccupés ou dans les bourgs afin de pouvoir y exercer quelque activité artisanale. Seul un tiers des anciens esclaves choisit l'aventure, ce qui posa tout de même un gros problème de main d'œuvre aux propriétaires békés. Demeuré donc sur la plantation, le Nègre libre ne voulait logiquement pas que ses enfants continuent à subir l'exploitation des patrons békés et dès lors, misa sur l'école. Autrement dit sur « la terre des gens sans terre ». Hors de celle-ci, point de salut ! Or, cette école n'employant que le français, il fallait donc que lesdits enfants l'apprennent au plus vite quitte à se débarrasser de l'idiome créole perçu comme un sérieux frein à son acquisition. On imagine que ce ne fut pas chose facile si bien que jusque dans la première moitié du siècle suivant, le XXe, on trouvait des mères, créolophones unilingues ou quasi-unilingues, intimant à leurs rejetons : « *Man pa lé zot palé kréyol !* » (Je ne veux pas que vous parliez créole !) ou « *Défann palé kréyol lakay-mwen !* » (Interdiction de parler le créole chez moi !). On ne peut donc pas mettre sur le même plan les reniements béké et mulâtre et celui des Nègres. Ces derniers n'ont tout simplement pas eu le choix.

__Milieu du XXe siècle : pour pallier le manque de main d'œuvre causé par le départ d'un tiers des « nouveaux libres », les Békés durent faire appel à des travailleurs sous contrat du sud de l'Inde (Tamil-Nadu ou pays tamoul), de celui de la Chine (région de Canton) et du Congo. La Martinique accueillit ainsi, à compter de 1853, un peu plus de 20.000 Indiens, 9.000 Congolais et 1.000 Chinois tandis que la Guadeloupe reçut 40.000 Indiens. Ces derniers arrivés ne

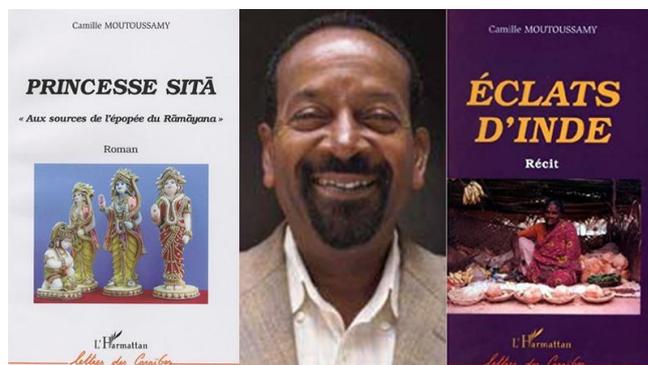
savaient bien évidemment parler ni le créole ni le français, mais c'est grâce au premier, que progressivement, ils se sont intégrés, non sans difficultés, à la société antillaise, cela jusqu'à devenir un siècle plus tard, au mitan du XXe donc, les seuls créolophones unilingues ou quasi-unilingues, en milieu rural en tout cas. A ce propos, il est intéressant de se reporter au beau livre de Gerry L'Etang³³, maître de conférences en anthropologie et membre du GEREK, *Zwazo* (2018).



Sorte de biographie du dernier tamoulophone (par ailleurs prêtre hindou et commandeur d'habitation à Basse-Pointe, dans le Nord-Atlantique de la Martinique), mais aussi l'un des derniers créolophones unilingues. C'est lui d'ailleurs qui a procédé à la cérémonie de conversion à l'hindouisme de Raphaël Confiant, un matin, avant le lever du jour, dans le temple de Moulin l'Etang dans cette même commune de Basse-Pointe. Ainsi donc, une fois acceptés dans la communauté insulaire, à partir des années 60 du XXe siècle, Indiens, Chinois et Congolais renièrent à leur tour le créole de façon tout à fait compréhensible. C'était une manière pour eux de ne pas demeurer au bas de l'échelle sociale. Favorisés par la proximité ethnique, les Congolais furent les premiers à se fondre dans la population générale, n'étant plus identifiés que par leur patronyme africain qu'ils avaient réussi à conserver (Maloungila, Monutuka, Louemba etc.), n'ayant pas été des esclaves, mais des travailleurs sous contrat rapatriables au terme de ce dernier (5 ans) dans leur pays

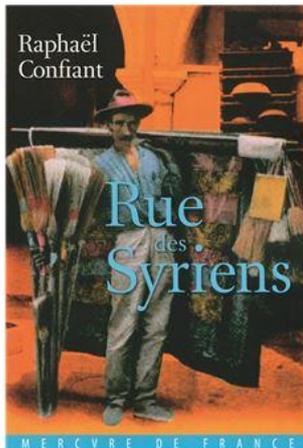
³³ Il est aujourd'hui directeur du CRILLASH (Centre de Recherches Interculturelles en Langues, Lettres, Arts et Sciences humaines), groupe de recherches dans lequel le GEREK a été contraint, par décision ministérielle, de se fondre et qui est composé d'hispanistes, d'anglicistes, de spécialistes de littérature française et de créolistes.

d'origine. Ce retour ne concerna qu'une poignée d'individus tout comme pour leurs alter ego indiens et chinois car les planteurs békés faisaient tout pour les amener à signer un deuxième contrat. Robert Damoiseau, professeur de linguistique et membre du GEREK, consacra sa thèse de doctorat à la variété de créole employée par les descendants de ces Congolais au quartier, bien nommé, Morne l'Afrique, dans la commune du Diamant, au sud-ouest de la Martinique. Quant aux Chinois, ils se révoltèrent contre le système plantationnaire, multipliant les révoltes, ce qui amena le Conseil général à suspendre l'émigration chinoise. Ils finirent par s'installer à Saint-Pierre, puis à Fort-de-France, ouvrant de petits commerces et finissant pour la plupart par se mélanger aux Nègres et aux Mulâtres. Raphaël Confiant a raconté leur trajectoire dans son roman *Case à Chine* (2007). Quant aux Indiens, beaucoup plus nombreux que les Congolais et les Chinois, et surtout moins enclins qu'eux à se révolter contre la domination békée, ils demeurèrent dans une situation subalterne, pour la plupart d'entre eux, jusqu'au début des années 1970, avant de relever la tête, notamment à travers l'idée d'indianité, exprimée notamment dans les romans de Camille Moutoussamy, natif de la commune de Basse-Pointe tout comme Aimé Césaire.



Derniers créolophones unilingues ou quasi-unilingues, Indiens, Chinois et Congolais finiront à leur tour par se détourner du créole dans l'objectif de voir leurs enfants progresser sur l'échelle sociale, chose qui n'est possible que si l'on maîtrise le français. Il en ira de même pour ce qui deviendra la dernière composante de la société créole antillaise : les Syro-libanais. Arrivés du Levant vers 1880, eux aussi, s'intégreront grâce au créole, mais finiront par trois-quarts de siècle plus tard, par le mettre de côté et cela pour la même raison que les ethno-groupes qui les avaient précédés. De simples colporteurs, hantant les quartiers plébéiens avec leur marchandise sur le dos, ils finiront par

ouvrir des magasins de vêtements à la rue François Arago³⁴ à Fort-de-France et à la rue Frébault à Pointe-à-Pitre, accédant quasiment au statut des Mulâtres. Raphaël Confiat consacrera un roman, *Rue des Syriens* (2012) à l'arrivée et à l'installation des Levantins en Martinique.



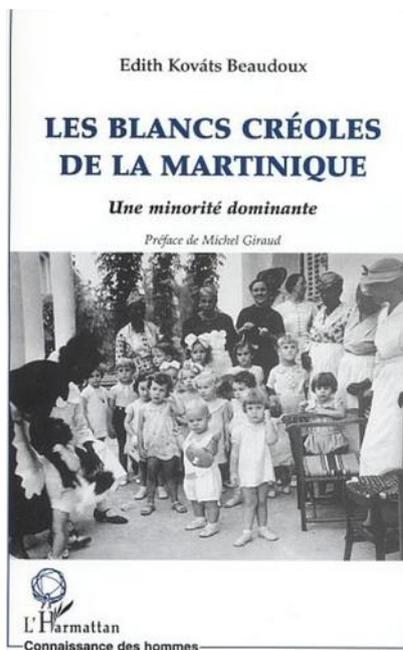
DES RENIEMENTS A L'INTERDICTION

Lorsqu'après l'abolition de l'esclavage en mai 1848, l'Etat français dépêcha les Frères de Ploërmel en Martinique afin d'alphabétiser les « nouveaux libres », paradoxalement, ce n'est pas d'abord lui qui s'est employé à « juguler » le créole, pour reprendre l'expression de D. Bébel-Gisler, mais les Martiniquais eux-mêmes. Les Békés, les Mulâtres et les Noirs l'avaient déjà renié ! D'ailleurs, il y eu des tentatives d'évangélisation en créole par des ecclésiastiques comme l'Abbé Goux³⁵, cela dès 1840. On dispose de peu d'informations sur la diffusion et surtout l'utilisation de cet opuscule, mais il y a gros à parier que les planteurs blancs ne le virent pas d'un bon œil, méfiants qu'ils étaient devenus envers la métropole suite à la première abolition de 1793 par la Révolution française. D'autant qu'ils n'avaient pas hésité à faire passer la Martinique sous contrôle anglais afin d'échapper à ladite abolition alors même qu'à l'époque, la Perfide Albion était l'ennemi de la France. La Martinique fut la seule possession française à n'avoir connu ni la guillotine ni Victor Hugues et donc aucune

³⁴ Rebaptisée « Rue des Syriens » par le petit peuple, dénomination qui sera reprise comme titre du roman (2012) que R. Confiat consacrera à la trajectoire du groupe levantin.

³⁵ Cf. Abbé Goux, *Catéchisme en langue créole précédé d'un essai de grammaire sur l'idiome usité dans les colonies françaises 1842.*

révolution nègre anti-esclavagiste comme à Saint-Domingue (où elle fut victorieuse) et en Guadeloupe (où elle fut écrasée dans le sang). Jusqu'à aujourd'hui, en ce début du XXI^e siècle, soit au *Quatrième siècle* (pour reprendre le titre d'un roman d'Edouard Glissant) de la colonisation française, **le système-Béké est demeuré quasi-intact même si ces derniers ne détiennent plus qu'environ 30% de la richesse martiniquaise, ce qui est tout de même beaucoup quand on sait qu'ils ne représentent qu'1% de la population soit environ 3.500 personnes.** Toutes choses parfaitement analysées par une ethnologue québécoise dans l'ouvrage ci-après :



Quoiqu'il en soit, les Frères de Ploërmel n'alphabétisèrent qu'un nombre restreint de « nouveaux libres » et lorsque l'école gratuite, laïque et obligatoire fut instaurée à la fin du XIX^e siècle, en 1882 très exactement, ils passèrent progressivement la main aux fameux « hussards noirs de la République ». Ce sont ces derniers qui formèrent les hussards doublement noirs des Antilles françaises à savoir les premiers instituteurs nègres, cela dans les premières décennies du XX^e siècle. L'enseignement religieux ne disparut pas, mais il ne concerna plus que les rejetons de la classe békée et des Mulâtres riches. Ce n'est donc qu'à partir de ce moment-là, au tournant des XIX^e et XX^e siècles qu'apparurent les premières interdictions d'utiliser le créole au sein de l'institution scolaire et il ne fait pas de doute que les premiers hussards, noirs d'habit et noirs d'épiderme, furent parmi les plus fervents partisans de ce qu'on appelle, en termes modernes, un « linguicide ».

FRANCOPHONIE

Dans l'esprit de Jean Bernabé et de ses collaborateurs du GEREC défendre le créole n'a jamais signifié rejeter la langue française contrairement à ce qu'ont pu affirmer certains créolophones déclarés. Nous avons déjà vu que Bernabé avait promu la notion de « langue co-maternelle » signifiant la co-présence en chaque locuteur, avec un niveau de compétence évidemment variable, de chacun des deux idiomes composant l'écosystème langagier antillais.

JEAN BERNABE, GRAND ADMINISTRATEUR

Jean BERNABE fut un éminent universitaire, spécialiste en linguistique et en créolistique, agrégé de grammaire et docteur d'Etat, dont l'œuvre scientifique internationalement reconnue, est immense. Il laisse une dizaine d'ouvrages de linguistique du créole (notamment *FONDAL-NATAL. Grammaire comparée des créoles guadeloupéen et martiniquais* (1975), une centaine d'articles ainsi que des essais et trois romans publiés aux éditions ECRITURE (Paris). Il fut un grand intellectuel martiniquais de la trempe des Aimé CESAIRE, Frantz FANON, René MENIL, Vincent PLACOLY, Raymond RELOUZAT, Edouard GLISSANT et tant d'autres.

Mais le grand public connaît peu son œuvre au sein de l'ex-Université des Antilles et de la Guyane devenue Université des Antilles où il a œuvré sans relâche pendant plus de trois décennies. Il n'a jamais fait partie des arrivistes, des profiteurs de l'argent public, des assoiffés de pouvoir et des médiocres, connus seulement entre Ravine Touza et Ba-di-Bou mais qui se prennent pour des sommités et font les matamores.

Voici quelques-unes des principales actions de Jean BERNABE :

__Il a fondé et dirigé pendant 30 ans le **GEREC** (Groupe d'Etudes et de Recherches En Espace Créole), seul groupe de recherches en créolistique de la zone Guadeloupe-Dominique-Martinique-Saint-Lucie-Guyane, groupe qui publia 3 revues : *ESPACE CREOLE* (linguistique, sociolinguistique, lexicologie), *MOFWAZ* (didactique du créole) et *TED* (TEXTES-ETUDES-DOCUMENTS) consacré à la littérature antillaise francophone et créolophone.

__Il a dirigé et fait soutenir **15 thèses de doctorat** en créolistique, linguistique et littérature, certains d'entre ses thésards étant des étudiants étrangers. Parmi elles, on peut citer :

. 1992 : Bernadette Cervinka, *Le lexique de la Guadeloupe : héritage, créativité, prédictibilité.*

. 1993 : Elisabeth Vilayleck, *Les noms des plantes en créole martiniquais : à la recherche de modèles.*

. 1996 : Karl Lauret, *Maîtrise de la langue française et compréhension en mathématiques.*

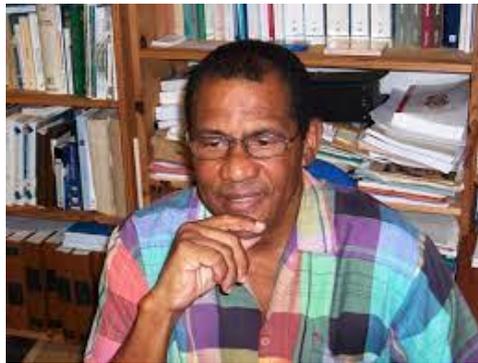
. 1997 : Pedro Urena Rib, *Cultures créoles et enseignement des langues dans la Caraïbe. Représentations et images réciproques : le cas de la République Dominicaine et de la Martinique.*

. 2006 : Anne-Michèle Gerphagnon, *Pratique de la phonétique et environnements informatiques : une convergence à médiatiser. Réflexions autour du projet de logiciel DIAURAL.*

. 2010 : M'Badi Miehakanda, *Transmission et appropriation des langues en Martinique : une approche psycholinguistique des pratiques langagières en milieu diglossique.*

. 2014 : Daniel Bardury, *Préposition et cognition en créole martiniquais.*

__Il a exercé deux mandats de **doyen de la Faculté des Lettres et Sciences humaines** (campus de Schoelcher), période de dix années au cours desquelles il a innové en mettant sur pied de nouvelles licences : sciences de l'éducation, sciences de l'information et de la communication, créole, FLE (Français Langue Etrangère) et Sciences du langage.



__Il a exercé cinq mandats **d'élus au Conseil d'administration** de l'ex-UAG y défendant une vision anti-nombriliste et opposée à l'émiettement de l'institution en trois micro-universités. Candidat à la présidence de cet établissement universitaire, il ne parvint pas à se faire élire parce que certains d'entre ses collègues estimaient que le GEREC y occupait déjà une place suffisamment importante.

__Il a créé l'Université d'été **Linivèsité Livènay** qui, au mois de juillet, rassemblait sur le campus de Schoelcher des étudiants, professeurs du secondaire et doctorants de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane (Christiane TAUBIRA participa à l'un d'eux dans les années 80), de la Dominique et de Sainte-Lucie.

__il a créé **Radio CAMPUS-FM**, radio-libre qui, au départ, rediffusait certains cours et organisait des débats avec l'aide du personnel enseignant.

__il a créé **l'UTL** (université du Temps Libre) qui reçut durant deux décennies des retraités désireux de continuer à se former, structure aujourd'hui récupérée par le service de Formation Continue de l'Université.

__il a créé **le CIRECCA** (Centre International de Recherches et d'Etudes Culturels sur la Caraïbe) qui accueille en stage des étudiants nord-américains désireux de mieux connaître la culture antillaise.

__il a fondé **l'ISEF** (Institut Supérieur d'Etudes Francophones), devenu aujourd'hui **l'ICEFI**, qui est l'un des fleurons de l'Université des Antilles dispensant le seul Master en ligne de cette dernière, master dans lequel sont inscrits près de 600 étudiants d'une quarantaine de pays.



Au-delà des hommages hypocrites et de convenance qui ont été rendus à Jean BERNABE lors de son décès, il faut savoir que nombre de ces initiatives ne furent pas vue d'un bon œil, quand ne se manifestaient pas des oppositions frontales comme lors de la création de la Licence de Créole (officiellement dénommée "Licence de Langue et Cultures Régionales"). Jean BERNABE n'a

jamais cédé devant quiconque dès l'instant où il estimait que ses projets étaient utiles à la fois pour notre université et pour nos sociétés créoles.

Il ne fut pas seulement un grand universitaire mais également un administrateur déterminé et inventif au sein de l'Université des Antilles et de la Guyane, puis au sein de l'Université des Antilles.

LE COMBAT POUR LA CREATION DU CAPES DE CREOLE

Combat épique s'il en est ! Violent même parfois qu'il est bon de raconter par le menu afin de dissiper certaines contrevérités qui ont été diffusées depuis sa création en 2002. Disons d'emblée que ce combat fut quasi-totalement celui du GEREK lequel eut à affronter l'indifférence du Ministère des Universités d'une part et de l'autre, l'hostilité affichée des créolistes de l'Université Aix-Marseille menés par R. Chaudenson de même que celle de leurs alter ego de l'Université de la Réunion où L-F. Prudent avait obtenu sa mutation. Il faut préciser que cette demande n'était pas une lubie. Elle s'inscrivait logiquement dans le cadre de toute une série de formations mises en place par J. Bernabé et ses collaborateurs au sein de la Faculté des Lettres et Sciences humaines du campus de Schoelcher. C'est qu'il fallait, en effet, en finir avec la portion congrue ! A savoir les quelques cours de linguistique créole (le plus souvent optionnels) dispensés au sein de la Licence de Lettres Modernes, d'abord à Fouillole dans les années 70, puis à Schoelcher à partir des années 80. Les études créoles devaient pouvoir enfin voler de leurs propres ailes et pour ce faire, il était indispensable de mettre en place une licence de créole.

Cela ne pouvait se faire que par étape étant donné le peu d'intérêt, voire le mépris masqué des filières traditionnelles (anglais, espagnol, histoire, géographie etc.) et de leurs enseignants à l'endroit du créole, notamment, s'agissant de ces derniers, chez les Antillais. Réussir un tel pari exigeait que J. Bernabé sorte de l'atmosphère ouatée de son bureau du GEREK pour s'engager dans la politique universitaire, seule à décider de la création (ou de la fermeture) de telle ou telle filière. Seule aussi à définir les priorités en matière de recrutements. Le patron du GEREK dut alors se soumettre à l'élection de doyen de la Faculté des Lettres et Sciences humaines. Il fit deux mandats consécutifs de cinq ans chacun qui furent bénéfiques non seulement pour cet établissement en général mais aussi pour le développement des Etudes créoles. Certains se sont complus à le décrire comme étant un assoiffé de pouvoir. Accusation tout simplement grotesque. S'il avait été enseignant d'espagnol ou d'histoire, il se serait concentré sur sa recherche et jamais il ne serait mis sur le dos une fonction qui demande à la fois du temps, des compétences administratives et du doigté à l'égard des personnels enseignants et administratifs et en particulier des étudiants considérablement plus engagés politiquement (et donc portés sur la contestation), en ces années 70-90, qu'ils

ne le sont de nos jours. Bernabé s'y est employé afin de permettre aux Etudes créoles de trouver leur juste place au sein de l'université. Rien de plus. Ses collègues R. Confiant et G. L'Etang, ce dernier recruté comme maître de conférences en anthropologie dans les années 90, se sont, eux aussi astreints à cela en se faisant élire par deux fois, aux côtés de Bernabé, au conseil d'administration de l'Université des Antilles et de la Guyane où tous trois purent, entre autres bien évidemment, défendre la place des Etudes créoles au sein de l'établissement. R. Confiant devait même être élu plus tard, en 2..., doyen de la Faculté des Lettres et Sciences humaines.

Tout ceci pour dire que les membres du GEREK n'ont jamais hésité à mettre les mains dans le cambouis et c'est ainsi qu'une première licence de créole vit le jour. Elle ne se déroulait qu'en 3^e année, comme celles de Sciences de l'Education et de Sciences de l'Information et de la Communication, ce qui signifie que l'étudiant désireux de s'y inscrire devait posséder ce qu'on appelait un DEUG (Diplôme d'Etudes Universitaires Générales) lequel sanctionnait les deux premières années d'études à l'université. Y attirer du public ne fut pas, on le devine, très facile car celui ou celle qui est titulaire d'un DEUG d'anglais, d'espagnol ou d'histoire est tout naturellement destiné (e) à poursuivre dans la discipline qu'il ou elle a choisi au départ. Bifurquer pour s'inscrire en Etudes créoles était aventureux, voire même risqué puisqu'il n'y avait, pour parler vulgairement de fromage au bout. Et ledit fromage était soit le professorat des écoles soit le CAPES. Or, d'une part, dans ce qui s'appelait à l'époque l'IUFM (Institut de Formation des Maîtres), il n'existait à l'époque aucun enseignement de créole et d'autre part, les Etudes créoles ne débouchaient sur aucun CAPES. Autant dire que l'avenir d'un jeune qui choisissait de suivre une licence de créole était incertain, sinon bouché. A cela, il fallait ajouter ces enseignants des filières traditionnelles qui incitaient, ce qui est compréhensible, leurs étudiants à poursuivre dans leurs disciplines en 3^e année de licence. Tant d'obstacles ne pouvaient que condamner à brève échéance cette licence de créole première manière. Ici, il faut saluer le travail de tous les militants du créole qui œuvrèrent au recrutement d'étudiants, payant parfois de leur personne en s'y inscrivant eux-mêmes pour faire nombre alors qu'ils étaient déjà dans la vie active depuis des lustres. **Aucun enseignant de matière traditionnelle ne peut imaginer l'angoisse qui étreignait les membres du GEREK, et cela des années durant, à chaque rentrée universitaire. Y aurait-il un nombre suffisant d'étudiants ? La gouvernance de l'université accepterait-elle de décaler la**

date-limite des inscriptions ? Le conseil d'administration demanderait-il la fermeture de la licence au cas où le nombre d'inscrits serait jugé trop faible ?

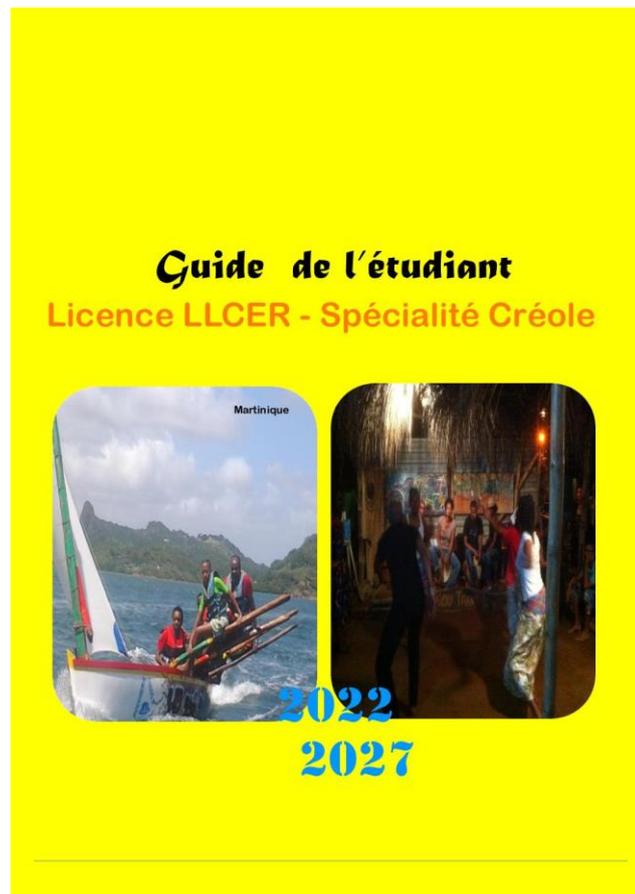
Une année même le découragement faillit terrasser les membres du GEREC : on était pratiquement en fin septembre et il n'y avait que six étudiants qui avaient choisi la licence de créole. Un conseil de guerre fut établi et chacun partit à la chasse d'étudiants. Non pas de titulaires de DEUG qui, à ce moment-là, avaient déjà opéré leur choix, mais d'adultes, pour la plupart enseignants et donc légalement autorisés à s'y inscrire³⁶. Les efforts des uns et des autres finirent par payer et le nombre de 17 fut atteint, dépassant de très peu la barre fatidique des 15. Nous parlons là d'une époque où la seule Faculté des Lettres et Sciences humaines comptait près de 2.000, parfois 2.500 étudiants. Aujourd'hui, elle en compte, baisse dramatique de la natalité oblige, à peine la moitié. Ici, il importe de souligner l'investissement personnel de nombre d'étudiants (es) guadeloupéens (es) qui constituèrent les trois-quarts des effectifs de la licence de créole et même une année, la totalité : Carine Gendrey, Jane Etienne, Madjanie Leprix, Cathy Adélaïde et bien d'autres, tous lauréats du CAPES de créole et exerçant jusqu'à ce jour dans les collèges et lycées de la Martinique.

Cette angoisse de début d'année universitaire et ces moments de grand découragement étaient renforcés par les échos divers et variés provenant de collègues des autres disciplines et relayés par des étudiants (es) comme celle qui, un jour, se rétracta après s'être inscrite en licence de créole pour continuer dans la filière où elle avait obtenu son DEUG. Interrogée sur les motifs de cette décision, elle répondit qu'un de ses enseignants (pas un « Métro »³⁷, mais un « Négro ») lui avait vertement reproché de s'être engagée dans « une licence de quimbois »³⁸ !!! Nonobstant toutes ces difficultés, Bernabé proposa à ses collègues de franchir une deuxième étape : **la mise en place d'une licence de créole de plein exercice c'est-à-dire commençant dès la 1^{ère} année comme celles d'anglais, d'espagnol, de Lettres modernes ou d'histoire.** Après le baccalauréat donc ! Ce qui fut fait et désormais cette licence à part entière figure à l'égal des autres dans le cursus des étudiants de l'Université des Antilles.

³⁶ Il y eut même des enseignants titulaires du CAPES dans d'autres disciplines qui acceptèrent de payer de leur personne en s'inscrivant en Licence de créole afin de sauver cette dernière.

³⁷ Abréviation de « Métropolitain » désignant les Hexagonaux vivant aux Antilles.

³⁸ Sorcellerie antillaise



LE CAPES DE CRÉOLE : STRATÉGIES ET ENJEUX

Aux termes de la circulaire Savary de 1982 sur l'enseignement des langues régionales, la pénétration du créole dans les écoles des départements d'Outre-mer cessait d'être illégale. De fait, très vite, dès 1984, des expériences étaient mises en place dans les collèges de Capesterre-Belle-Eau (Guadeloupe) et de Basse-Pointe (Martinique). Pourtant, n'ayant jamais été listé dans la loi Deixonne (1951) le créole ne bénéficiait pas du statut explicite de langue régionale de la République française. On peut donc penser que c'est par effet de système (les DOM étant devenus des régions de France, au sens administratif défini par la loi de décentralisation de 1982) que le créole a été considéré *de facto* comme une langue régionale. Alors que la signature par l'État français de la charte européenne des langues minoritaires a été déclarée anticonstitutionnelle, le créole, par décret en date du 9 février 2001, s'est pourtant vu attribuer un concours de la fonction publique (CAPES) permettant le recrutement de professeurs certifiés qui doivent enseigner dans les établissements de l'enseignement du second degré ; la première session de recrutement se déroulera les 5 et 6 mars 2002. Les langues créoles dites à base lexicale française, qui sont parlées par près de 2 millions de personnes dans les quatre DOM et leurs prolongements migrants en France métropolitaine,

peuvent certes entrer dans la définition de « langue régionale ». Il convient cependant de ne pas oublier que le créole possède le statut de « langue nationale » en Haïti (6 millions de locuteurs) et de « langue co-officielle » aux Seychelles (80 000 locuteurs). A cet égard, sa situation présente certaines analogies avec l'alsacien, qui est une variété d'allemand, langue inscrite dans une officialité étatique outre-Rhin. La semi-officialisation du créole à l'intérieur du système politique et culturel français soulève un certain nombre de questions qui relèvent à la fois de l'analyse « glottopolitique », de la didactique des langues et de la problématique de l'affirmation identitaire. Des débats, souvent polémiques, agitent les communautés concernées et interfèrent avec les travaux scientifiques depuis des décennies. Chacun, en effet, se rend bien compte que l'on se trouve à un moment charnière de l'évolution de cette langue. **L'introduction dans l'école — et donc dans la sphère de l'écrit — d'un idiome jusque-là majoritairement oral ne peut pas être sans conséquence sur celui-ci et peut donner le sentiment à maints locuteurs mal informés que la maîtrise symbolique de ce qu'ils considèrent, à tort ou à raison, comme leur langue maternelle, est en train de leur échapper au profit des linguistes, des idéologues et autres « fous de langues ».** Il convient d'avoir une vision claire et objective de la problématique de la langue et de la culture créoles, telle qu'elle agite nos sociétés, dès leurs origines.

Analyse socio-historique et glottopolitique de la diglossie créole/Français

Les pays créolophones font partie de ces régions du monde affectées parce que le linguiste américain C. Ferguson (1959) a qualifié de « diglossie », à savoir la coexistence au sein d'une même communauté linguistique de deux langues dont l'une est minorée et réservée aux usages familiers, l'autre considérée comme supérieure et réservée aux échanges officiels. Il prend comme exemple trois types de situations linguistiques : dans les pays arabes, l'arabe du Coran et l'arabe dialectal, en Grèce, le grec démotique et le grec dit *katharévoussa*, aux Antilles, le créole et le français. Cette situation est très différente de celles de pays « bilingues » ou « multilingues », très rares il est vrai, tels que la Suisse au sein de laquelle l'allemand, le français et l'italien, grâce à un système de « cantonisation » du territoire, vivent sur un pied d'égalité. Après Ferguson, le concept de diglossie a subi des remaniements notamment de la part de sociolinguistes catalanistes et occitanistes mettant en avant la dimension conflictuelle et mortifère (pour la langue dominée) de la diglossie. Selon eux, deux évolutions sont alors prévisibles : soit la langue dominée se rapproche de la langue dominante et risque de disparaître comme c'est le cas de l'occitan en France méridionale, soit au contraire, elle se renforce et vient contester la langue dominante sur son propre terrain comme c'est le cas du catalan en

Espagne. Dans les Antilles, émerge la vision d'un *continuum-discontinuum* (et non un simple continuum) entre, d'une part, le français standard et le français créolisé et, d'autre part, le créole francisé et le créole basilectal. Le discontinuum se situe entre le français créolisé et le créole francisé, et constitue la véritable ligne de partage entre les deux systèmes linguistiques.

La relation diglossique est directement liée à l'histoire de la société antillaise et à sa structuration socio-économique. La naissance du créole répond à une urgence communicative entre communautés alloglottes, la pluralité des langues en cause touchant non seulement les esclaves africains mais aussi les colons français dont la diversité dialectale (essentiellement dialectes d'oïl de l'ouest de la France) est à prendre en considération. Mais si, au début de la colonisation (1635-1680), Blancs, Noirs et Amérindiens posent les fondations de ce qui deviendra le créole, très vite les premiers, devenus *Békés*, vont, au plan symbolique, renier leur copaternité quant à la naissance de cet idiome, le rejetant dans la « négrerie », donc l'esclavage, et le référant par là même à une barbarie ontologique, voire à un sous-développement définitif. Les rejetons des planteurs blancs et des esclaves noirs, les Mulâtres, se sont mis, à leur tour, au XIXe siècle, à renier le créole dans l'espoir chimérique d'être acceptés par le groupe blanc local, avec la volonté d'une promotion dont la langue française constitue la clé. Les Noirs eux-mêmes, émergeant, grâce à l'école, de la longue nuit coloniale, vont à leur tour intérioriser l'idée que le créole est la langue de la misère et de l'arriération ; ils seront suivis en cela un demi-siècle plus tard par le groupe indien, des originaires du Tamil-Nadu (sud de l'Inde) qui arrivèrent, dès 1853, à la Guadeloupe et à la Martinique, en tant que travailleurs sous contrat, afin de remplacer les Noirs fraîchement libérés de l'esclavage en 1848 et peu enclins, dans beaucoup de cas, à se transformer en ouvriers agricoles sur les lieux mêmes de leur oppression. Le créole fut donc quatre fois renié, comme l'explique la *Charte culturelle créole* et c'est miracle que cette langue orpheline ait réussi à survivre jusqu'à ce jour. Qualifié dès l'origine de « jargon des Nègres » ou de « patois », le créole n'en a pas moins constitué la langue principale du système plantationnaire pendant deux siècles et demi, toutes ethnies confondues. Même la scolarisation des hommes de couleur libres initiée, non sans luttes, dans le courant du XIXe siècle, puis de la masse des Noirs au début du XXe, n'a pas réellement entravé son développement. Il a fallu attendre la fin des années 1960 et l'effondrement de l'industrie sucrière pour voir voler en éclats la « niche écologique » du créole à savoir « l'Habitation ». Soumis à un processus d'urbanisation renforcé en raison de l'exode rural (faute de canne, de nombreux travailleurs des campagnes sont à la recherche d'un emploi en ville), il s'est trouvé pour la première fois de son histoire en situation d'opposition frontale avec le français. Il s'est aussi trouvé

devant l'obligation de couvrir des champs communicatifs inédits sans disposer de tout un corps de grammairiens, de lexicographes et d'écrivains suffisant en nombre pour l'y aider, comme ce fut le cas des « langues vulgaires » d'Europe de l'Ouest à partir du XVI^e siècle.

Bien qu'écrite dès le milieu du XVIII^e siècle, et cela de manière ininterrompue jusqu'à nos jours, sous la plume de Blancs créoles d'abord, puis de Mulâtres et enfin de Nègres beaucoup plus tard, le créole est resté une langue majoritairement orale dans laquelle s'est développée une « oraliture » (contes, proverbes, devinettes, chants, etc.) brillante, fruit du choc des imaginaires amérindien, européen, africain et hindou. Si, à l'oral, le créole a toujours disposé de « sphères d'excellence », c'est-à-dire de lieux où il règne en maître (gallodrome, veillée mortuaire, carnaval etc.), tel ne fut jamais le cas à l'écrit dans lequel toute manifestation du créole apparaît sous les auspices du ludique ou du gratuit. À partir du milieu du XX^e siècle, un certain nombre d'intellectuels, dont Gilbert Gratiant (auteur de *Fab' Compè Zicaque*, 1958) et Georges Mauvois (auteur d'*Agénor Cacoul*, 1967), prirent conscience de la nécessité de doter le créole des lettres de noblesse que constitue l'écriture littéraire. Dans les décennies qui suivirent, un nombre impressionnant de poètes (Daniel Boukman, Sonny Rupaire, Monchoachi, Joby Bernabé, Hector Poulet, Georges Devassoigne...), de dramaturges (Georges Mauvois, José Alpha, Jeff Florentiny...), de metteurs en scène (Roger Robinel, Henri Melon) de nouvellistes (Roger Valy, Téréz Léotin...) et de romanciers (Raphaël Confiand, Georges-Henri Léotin...) se manifesta, donnant l'impression d'une accession rapide et irréversible du vieil idiome des plantations à la souveraineté scripturale. C'était sans compter sur un phénomène sournois, destructeur et tout aussi irréversible : celui de la décréolisation. En effet, à partir du moment où à la fin des années 1960, la quasi-totalité des populations antillaises fut alphabétisée, la langue créole se trouva comme arrêtée dans son développement. **La machine à créoliser s'est grippée et des pans entiers de français (d'abord de lexique, puis de phonétique et de syntaxe) se sont mis à l'investir, la détruisant de l'intérieur, à petits feux, sans même que les locuteurs en soient conscients.** Dès lors, le créole a rencontré le paradoxe suivant : plus il trouve des défenseurs de talent, plus le nombre de publications se multiplie, plus étendus sont ses domaines d'emploi (il fait son entrée dans des lieux où il était naguère *lingua non grata* tels que l'église, l'école, l'administration, les médias), plus la langue se délite, se francise et plus le discontinuum a tendance à s'effacer.

Il est à noter, à ce propos, deux phénomènes concomitants :

— les locuteurs n'ont aucunement le sentiment d'un recul ou d'une déperdition du créole, du moins pas au point de le sentir en danger de mort

comme c'est le cas au pays Basque ou en Bretagne. Tout juste, certains notent-ils que « nos parents parlaient mieux créole que nous ». La situation de parasitisme du créole, dépendant de la langue française pour des pans de plus en plus importants des domaines d'emplois, est loin d'apparaître avec évidence à la masse des locuteurs. Ces derniers cultivent volontiers l'idée que leur langue ne mourra jamais, et ce contre tout réalisme : les créoles à base lexicale de Trinidad et de la Grenade ont quasiment disparu, phénomène qui s'est produit en deux générations, par non-transmission familiale et sociale.

— Les forces politiques nationalistes, bien qu'elles aient été les premières à faire un usage intensif du créole à partir de la fin des années 1970, prises par l'urgence, ne se sont jamais vraiment préoccupées d'inscrire la question linguistique dans leurs programmes et n'ont pas développé une réelle vision glottopolitique. De plus, dans une société médiatiquement bien moins libérale qu'aujourd'hui, où la prise de parole constituait un acte subversif et révolutionnaire, elles n'ont pas eu d'autre choix que de donner la priorité à une stratégie de « prise de parole » en créole plutôt qu'à une stratégie de « préservation et de relance des structures linguistiques ». Dans la ligne de ce qui vient d'être dit, un fait notable : dès la fin des années 1970, la langue de négociation des syndicats d'ouvriers et d'employés est essentiellement le créole, le français n'intervenant qu'au niveau des accords officiels écrits. En d'autres termes, l'important, c'était bien de parler le créole et non pas de bien parler le créole. Cette dernière formule, malgré son brio, ne doit cependant pas occulter le fait que le « bien parler créole » constitue un fantasme normatif qui n'a rien à voir avec la relance d'un créole de plus en plus capable de prendre en charge sa propre vocation de langue, c'est-à-dire en tant qu'instrument apte à dire le monde de façon autonome et non pas dépendante d'une autre langue. Il découle de tout cela que la « cause du créole », dans ses implications linguistiques et culturelles, est défendue par une poignée de militants (associations, radios libres, écrivains et universitaires) qui travaillent, tantôt dans leur coin, tantôt de conserve, mais qui sont encore impuissants à impulser un grand mouvement collectif d'aménagement linguistique. Le créole est utilisé dans la presse écrite (cf. *Grif An Tè*, organe entièrement rédigé en créole qui publia 52 numéros entre 1979 et 1982, *Antilla-Kréyol*, *La Tribune des Antilles*, etc.), les radios libres (*Radio Apal*, *RLDM*, etc.), ou mis en valeur grâce à des soirées de contes ou des concours littéraires tels que le prix Sonny-Rupaire qui récompense chaque année le meilleur manuscrit en créole. *Bannzil Kréyol*, association internationale créée à Sainte-Lucie en 1981 afin de rassembler les créolistes « natifs », notamment dans sa section martiniquaise, a joué un certain rôle à ce niveau. Au niveau universitaire, a été créé, dès 1975, le GEREC devenu en 1998 GEREC-F (le « F » signifiant « francophone ») au sein de

l'Université des Antilles et de la Guyane. Cette structure développe depuis 25 ans des travaux de recherches et diffuse des publications (notamment à travers une revue telle *qu'Espace créole*). Le fait que certains acteurs de la « défense et illustration » du créole soient à la fois des militants et des universitaires contribuent parfois à brouiller la frontière entre promotion de la langue et recherche scientifique. Moins souvent, cependant, que ne le proclament les tenants d'une vision strictement académique et passablement désincarnée de la créolistique.

DIDACTIQUE DES LANGUES

Françaises depuis 1635, c'est-à-dire bien avant la Savoie, la Corse ou le Comté de Nice, les justement nommées « vieilles colonies » que sont la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion ne sont devenues réellement francophones qu'à partir des années 1970. Nous voulons dire, par-là, que le français, déjà langue première des classes moyennes, commence à l'emporter sur le créole auprès des larges masses populaires. Le créole sera alors mis en situation d'être relégué d'une façon généralisée dans l'ensemble de la société au statut de « langue maternelle II ». Jusque-là et pendant près de trois siècles, ce dernier fut souvent le seul idiome en usage dans les couches populaires, le français étant utilisé et transmis au sein de la famille, rappelons-le, par les classes moyennes. Le caractère souvent livresque, hyper corrigé et fétichisé de ce français était, et reste encore dans bien des cas, une des caractéristiques du comportement langagier d'un groupe humain pour qui la langue est, plus qu'un outil de communication, un emblème social.

Lors de l'abolition de l'esclavage en 1848, une escouade d'ecclésiastiques-instituteurs, les frères de Ploërmel, furent envoyés aux « îles » et en Guyane afin d'alphabétiser la population noire fraîchement libérée de ses chaînes. Cette population, au sortir de la nuit esclavagiste, n'avait qu'un seul et unique moyen d'expression : le créole. Désireuse d'accéder au plus vite au statut de Français à part entière, ce qui juridiquement était déjà le cas, les nouveaux libres vont se jeter dans l'apprentissage de la langue et de la culture françaises. La maîtrise de la langue française sera vite fétichisée et sera, des décennies durant, la marque d'une bonne éducation scolaire. Dans le même temps, un violent discours anti-créole, élaboré par la classe métisse (les « Mulâtres »), sur la base de l'idéologie élaborée dès la fin du XVII^e siècle par les Grands Blancs, et repris par les Noirs et les Indiens, s'est développé avec pour logique interne (souvent voilée par les discours paternalistes ou encore par une approche « folklorisante ») l'éradication de la vieille langue des plantations.

Les maîtres d'écoles ont été les meilleurs agents de cette entreprise « glottophagique » et n'ont cessé de traquer sans pitié les moindres « créolismes » présents dans les devoirs de leurs élèves. Plutôt que de conduire à reconnaître que le créole faisait partie d'un écosystème original, l'idéologie dominante, en stigmatisant le créole comme non-langue, l'a aussi diabolisé. Dès lors, en tant que « français corrompu », il devenait un obstacle tout à fait rédhibitoire à l'acquisition du « bon français ».

La didactique des langues étrangères en France prend, on le sait, son essor avec la décolonisation, les pays anciennement colonisés ayant dû, la plupart du temps, garder la langue française, et ce, pour d'incontournables raisons tant historiques que politiques. Les nécessités nationales de la démocratisation de l'enseignement ont provoqué une augmentation considérable de la demande de français en direction d'élèves ayant pour langue maternelle une autre langue, dans la plupart des cas, non écrite. La didactique des langues a dû alors s'appuyer sur la prise en compte des substrats linguistiques des apprenants et a développé des stratégies qui ont fortement renforcé l'organisation interne de la discipline et son impact universitaire. D'où la naissance du FLE (« français langue étrangère »). Par le jeu des mutations à l'intérieur de l'Outre-mer français, un certain nombre de coopérants ayant découvert la réalité de l'enseignement du français en Afrique ou en Asie n'ont pas pu faire fi de leur expérience en arrivant aux Antilles ou en Guyane, pays où ils se heurtaient à une situation où le substrat créole était stigmatisé. Leur volonté de lutter contre un état de chose si archaïque a conduit à diverses pratiques qui, individuellement ou de façon plus collective, ont contribué à la prise en compte du créole, comme outil possible vers une meilleure acquisition du français. C'est alors que, petit à petit, la notion de français langue seconde (FLS) a commencé à être semée, puis à germer sur le terrain, modifiant peu à peu les perspectives didactiques d'un nombre de plus en plus important de pédagogues soucieux d'une bonne éthique professionnelle.

L'ÉLOGE DE LA CREOLITE

On l'a souligné, J. Bernabé était un passionné de littérature de par sa formation première à la Sorbonne et devint un grand analyste de celle qui s'écrivait tant en français qu'en créole dans nos différents pays. S'agissant de la francophone, dans plusieurs articles de la revue *Textes-Etudes et Documents* du GEREC, il s'employa à analyser les œuvres d'un Jacques Roumain (écrivain haïtien) ou d'une Simone Schwaz-Bart (écrivaine guadeloupéenne) à l'aide d'un concept jamais utilisé jusque-là, celui de « diglossie littéraire ». Si le concept de « diglossie » est fort ancien puisqu'il remonte à Psichari..., s'il a été ensuite théorisé par l'Américain Ferguson dans son célèbre article *Diglossia* paru dans la non moins prestigieuse revue de linguistique de l'époque, *Words* en 1972, s'il fut repris et enrichi plus tard par les sociolinguistes catalans (Aracil) et occitans (R. Lafont), si enfin les créolistes euro-américains, fondateurs de la créolistique, l'ont adapté à la situation linguistique des territoires créolophones, il demeurait cantonné à la seule analyse de la langue. J. Bernabé fut l'un des premiers sinon le premier à le faire migrer vers l'étude des textes littéraires.

C'était là une audace, sinon un pari risqué, car ce concept avait connu moult formulations et reformulations, certaines radicalement opposées, depuis sa création et qu'à la fin du XXe siècle, d'aucuns en vinrent à en contester la validité. Le public cultivé non universitaire auquel s'adresse principalement le présent ouvrage, connaît peu ou ne connaît pas du tout le terme « diglossie ». Il ne connaît que celui de « bilinguisme » lequel est formé à partir de deux étymons latins au contraire du premier qui l'est à partir d'étymons grecs. J. Bernabé (2002) nous éclaire sur sa vision de la diglossie :

« Une partie non négligeable de la réflexion sur la situation des langues aux Antilles repose sur la prise en compte du concept de diglossie. Ce dernier définit l'utilisation, dans une même communauté, de deux langues, en l'occurrence le français langue haute et le créole langue basse. Selon l'approche mise en œuvre, la diglossie renvoie à un antagonisme (aux effets d'ailleurs multiples) soit au contraire à une distribution complémentaire, garant d'un certain équilibre. J'ai personnellement dans mes propres travaux successivement abordé (BERNABÉ 1983 et 1989), le thème de la diglossie de ces deux points de vue. Le premier privilégie une approche d'ordre sociologique (ou plutôt sociolinguistique) elle-même tributaire d'une échelle de valeurs (une axiologie) au terme de laquelle s'établit une situation conflictuelle. Le

second privilège, au contraire, une approche écologique (ou plutôt écolinguistique) mettant en évidence des relations d'équilibre tendue dans une dynamique de vie ou de mort des systèmes linguistiques. »

Cette citation est une preuve, si besoin en était de la souplesse d'esprit de Bernabé et de sa capacité à se remettre en question. A toujours remettre sur la table de travail les concepts considérés comme les mieux établis, en l'occurrence celui de diglossie, afin soit de les affiner soit de les questionner, voire de les remettre partiellement en cause quand cela devient indispensable. Il était donc logique qu'il s'associa à Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant dans la rédaction du manifeste littéraire que fut *l'Eloge de la Créolité* (1989), y apportant sa précieuse touche théorique.



Sans jamais en informer ses plus proches collaborateurs, Bernabé s'en allait régulièrement visiter Aimé Césaire, le député-maire de Fort-de-France, à son bureau de l'ancienne mairie de Fort-de-France à l'architecture si magnifique. Une amitié et un respect mutuel liait les deux hommes bien que le Père de la Négritude ait eu des mots très durs à l'endroit du créole comme ceux que l'on découvre dans l'interview accordée à Jacqueline Leiner en 1978 à l'occasion de la réédition de la revue *Tropiques* :

« Jacqueline Leiner : Une autre question qu'on a dû vous poser : écrivez en créole, la revue n'aurait-elle pas atteint un public plus étendu ?

Aimé Césaire : **C'est une question qui n'a pas de sens parce qu'une telle revue n'est pas concevable en créole.**

Jacqueline Leiner : Ceux qui parlaient créole n'avaient pas besoin de prendre conscience d'eux-mêmes ?

Aimé Césaire : Je ne dis pas cela. On a toujours besoin de prendre conscience de soi. Mais, ni Ménil ni moi n'aurions été capables de l'écrire en créole. C'est tout ! Je ne sais même pas si c'est concevable. Vous avez l'air surprise ?

Jacqueline Leiner : C'étaient ceux qui parlaient français qui étaient les plus décentrés ?

Aimé Césaire : Mais non ! Pas du tout ! Ce que nous avons à dire, je ne sais même pas si c'est formulable en créole, du moins dans l'état actuel de la langue !

Jacqueline Leiner : Alors cela tient, au fond, à la structure du créole ?

Aimé Césaire : **J'ai parlé du retard culturel martiniquais. Précisément, un aspect de de retard culturel, c'est le niveau de la langue, de la créolité si vous voulez, qui est extrêmement bas, qui est resté__et c'était encore plus vrai en ce temps-là__au stade de l'immédiateté, incapable de s'élever, d'exprimer des idées abstraites.** C'est pourquoi je me demande si une telle œuvre était concevable en créole. Et puis, pour la rédiger en créole, il aurait fallu que les questions de base soient résolues. D'abord, la question de la légitimité de la langue. Ensuite qu'il y ait une grammaire, une orthographe. Le créole restait uniquement une langue orale, qui, d'ailleurs, n'est toujours pas fixée. La jeune génération y réfléchit. Mais, en ce temps-là, on n'y réfléchissait même pas. Ecrite en créole, personne ne l'aurait comprise. Jusqu'à maintenant, le créole se transcrit en français, selon les règles françaises. Or, du créole écrit à la française, on ne le comprend pas. Il faut d'abord le lire à haute voix, pour le répercuter à l'oreille. »

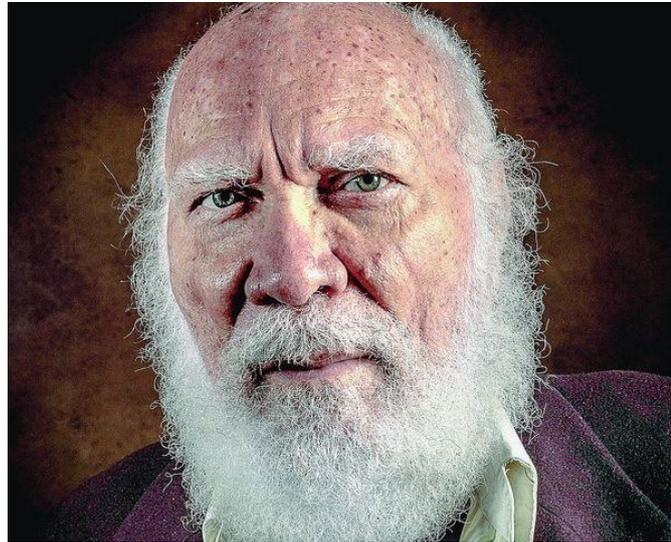
Autant dire que Chamoiseau et Confiant n'étaient guère tendres avec Césaire, eux qui, à l'inverse de lui, produisaient une littérature qui puisait à pleines mains dans la langue créole et surtout dans ce qu'ils nommaient « l'imaginaire créole ». Si l'auteur du *Cahier d'un retour au pays natal* (1939) y

avait décrit Fort-de-France comme « *une ville plate, échouée* », les auteurs de *Chronique des sept misères* et *Le Nègre et l'Amiral* en célébraient tant les laideurs que les beautés cachées, voire secrète, accordant une place déterminante au petit peuple urbain tout comme Joseph Zobel l'avait fait avant eux pour son alter ego campagnard une quarantaine d'années plus tôt. Djobeurs du Grand Marché de Fort-de-France, marchandes, ouvriers du port, charbonnières, ramasseurs de tinettes, colporteurs syriens de la rue François Arago, balayeurs de rue indiens du quartier Au Béraud (qui jouxtait le canal Levassor) et autres péripatéticiennes du Pont Démosthène trouvaient, sous leur plume, une soudaine dignité. On n'était plus dans le « *grand cri nègre* » césairien jeté, dans un français de haute volée, à la face de l'Europe arrogante et même du monde entier, mais dans la parlure créolisée non seulement des Nègres urbanisés, mais aussi de toutes les autres composantes ethniques de la société martiniquaise. Chamoiseau et Confiant inventaient « un français habité par le créole », comme ils aimaient à dire, qui seul, à leurs yeux, pouvait transcrire l'exacte du peuple martiniquais.

Réunis régulièrement dans la maison de R. Confiant, en pleine campagne du Vauclin, les trois hommes concoctèrent deux mois durant une intervention qu'ils prononcèrent lors d'un Festival culturel de la Seine-Saint-Denis (1988), en France donc, où chacun était censé intervenir individuellement. A la stupéfaction des organisateurs et du public, ils s'en partagèrent la lecture laquelle dura plus que de raison à cause de la longueur du texte. L'accueil du public fut mitigé, entre l'enthousiasme des uns et la perplexité des autres. Sur le moment aucun de ses trois rédacteurs ne savait qu'ils venaient en fait de lire un manifeste littéraire ou plutôt ce qui serait considéré comme tel lorsqu'ils le publièrent chez Gallimard quelques mois plus tard. Manifeste qui signa d'un seul coup la naissance du mouvement dit « de la Créolité ». Après le régionalisme « mulâtre » de la seconde moitié du XIXe siècle, après la Négritude dans la première du siècle suivant, puis l'Antillanité d'Edouard Glissant dans les années 60, voici qu'ils portaient sur les fonts baptismaux, sans en avoir eu une claire conscience sur le moment, un tout nouveau courant littéraire qui marquerait profondément les lettres antillaises.

A la vérité, dans la perspective d'une publication prochaine de *l'Eloge de la Créolité*, ils se remirent au travail afin d'en peaufiner le texte. Ce dernier, lorsqu'il fut prononcé en public lors du fameux festival n'était évidemment dédié à personne, mais puisqu'il devait prendre la forme d'un ouvrage, il fallait qu'il le soit. Chamoiseau choisit sans hésitation celui qu'il considérait un peu

comme son maître à penser à savoir Edouard Glissant et Confiant son maître en écriture créole, l'écrivain haïtien Frankétienne, auteur du tout premier roman dans le créole de son île à savoir *Dézafi* (1965).



UTL, CIRECCA , EGYPTIEN ANCIEN, TAMOUL, JAPONAIS CHINOIS

Jean Bernabé est à l'origine de la création d'un nombre considérable de structures non pas seulement dans sa Faculté des Lettres et Sciences humaines, mais aussi sur le campus de Schoelcher en général. C'est Philippe Sant-Cyr, professeur à la Faculté de Droit et lui qui, à travers une association composée d'étudiants et d'enseignants, mirent sur pied la radio-libre étudiante, Radio-Campus Fm, dont l'objectif premier était de diffuser des cours enregistrés dans les disciplines qui le voulaient, mais aussi d'offrir à la jeunesse du campus des musiques qui soient celles de sa génération. Ces missions furent accomplies avec un réel succès durant les premières années de l'existence de cette radio puisque les deux facultés jouèrent le jeu. On pouvait ainsi entendre la retransmission (en différée) d'un cours d'anglais ou de géographie en début de matinée, suivie d'un intermède musical, et en fin de la même matinée celle d'un cours de droit. Même chose dans l'après-midi, le soir étant entièrement réservé à la musique. Cela permettait au campus de Schoelcher de se faire connaître, de rayonner au-delà de son périmètre plutôt étroit. C'était la grande époque des radios-libres, lorsque les ondes furent libérées quelque temps après l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République en 1981. Les chaînes de télévision n'étaient pas très nombreuses et l'Internet, lui,

balbutiait, ce qui laissait un vaste espace à l'activité radiophonique. D'ailleurs, plus d'une vingtaine de radio-libres virent le jour à travers la Martinique dont certaines__ce qui ne s'était jamais vu auparavant__étaient soit entièrement soit partiellement en créole : RLDM (Radio Lévé Doubout Matinik), Radio-APAL etc. Malheureusement, au fil des années Radio Campus-FM a été prise en main par des personnes qui y ont vu un moyen d'organiser des fiestas du vendredi ou du samedi soir, ce qui finit par attirer toute une faune d'individus plus ou moins louches. Quant aux cours, plus question d'en continuer à diffuser ! Place au ragga, soca, rap et autre Rnb toute la journée. Et ce qui devait arriver arriva : cette belle initiative se termina en échec total.

Mais Jean Bernabé, s'il avait le souci de la jeunesse, avait également celui du troisième âge comme on dit pudiquement pour désigner les vieux. C'est lui, par le truchement du GEREC qui créa l'UTL (Université du Temps Libre) du temps où il exerçait la fonction de doyen au sein de la Faculté des Lettres et Sciences humaines. C'est que ces « bibliothèques vivantes » étaient précieuses s'agissant de la préservation de la langue et de la culture créoles. Elles trouvaient là le moyen d'échapper à une retraite pour beaucoup ennuyeuse ou solitaire, mais aussi de transmettre un savoir, une mémoire, qui jusque-là n'avait intéressé personne. L'UTL était aussi financièrement bénéfique à la Faculté et à l'université puisqu'elle permettait, grâce aux droits d'inscription, d'accroître les ressources de l'établissement. Nombre de membres du GEREC, en particulier Marijosé Saint-Louis, professeur d'allemand au lycée Acajou II (Lamentin) et titulaire d'un DEA en Etudes créoles, s'impliquèrent dans le fonctionnement de ce que l'on nomme aussi « l'Université du 3^e âge ». Des ateliers d'écriture permettaient ainsi à ces étudiants (es) grisonnants, et cela tant en français qu'en créole, de raconter l'*Antan lontan*, cet autrefois que nos sociétés, focalisées sur les seules archives-papier, ont tendance à négliger, voire même à ignorer. Une revue fut même créée qui permit de publier tous ces témoignages et ainsi les mettre à la disposition du plus large public. Ce fut aussi par le biais de l'UTL qu'une vingtaine d'entre les derniers créolophones de Trinidad furent invités sur le campus de Schoelcher où chacun put mesurer ou plutôt toucher du doigt ce qu'est une langue en voie de disparition et l'angoisse sourde qui étreint ses locuteurs.

LANGUES ASIATIQUES

Les créolistes sont souvent accusés d'être des nombrilistes, or qui a invité durant trois années des professeurs japonais à dispenser des cours à la Faculté LSH ? J. Bernabé et le GEREK ! C'était là un moyen de desserrer quelque peu l'étau franco-français et d'ouvrir les étudiants à la découverte de cultures lointaines, la japonaise notamment, qui, si elles sont omniprésentes au plan technologique (voitures, téléphones portables etc.) dans le quotidien martiniquais, sont le plus souvent perçues à travers des clichés la plupart du temps grossiers, caricaturaux en tout cas. C'est ainsi que les professeurs Kunio Tsunekawa et...purent ouvrir l'esprit des étudiants à des réalités nouvelles, à une vision différente du monde, chose qui fut fort appréciée si l'on en juge par le nombre d'étudiants inscrits dans leurs cours pourtant optionnels. Toujours dans le domaine asiatique, un membre du GEREK originaire de Taiwan et maître de conférences en Sciences de l'Education, Hui-Ping Dode, inaugura un cours de langue chinoise, lui aussi très couru.

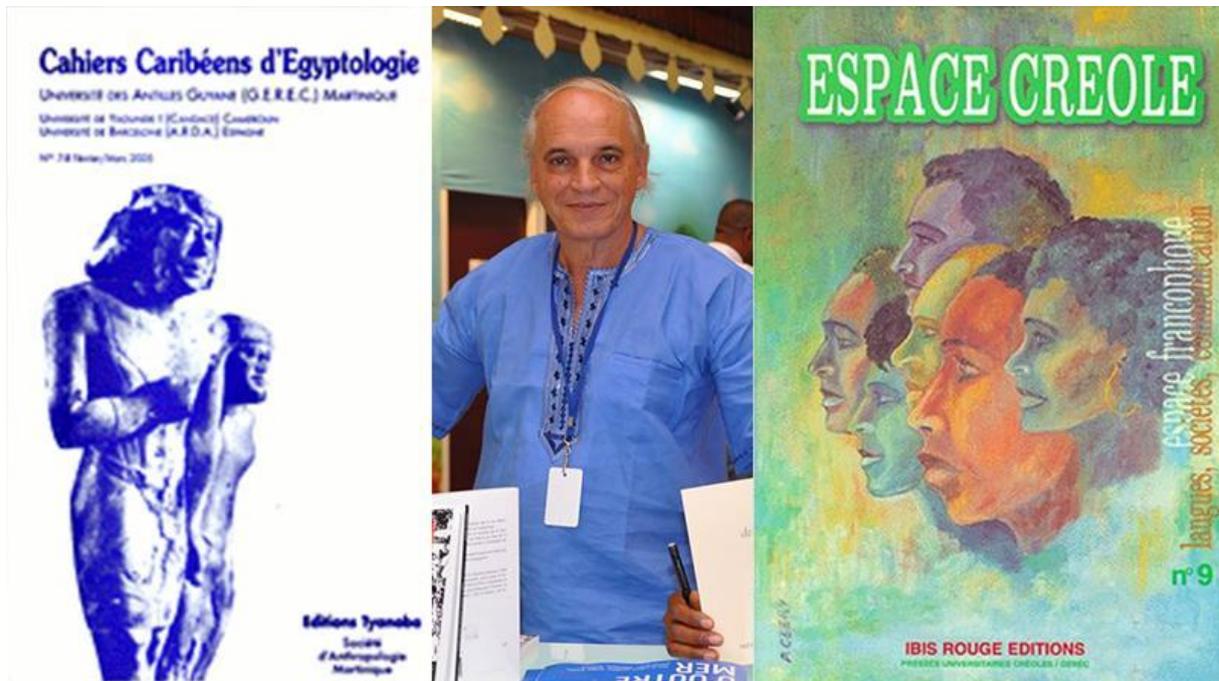
La Martinique et la Guadeloupe comportant une minorité indienne, originaire du sud de l'Inde, du pays tamoul précisément, c'est tout naturellement que leur en vint aussi à être enseignée mais de manière plus étendue grâce à un diplôme d'université dont nous avons déjà parlé, le DULCC, devenu DULCR pour se conformer à la terminologie ministérielle. Au départ, celui ne concerna que la langue et la culture créoles, mais une nouvelle branche fut créée en son sein pour les langues et cultures indiennes. Appelons que les Indiens sont arrivés en 1853, quelques années donc après l'abolition de l'esclavage (1848) afin de suppléer le manque de main d'œuvre dans les « habitations » ou plantations de canne à sucre : 20.000 furent « travailleurs sous contrat » à la Martinique et un peu plus de 40.000 en Guadeloupe, chose qui explique pourquoi aujourd'hui, leurs descendants sont plus nombreux dans la seconde que dans la première. Pour mettre en œuvre ce diplôme de tamoul, le GEREK fit appel au professeur Loganadin, d'origine tamoule, de l'Université de Bordeaux, grâce auquel une méthode d'apprentissage sur cassettes et financée par le GEREK fut fabriquée. Le DULCC « Etudes indiennes » fut dupliqué sur le campus de Fouillole où il connut un succès certain. C'est grâce aux personnes qu'il a pu former que des cours de tamoul, puis d'hindi, furent instaurés au lycée de Saint-François, commune à forte population indienne, cours qui existent encore à ce jour. Outre l'aspect linguistique, l'anthropologique fut assuré, dans le DULCC-Martinique, par Gerry L'Etang, maître de conférences en anthropologie et

spécialiste de l'hindouisme créole et grand ami du dernier tamoulophone martiniquais, Antoine Tengamen dit « Zwazo », ancien commandeur d'habitation dans sa commune de Basse-Pointe et prêtre hindouiste, dont il devait publier la biographie une trentaine d'années plus tard.



Comment ne pas évoquer également la personnalité pour le moins extraordinaire d'Alain Anselin, cet égyptologue dont Cheick Anta Diop, le savant sénégalais qui établit l'origine nègre de l'Égypte antique, aimait à dire « *Je n'ai qu'un seul vrai successeur : il est Mulâtre et vit de l'autre côté de l'Atlantique* » ? Professeur au lycée professionnel de Dillon, quartier populaire de Fort-de-France, et fier de l'être, Anselin put, au sein du GEREC, publier sa revue de renommée internationale *Cahiers Caribéens d'Égyptologie*. Elle réussit à publier pas moins d'une douzaine de numéros et accueillait les contributions (en français, anglais, allemand etc...) des noms les plus prestigieux de la discipline dont aucun, hormis son directeur de publication, Anselin, n'était, on se l'imagine bien antillais. Ce dernier n'avait pas réussi à intéresser les éminents défenseurs de la Négritude au sein de l'Université, pourtant assez nombreux dans les années 1970-90, et avait dû se tourner vers les créolistes et donc Jean Bernabé. Il faut préciser qu'Anselin n'avait absolument rien à voir avec ces bateleurs qui encombrant l'Internet de leurs divagations égyptophiles, voire « égyptolâtres », alors même que presque aucun d'eux ne sait lire les hiéroglyphes. Pour lui, avant d'être une arme idéologique contre l'Occident, l'égyptologie était une science qui exige un apprentissage long, difficile et surtout sérieux. Ce n'était pas à ses yeux une nouvelle religion et c'est pourquoi il n'a jamais hésité à marquer certains désaccords, tout à fait compréhensibles dès lors que l'on a affaire à une science humaine, avec Cheick Anta Diop et d'autres authentiques égyptologues. Il initia d'ailleurs à cette dernière un jeune

maître de conférences en linguistique, Martiniquais fraîchement recruté à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Fabrice Silpa.



C'est dire que le GEREC et son fondateur n'ont jamais été des « fanatiques du créole » comme les en accusaient régulièrement l'hebdomadaire *Le Naïf* ainsi que certains membres du PPM (Parti Progressiste Martiniquais) d'Aimé Césaire, lesquels n'avaient même pas connaissance apparemment des relations étroites que J. Bernabé entretenait avec ce dernier. Le GEREC a ainsi favorisé la connaissance ou l'apprentissage du kalinago (langue des Caraïbes), du japonais, du chinois, du tamoul et de l'égyptien ancien (assurés par A. Anselin, chargé de cours à la Faculté des Lettres en Sciences humaines, et F. Silpa). R. Confiant avait souhaité qu'une langue d'Afrique de l'Ouest fut aussi enseignée et avait demandé à Adams Kwateh, journaliste d'origine sénégalaise devenu Martiniquais d'adoption, d'enregistrer un ouvrage d'apprentissage du wolof rédigé par la linguistique française Marie Yaguello, ce à quoi il s'astreignit pendant des mois et cela sans la moindre rémunération. Cet immense effort ne fut, hélas, pas récompensé ou plutôt cette tentative d'introduire l'enseignement d'une langue négro-africaine au sein de la Faculté des Lettres et Sciences humaines ne fut pas couronnée de succès. Même pas comme « Cours optionnel » ou « Option libre » ! Les mêmes grands défenseurs de la Négritude n'y avaient pas vu un quelconque intérêt.

Ce livre ayant pour objectif de broser la personnalité et pas seulement les recherches, les publications et les actions de Jean Bernabé, il est intéressant de souligner l'incompréhension, puis l'irritation qui s'était emparé de lui lorsqu'il apprit que R. Confiant s'était converti à l'hindouisme et que son initiateur n'était autre que « Zwazo ». C'est que s'il n'était guère pratiquant, le fondateur du GEREC était croyant et chrétien, mais il était surtout très attaché à la logique : « Tu es athée et tu te moques de moi dès que tu peux » avait-il lancé au directeur-adjoint du GEREC « mais voilà que tu as adhéré à une religion maintenant ! ». On imagine bien que les relations, qui ont duré, plus de trois décennies entre deux hommes à la personnalité si différente, ne fut pas un long fleuve tranquille. Loin de là ! Il y eut des incompréhensions, des fâcheries assez longues, des engueulades, des semblants de rupture même que tous deux parvinrent toujours à les surmonter au nom de l'intérêt supérieur de la langue créole. Ce qui ne fut pas le cas d'autres membres du GEREC, comme L-F. Prudent, qui brusquement décidaient de s'écarter ou parfois de rompre toute relation avec le groupe de recherches. Le GEREC compta beaucoup d'ex-membres, mais cela est somme toute normal, compréhensible en tout cas, quand on prend en compte le fait que ce groupe de recherches était réparti sur trois territoires différents (Martinique, Guadeloupe et Guyane) et qu'il n'a jamais compté moins d'une trentaine de membres actifs, sans même évoquer toutes celles et tous ceux qui collaboraient avec lui de manière épisodique ou informelle.

LE ROMANCIER JEAN BERNABE

L'auteur d'ouvrages linguistiques d'une importance capitale pour la langue créole, l'inventeur de concepts novateurs, le directeur pendant près de quarante ans du groupe de recherches le plus nombreux de l'Université des Antilles et de la Guyane, puis de l'Université des Antilles, le doyen aux deux mandats de la Faculté des Lettres et Sciences humaines, le responsable des Presses Universitaires Créoles, nourrissait en secret un rêve : s'adonner à la littérature à sa retraite. Il ne s'en ouvrit à ses plus proches amis et collaborateurs qu'à l'approche de cette dernière, chose qui en surprit plus d'un. C'est que passer de l'analyse des textes à la fiction n'est pas chose facile. L'inverse l'est bien davantage. En effet, la création littéraire exige d'abandonner ou à tout le moins de se tenir à distance de l'implacable froideur des concepts ou des théories et de privilégier le Moi, l'intime. C'est ce qui explique que pendant très longtemps, il fut interdit d'employer le « Je » dans les mémoires, les thèses et les dissertations des concours comme le CAPES ou l'Agrégation. Le « Nous », censé être impersonnel, était de rigueur. Passer donc subitement du « Nous » au « Je », de la.....prônée par Max Weber à ce véritable corps-à-corps avec la langue qu'est l'écriture littéraire peut ressembler à un grand saut dans l'inconnu. Un professeur de littérature n'est pas un écrivain même si parfois, il peut le devenir !

De tempérament réservé, jugé même distant, voire froid par certains, Jean Bernabé était le prototype même de l'universitaire de haut vol, uniquement préoccupé par la rigueur scientifique. Il est très difficile de savoir s'il a toujours nourri le rêve de devenir écrivain ou si celui-ci ne lui est venu qu'à l'approche de la retraite, moment que redoutait cet infatigable travailleur. Car s'il avait été américain ou canadien, pays où un professeur d'université peut rester en poste jusqu'à ce qu'il n'ait plus, physiquement, la force de continuer, nul doute que Bernabé n'aurait jamais laissé sa chère Faculté des Lettres et Sciences humaines et son nom moins cher GERIC, devenu entretemps le CRILLASH, par décision ministérielle de rassembler en un seul et même groupe de recherches créolistes, anglicistes, hispanistes, analystes littéraires, francophonistes, spécialistes de Sciences de l'Education et de Sciences de l'information et de la communication. S'il dirigea à sa création le CRILLASH, il sut passer la main à

celle qu'il considérait comme la plus brillante des jeunes universitaires de la Faculté des Lettres et Sciences humaines : l'hispaniste et linguiste Corinne Mencé-Caster. C'est que si Bernabé n'aurait pas voulu partir à la retraite, il avait, et a toujours eu, tout au long de sa longue carrière le souci de la relève. Non seulement il savait déléguer, sachant qui était le mieux placé pour s'occuper de quoi au sein du GEREK, puis du CRILLASH, mais il avait aussi le souci de la pérennité des actions qu'il avait mises en place. Il redoutait, au moment de quitter le monde universitaire, que la Faculté des Lettres et Sciences humaines, ne sombre dans la médiocrité³⁹. Cette faculté où avaient enseigné tant de professeurs de haut niveau tels que Maurice Burac (géographie), Maurice Belrose (espagnol), Jacques-Adelaïde-Merlande (histoire), André Claverie (littérature), Lucien Abenon (histoire), Roger Toumson (littérature), Denis Philips (anglais), Jacques Coursil (linguistique), Pierre Dumont (Français Langue Etrangère), Bruno Ollivier (Sciences de l'Information et de la Communication), Françoise Pagney (géographie) et quelques autres.

Ceux des membres du GEREK auxquels Bernabé avait fait part de son désir de se lancer dans la carrière littéraire n'y ont pas réellement cru sur le moment. L'homme était bien trop rationnel, trop soucieux de scientificité, pour, au terme d'une carrière bien remplie de quatre décennies, basculer soudainement du côté de l'art ou de la création artistique. S'il a été l'auteur de nombreux et importants articles sur les œuvres des grands noms de la littérature antillaise francophone (A. Césaire, J. Roumain, S. Schwaz-Bart etc.), s'il a profondément renouvelé l'approche critique desdites œuvres à l'aide, notamment, du concept de diglossie littéraire, est-il imaginable qu'il puisse tenter non pas de rivaliser avec eux, mais au moins de suivre leur trace ? D'autant que cosignataire de *l'Eloge de la Créolité* (1989) aux côtés de Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant, il lui faudrait éviter de calquer son style sur celui de ces deux auteurs dont les romans avaient connu non seulement un succès local et hexagonal, mais aussi international puisque traduits dans des langues aussi diverses que l'anglais, l'espagnol, l'italien, l'allemand, le grec moderne, l'arabe, le japonais ou encore le coréen. Le premier roman de Chamoiseau, *Chronique des Sept*

³⁹ Comment, en effet, est-il pensable ou acceptable qu'alors même que son Conseil d'UFR a voté pour que la Faculté des Lettres et Sciences humaines soit nommée « Faculté Jean Bernabé », un quarteron de médiocres, conduit par un « sociologue » plus habile à rédiger des communiqués syndicaux qu'à produire des articles scientifiques, ait tout fait pour que ce souhait ne se réalise pas ?

Misères datant de 1986 et celui de Raphaël Confiant, *Le Nègre et l'Amiral* de 1988, J. Bernabé en publiant le sien, *Le Bailleur d'étincelles*, en 2002, arrivait sur la scène littéraire...une bonne quinzaine d'années après eux ! De l'eau avait coulé sous les ponts et ces deux auteurs en étaient chacun à leur vingtième publication romanesque. Difficile donc de se faire une place à leurs côtés d'autant que d'autres avaient entre temps emprunté la voie de la Créolité (sans toujours s'en réclamer ouvertement) comme les Guadeloupéens Ernest Pépin et Gisèle Pineau ou, plus tardivement, Frankito. Sept ans avant son décès, il déclarait d'ailleurs ceci au magazine *Antilla* (n° 1405, mai 2010) :

« Vous savez, j'ai écrit des romans, surtout pour faire diversion à mon activité scientifique. Ecrire un roman demande d'être dans une disposition d'esprit n'ayant rien à voir avec celle que vous avez pour un article scientifique ou un essai. Quand on écrit un roman, on doit se libérer de toute pensée rationnelle. On doit entrer dans l'écriture. Cela n'a pas été facile....C'est aussi un plaisir d'écrire un roman. J'ai une écriture fondamentalement scientifique. L'écriture littéraire me fait plaisir et me fatigue en même temps. Je suis constamment en proie à mon imaginaire. Je dors beaucoup moins bien : mes personnages prennent trop de place (sourire). Mais je vais m'orienter vers la nouvelle. La nouvelle, c'est plus...reposant ! (rire)

Mais sans doute Jean Bernabé avait-il une conception un peu trop classique ou conventionnelle de l'art romanesque. Les romans de la Créolité, par exemple, nourris, surtout chez R. Confiant, d'histoire, d'anthropologie, de sociologie et de linguistique, s'écartent notablement de la vision purement imaginative ou « irrationnelle » de ce genre littéraire.

LE « BAILLEUR D'ÉTINCELLES » MONTE EN GALILÉE

Le 12 avril 2017 fut une journée emplie d'un éclatant soleil à la Martinique.

Ce jour-là pourtant, un « bailleur d'étincelles », pour reprendre le titre de l'un de ses romans, venait de monter en Galilée, expression créole désignant le passage de vie à trépas : Jean Bernabé s'est éteint. Seuls ses proches amis connaissaient la gravité de son mal. Une maladie dégénérative incurable qui avait déjà durement frappé le GEREK : Raymond Relouzat, ethnologue, en 2009 et Pierre Pinalie, didacticien du créole, la même année.



Gerry L'Etang Dès qu'il apprit sa maladie, l'ancien directeur du GEREK s'était replié sur sa demeure à l'architecture mauresque des Hauts de Terre-ville, dans la commune de Schoelcher, d'où l'on peut voir les derniers feux du soleil couchant sur la mer des Caraïbes. Lui, le travailleur infatigable que la retraite n'a jamais arrêté, le formidable forgeron de concepts, le brasseur d'idées et l'homme affable s'était transformé en quasi-ermite. Par pudeur sans doute. Il

n'en continuait pas moins à écrire et à publier, surtout des essais autour de la notion d'identité culturelle qu'il en était venu à remettre en question. Mais il ne voyait plus ses plus proches collaborateurs, notamment Raphaël Confiant et Gerry L'Etang, avec lesquels il n'était plus qu'épisodiquement en contact soit par texto soit par appel téléphonique. A sa voix brisée, aux difficultés qu'il avait à s'exprimer, chacun devinait les terribles souffrances qui l'assaillaient et contre lesquelles il savait qu'il n'existait aucun remède.

Aucun membre du GEREK ne put voir la personne diminuée qu'il était devenu. Avait-il voulu que celles et ceux avec lesquels il avait travaillé durant presque quatre décennies pour certains, trois pour la plupart, vingt pour les plus jeunes, conservent de lui l'image du battant qu'il était ? Cela est fort probable. Et cela non point par vanité mais pour ne pas briser leur moral en un moment où le GEREK avait été contraint, par décision ministérielle, de se fondre dans un nouveau groupe de recherches composé d'hispanistes, d'anglicistes, de spécialistes de littérature française, de FLE (Français Langue Etrangère), de Sciences de l'Education et de Sciences de l'information et de la communication dénommé le CRILLASH, acronyme dont on se doute bien qu'il fut l'auteur. La fin du GEREK signait, en effet, la fin de la visibilité des « Etudes créoles » au sein de ce qui était devenu l'Université des Antilles suite au départ de la Guyane. La fin des revues « Espace Créole », « Mofwaz » et « Textes-Etudes et Documents ». Il y avait donc le risque que le travail de toute une vie pour construire une discipline entièrement nouvelle ne soit réduit à néant. Jean Bernabé en fut très conscient et il en souffrait intérieurement, chose que ses plus proches amis notèrent peu avant son départ à la retraite. Non pas qu'il doutât de ses successeurs au plan scientifique, mais parce qu'après les départs à la retraite de Jacques Coursil et de Robert Damoiseau, il craignait un manque d'énergie, un essoufflement des premiers. Leur refus d'accepter sa « Graphie 3 » l'avait aussi beaucoup peiné, lui qui était hanté par l'idée qu'il fallait sans cesse perfectionner le système graphique du créole afin de le rendre accessible au plus grand nombre, mais surtout rendre sa lecture plus agréable. Moins rébarbative. L'avait peiné aussi le bruit qui s'était répandu en-dehors de l'université, dans le milieu des militants du créole, selon lequel les modifications qu'il proposait revenaient à réintroduire sournoisement la graphie étymologique, celle qui est calquée sur l'orthographe du français. Bruit stupide car, pour ne prendre qu'un seul exemple, le redoublement des « t » et

« s » en fin de mot que voulait instaurer la « Graphie 3 » n'existent pas dans la langue de Molière. Quant à ceux comme « abcès », « ailleurs » ou « corps qui en comportent, tout comme le « s » du pluriel, ils ne se prononcent pas. Ecrire désormais « *finett-la* » (la fenêtré) au lieu de « *finet-la* » ou « *mwen lass* » (je suis fatigué) au lieu de « *men las* » ne constituait aucune un recul ou un retour à l'étymologisme.

En-dehors de sa famille, seules furent autorisées à venir le visiter à son domicile, à s'asseoir à côté du lit sur lequel il ne pouvait plus se redresser furent Terez Léotin et Corinne Mencé-Caster. La raison en est peut-être à chercher dans le fait, rarement souligné, que Bernabé fut l'un des moins machistes des intellectuels antillais. Il se comportait toujours en gentleman, chose qui lui valait les railleries de R. Confiant. Sans jamais tenir de discours pro-féministe, il démontrait dans sa pratique quotidienne que seuls comptaient à ses yeux le goût du travail et l'honnêteté intellectuelle. Pas le sexe ou plus exactement le genre ni l'origine ethnique. Il y a toujours des « Métros » au sein du GEREK alors même que tant au sein des anti-créoles de l'université qu'en-dehors de cette dernière, d'aucuns considéraient ce groupe de recherches comme un « nid d'indépendantistes masqués » pour reprendre l'expression d'un professeur de Lettres modernes, d'origine antillaise, lui.

J. Bernabé accepta de recevoir Terez Léotin parce que d'abord un respect et une amitié solides s'était, au fil des décennies, instauré entre elle, la directrice d'école primaire, et lui, le professeur des universités hors classe, chose assez peu courante, parce que chacun professait une vive admiration pour l'autre. Le directeur du GEREK avait d'emblée reconnu le talent littéraire de l'auteur de.....tandis que la directrice d'école et activiste du créole (elle fut membre du comité de rédaction du premier et seul journal martiniquais entièrement en créole, *Grif An Tè*, cela à la fin des années 80) éprouvait de la reconnaissance intellectuelle pour le grammairien et auteur du monumental *Fondal-Natal. Grammaire comparée des créoles guadeloupéen et martiniquais*. Une autre raison tenait au fait que T. Léotin était l'unique écrivain créolophone à avoir accepté d'utiliser la fameuse « Graphie 3 » à laquelle Bernabé tenait tant à la fin de sa vie. Aucun autre, ni R. Confiant ni G-H. Léotin ni Joby Bernabé ni Monchoachi ni R. Davidas ni Jean-Marc Rosier ni Judes Duranty ni Hughes

Bartelery ni Romain Bellay ni Roger Ebion ni J-F. Liénafa ni Eric Pézo etc. n'y adhéra. Tous s'en tenaient fermement à la « Graphie 2 ».

L'autre personne que J. Bernabé reçut assez régulièrement à son chevet alors qu'il vivait ses derniers jours fut Corinne Mencé-Caster qui le remplaça à la tête du CRILLASH. Dans ce deuxième cas, ce fut la complicité intellectuelle qui les réunit puisque tous deux étaient agrégés (C. Mencé-Caster, d'espagnol), docteurs et universitaires reconnus au-delà des murs de l'Université des Antilles et de la Guyane (cette dernière n'avait pas encore fait sécession). D'ailleurs, lorsqu'il fallut choisir le remplaçant de Bernabé, il n'y eut aucune discussion ni au sein des membres de l'ex-GEREC ni parmi les anglicistes, hispanistes, spécialistes de littérature française, de FLE (Français Langue Etrangère) etc...qui composaient le CRILLAH : C. Mencé-Caster était la plus capable, non seulement au plan intellectuel, mais aussi au plan organisationnel pour prendre la relève de J. Bernabé. Toute comme sa collègue hispaniste Cécile Bertin-Elisabeth, celle-ci n'avait jamais rechigné à accomplir des tâches administratives au sein de la Faculté des Lettres et Sciences humaines, cela bien longtemps avant que toutes les deux ne fussent élues au poste de doyen. De plus, elles se dévouaient également à l'IUFM⁴⁰ (aujourd'hui ESPE) pour préparer les candidats au Capes d'espagnol, obtenant d'une année sur l'autre des résultats remarquables.

Mais, outre le besoin d'une présence intellectuelle à ses côtés, qu'il avait déjà avec son épouse Marie-Françoise, la fondatrice des bibliothèques universitaires de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique, J. Bernabé cherchait une présence spirituelle. A ce stade de son existence, il est compréhensible que la question de l'après c'est-à-dire de la vie après la mort, et donc la question de Dieu, en vint à le préoccuper. Entouré, au sein du GEREK, d'agnostiques et d'au moins un athée déclaré (R. Confiant), le croyant non pratiquant qu'il était, n'avait jamais, sauf de manière incidente ou accidentelle, abordé ce genre de questionnements. Ses ultimes conversations avec Corinne Mencé-Caster, croyante et pratiquante, portèrent donc sur l'éventualité ou la possibilité que la personne ou à tout le moins l'esprit qui était le sien ne disparaisse à tout jamais. Hormis cette interrogation très générale, personne n'a su le détail des dites conversations, mais tous les membres du GEREK (de l'ex-GEREC)

⁴⁰ Institut Universitaire de Formation des Maîtres.

surent qu'elles furent bénéfiques, qu'elles procurèrent un certain apaisement à celui qui sentait approcher l'inexorable.

En ce jour du.....2017, une « grande âme » au sens où l'entendait Gandhi quitta donc ce monde.

Il laissait une œuvre intellectuelle considérable. Une œuvre qui ne s'était jamais confinée dans les revues universitaires, les livres ou les colloques, mais avait irrigué quatre décennies durant les sociétés martiniquaise, guadeloupéenne et guyanaise, y apportant des changements significatifs, tout en rayonnant à travers la totalité du monde créole (Haïti, Mascareignes, Seychelles, Sainte-Lucie, Dominique, Trinidad) et même au-delà.

Mai 2020, Fort-de-France (Martinique)

BIBLIOGRAPHIE

1) Œuvres de Jean Bernabé

__Articles :

. *Eléments préliminaires à une charte pédagogique créole pour les Antilles et la Guyane*, in *Mofwaz n° 4*, Université des Antilles –Guyane, GEREK, 1984, pp. 28-45.

. *Les proclamations en créole de Sonthonax et Bonaparte : graphie, histoire et glottopolitique*, in Michael L. Martin et Alain Yacou (éds), *De la révolution française aux révolutions créoles et nègres*, Paris, Editions Caribéennes, 1989, p. 135-150.

. *Du dimorphisme linguistique créole/français (ou diglossie) au dimorphisme anthropologique oral audiovisuel/écrit : les nouveaux enjeux de la lecture en pays créolophone*, in *Espace Créole n° 11*, 2002, p. 89-97.

__ouvrages de créolistique :

Précis de syntaxe créole, 2003, Ibis Rouge/Presses universitaires créoles, 281 p.

__romans :

2) Articles de créolistique

Valdman (Albert), 1978, *La structure phonologique des parlers franco-créoles de la zone caraïbe*, in *Etudes Créoles n° 1*, AUPELF/ACCT, pp. 13-34.

Mervin. C. Alleyne et P. L. Garvin, 1980, *Les langues créoles à la lumière de la théorie des langues standard*, in *Etudes Créoles*, vol. III, n° 1, AUPELF/ACCT, pp. 54-68.

Dispagne (Michel), 2000, *Questionnement sur l'expression aspecto-temporelle en créole*, in « Au visiteur lumineux. Des îles créoles aux sociétés plurielles. Mélanges offerts à Jean Benoist, Editions Ibis Rouge, pp. 661-624.

3) Ouvrages de créolistique

Suzanne Sylvain, 1936, *Le créole haïtien : morphologie et syntaxe*.

4) Autres articles et ouvrages

Bouquiaux (Luc), 1982, *Des chercheurs en chaise longue. Plaidoyer pour les sciences molles*, Atelier Alpha Bleue.

Dutertre, R. P. J-B, *Histoire générale des Antilles habitées par les Français*.
Géraud (Jean-François), *Enseigner aux esclaves : scholies*, Revue historique de l'Océan Indien, n° 9, 2012.
Glissant (Edouard), 1981, *Le Discours antillais*, Le Seuil.
Placolty (Vincent), 1984, *Don Juan. Pièce en 3 actes*, Hatier-Martinique.

4è DE COUVERTURE

Aucun intellectuel antillais n'a consacré autant de temps, n'a fait preuve d'autant de dévouement ni n'a déployé autant de moyens que Jean Bernabé pour tenter d'arracher le créole à son statut de sous-langue, de langue dominée, méprisée et marginalisée, cela depuis bientôt quatre siècles.

Né en 1951 au Lorrain (Martinique), Raphaël Confiant, ancien professeur à l'Université des Antilles et écrivain du « Mouvement de la Créolité », fut directeur-adjoint du GEREK (Groupe d'Etudes et de Recherches en Espace Créole) fondé par Jean Bernabé en 1975 et responsable de la revue *Espace créole* ainsi que des Presses Universitaires Créoles. Il est l'auteur du premier roman écrit en créole martiniquais (*Jik dèyè do Bondié*, 1979), du premier dictionnaire du créole martiniquais (2007) et fut membre du comité de rédaction du seul journal martiniquais entièrement en créole, *Grif An Tè* (1979-82).